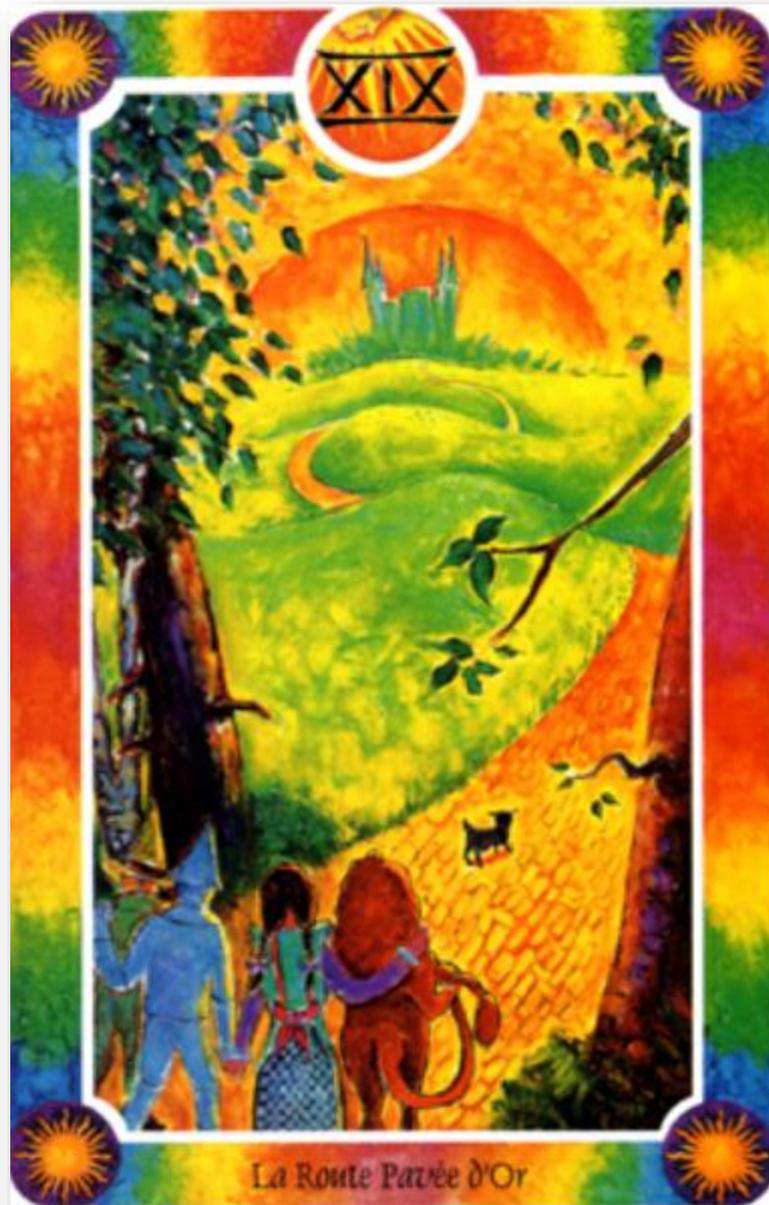


# *Rapport d'activité 2021*

## Service Droit des Jeunes Namur - Luxembourg



*Parce qu'on sait d'où l'on vient,  
Et aussi où l'on va,  
Tous ensemble.*



## Introduction

*« Il n'y a rien de pire qu'un jeune qui a le sentiment d'avoir été traité injustement. S'il n'y a personne pour informer les jeunes, leurs droits restent de papier. Et cela crée une méfiance par rapport à la société. Un projet-Pilote qui comme à Arlon a démontré sa pertinence depuis 20 ans, arrêtons de rigoler, ce n'est plus un projet-pilote ! »*

Aujourd'hui, ce n'est pas sans une certaine émotion que ce rapport d'activité est rédigé, qu'il est présenté aux membres de l'Assemblée Générale du Service Droit des Jeunes de Namur et du Service Droit de Jeunes Province de Luxembourg.

**Aux antipodes d'une rupture, cette brochure est néanmoins le dernier Rapport d'Activité commun aux deux entités. Après 23 ans d'expérience et de bricolage, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un Service Droit des Jeunes sera implanté en Province de Luxembourg.**

### *Le chemin parcouru*

Historiquement, fin des années 80, avant la mise en place du SDJ, c'est Infor Jeunes d'Arlon qui accueille, répond et parfois accompagne les jeunes ou leurs parents en matière de droit des jeunes.

En 1978, les S.D.J. voient le jour. D'abord à Bruxelles ensuite à Liège. L'initiative s'inscrit dans la ligne d'une analyse critique des pratiques judiciaires en matière de protection de la jeunesse. La pratique des SDJ va rapidement évoluer. Le soutien technique aux avocats des premiers mois fait progressivement place à une action plus pédagogique auprès des jeunes consultants. Les SDJ se sont fixé pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles. Aujourd'hui, ces problèmes occupent d'ailleurs la plus grande part du travail des S.D.J: le refus d'aide sociale par les CPAS, les renvois ou refus d'inscription scolaire, les interventions du juge de la jeunesse, les difficultés familiales, le droit au séjour des jeunes étrangers, etc.

Le S.D.J. de Namur est ouvert en 1981. En 1991, l'a.s.b.l. SDJ-Namur est créé et en 1997 le service est agréé en tant que service AMO en catégorie 2. En 1998 son directeur, Jean-Pierre Bartholomé, décide d'initiative afin de faciliter l'accès aux jeunes de la Province de Luxembourg d'implanter une permanence « là-bas », permanence qui ne sera jamais agréée, ni comme service, ni comme antenne<sup>1</sup>.

Et déjà - en 1998 - nous pouvions lire dans le rapport d'activité : « *Notre demande d'agrément en catégorie III avec antenne est toujours en souffrance* ». Depuis, malgré l'importante activité développée dans le cadre de la permanence qui assimile celle-ci à un service, malgré la complexité des dossiers et l'obligation qui nous est formulée de nous donner les moyens d'atteindre les jeunes qui ont le moins facilement accès au service, notre A.M.O. est restée agréée en catégorie 2 avec une antenne.

En vertu de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les AMO, un service AMO de catégorie 2 se voit alloué une subvention pour rémunérer 4,5 équivalents temps plein sous la norme suivante :

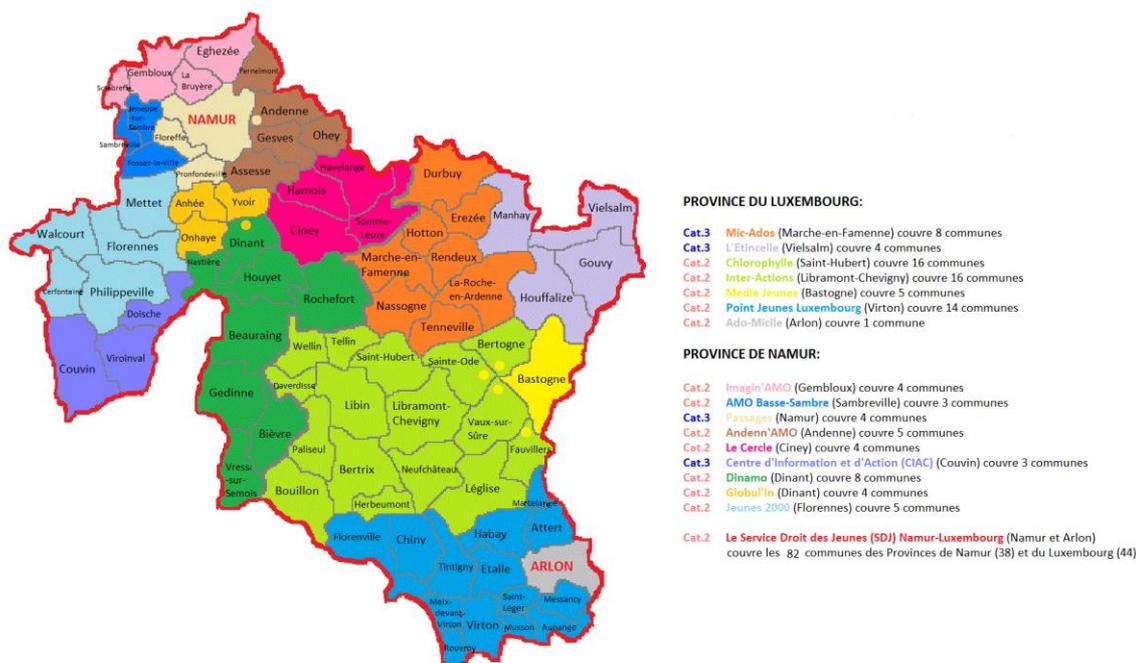
- 1 directeur
- 3 éducateurs, assistants sociaux ou assistants en psychologie (possibilité nous est laissée en tant que service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal de remplacer un de ces équivalents temps plein par master en droit)

---

<sup>1</sup> En 2002, le service est agréé avec une antenne au Beffroi de Namur.

## 0.5 administratif

Depuis de nombreuses années, le Fonds Maribel Social a amélioré la qualité de service de l'ASBL et diminué la pénibilité du travail en rémunérant 2,5 équivalent temps plein supplémentaires dont 1,5 ont été immédiatement affectés à l'entité de Arlon, seul emploi pérenne en son sein. Aucun personnel supplémentaire n'a encore jamais été octroyé afin de subvenir au besoin de cette antenne. La fonction de coordination à mi-temps tout comme le régime de travail de plusieurs travailleurs est incertaine et annuellement évaluée.



## La force centrifuge

« Leur spécificité juridique est plus que nécessaire face aux nombreuses questions des jeunes. Il est donc incontournable ».

Le SDJ Namur-Luxembourg en 2021 c'est :

317 accompagnements ;

251 jeunes ;

747 consultations ;

Près de 1500 jeunes animés dans les écoles ;

15 944 Km<sup>2</sup> parcourus sur 82 communes ;

La reconnaissance d'une qualité d'accroche définie par Madame La Ministre en charge de l'Aide à la jeunesse comme la capacité de créer autour de nous un mouvement de rassemblement, quelque chose qui fait que les gens sont appelés d'un peu partout à venir nous voir ;

Le soutien des plus précieux d'organes, de Plate-Formes, de professionnels du réseau ; la mobilisation inestimable de collègues de longues dates prêts à interpellier, à s'indigner, à se « priver » de subsides.

Des partenariats originaux et singuliers qui s'enracinent, des partenariats innovants qui répondent à des priorités communes et à des réalités de terrain, des partenariats intra et intersectoriel attestant à la fois de notre complémentarité mais aussi de notre ouverture vers l'extérieur. Des partenaires qui gagent de notre méthodologie, de notre expertise, de notre engagement<sup>2</sup>.

Des perspectives...

### *un souffle nouveau*

**Pour les travailleurs** du Service Droit des Jeunes Namur – Luxembourg engagés depuis plusieurs années dans le projet pédagogique du Service et marqués par cette histoire institutionnelle particulière, **2022 représente** :

*L'énergie de faire des constats passés des combats d'actualité. Au-delà d'une continuité dans l'engagement, un apaisement, profond ; de belles surprises et du plaisir. Le plaisir à la fois de porter mais aussi d'être portée*

*Chaque jour, chaque semaine, l'ardeur de notre engagement commun, le souci de tout un chacun, nous éveille et nous entraîne.*

*Reconnaissance et profonde satisfaction de faire partie d'un bloc animé par ce même feu ardent. Ressenti de puissance collective capable de soulever des montagnes.*

*Malgré un pincement au cœur de quitter l'équipe avec laquelle je travaille depuis 12 ans, l'agrément du SDJ Lux constitue une belle opportunité pour la défense du droit des jeunes en Province de Luxembourg.*

*C'est avec détermination et enthousiasme que je commence cette nouvelle aventure.*

*Un combat qui s'achève avec la reconnaissance d'Arlon et la progression de Namur... Tout ça grâce à Johanne, son travail acharné et sa ténacité.*

*De nouvelles collègues aussi, qui me font plaisir en les voyant s'épanouir. Merci à toutes et tous.*

*Si je dois résumer en deux mots, ce serait perspectives et sérénité. En effet, on va pouvoir lancer et s'investir dans de nouveaux projets qui nous tiennent à cœur et ne plus forcément les mettre entre parenthèses au vu de la charge de travail. On va pouvoir apporter une réponse de qualité et identique à nos bénéficiaires qu'ils viennent du nord ou du sud de la Province sans devoir toujours intervenir au plus urgent et que les situations moins urgentes le deviennent par manque de temps. Cette année rime aussi avec reconnaissance de notre travail.*

---

<sup>2</sup> Des SRG, SRS et PEP, des A.M.O., des associations privées et publiques luttant contre la précarité, des Réseaux, Centres et a.s.b.l. spécialisés dans la Santé Mentale et le logement, les IPPJ localisées sur les deux provinces d'actions, des avocats spécialisés, Infor Jeune, une A.I.S et un propriétaire, etc.



EN PROVINCE DE  
NAMUR

## EQUIPE

L'équipe se compose **en 2021** de :

- **Camille Degraux**, juriste (remplaçante de Laurence Barreau)
- **Clément Henry**, intervenant social (emploi Maribel)
- **Julie Gossiaux**, intervenante sociale (remplaçante de Delphine Boisseau).
- **Erin Dujeu**, (renfort Covid *et* Coach Participation)
- **Pascale Gillot**, économiste graduée.
- **Johanne Wyns**, directrice.

## PERMANENCES

Le service est joignable **par téléphone** les lundi et mercredi de 9h à 17h, de 16h30 à 19h le mardi et de 10 h à 17h le vendredi. Les permanences **physiques**, quant à elles, sont organisées les lundi et mercredi, de 14h à 17h, le mardi de 16h30 à 19h et le vendredi de 10h à 17h. En fonction des besoins des usagers et des constats des travailleurs, ces permanences sont adaptées.

Depuis 2019, l'équipe a souhaité favoriser l'accès à l'information, à ses outils, à ses services et s'inscrire davantage dans une logique proactive dans différents lieux et temps. Aussi, le Service organise - durant la période « hivernale » (de la Toussaint à Pâques) et de manière hebdomadaire - une **permanence en soirée au sein du restaurant social « Une Main Tendue »**, situé derrière la gare. Durant les périodes « estivales », la permanence s'organise dans nos bureaux Rue Godefroid (de 16h30 à 19h). De la même manière, une permanence faisant suite à une animation est organisée le **samedi**, une fois toutes les cinq semaines, de 10h à 15h, au sein de **l'IPPJ de Saint-Servais**.

Comme en 2020, la **crise sanitaire** a chamboulé nos interactions avec l'extérieur et nous n'avons pu organiser nos permanences décentralisées. Cependant le service est resté **ouvert physiquement, sans réduire aucune plage de ses permanences**.

## ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire<sup>3</sup>.

### 1. AU NIVEAU ÉDUCATIF

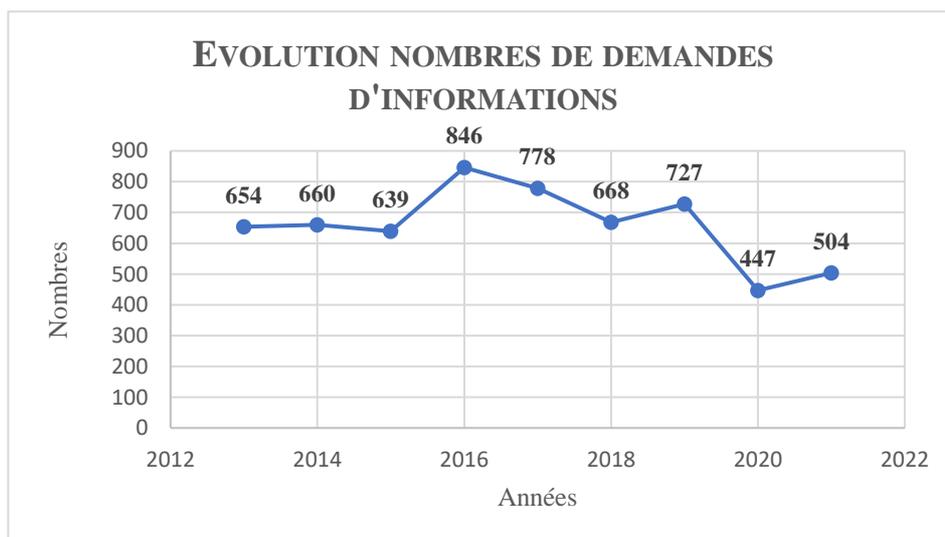
Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services Droit des Jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiaux, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de causes.

#### a. Les demandes d'information – Consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et les conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

##### *Nombre de consultations*

Sur l'ensemble de l'année 2021, le Service Droit des Jeunes de Namur a été consulté à **504 reprises**<sup>4</sup>. À l'inverse de la forte augmentation des dossiers, ce nombre est pour la deuxième année consécutive **anormalement faible** puisqu'il se situe en général - depuis plusieurs années et sur la seule entité de Namur - entre 600 et 800 demandes d'informations.

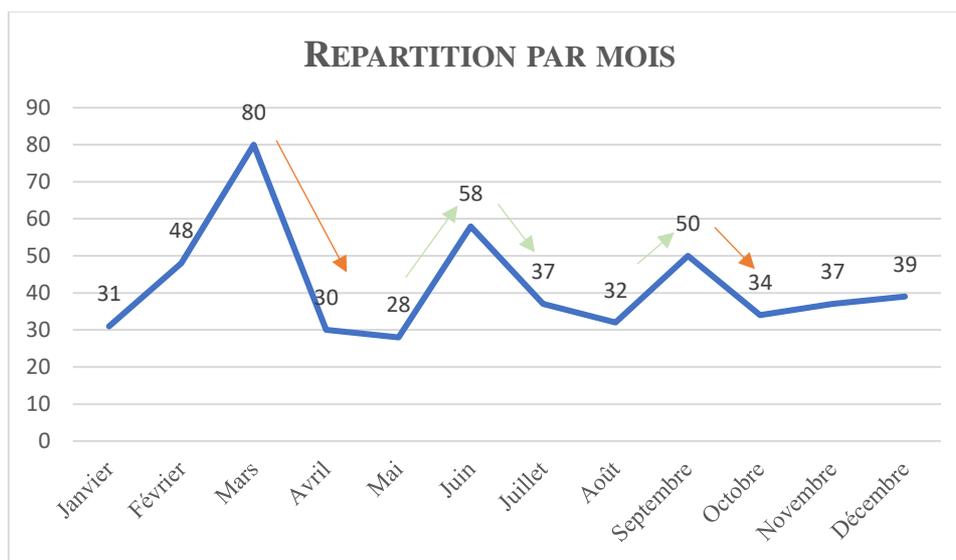


<sup>3</sup> Art. 2 al. 30 du Décret du 18 Janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

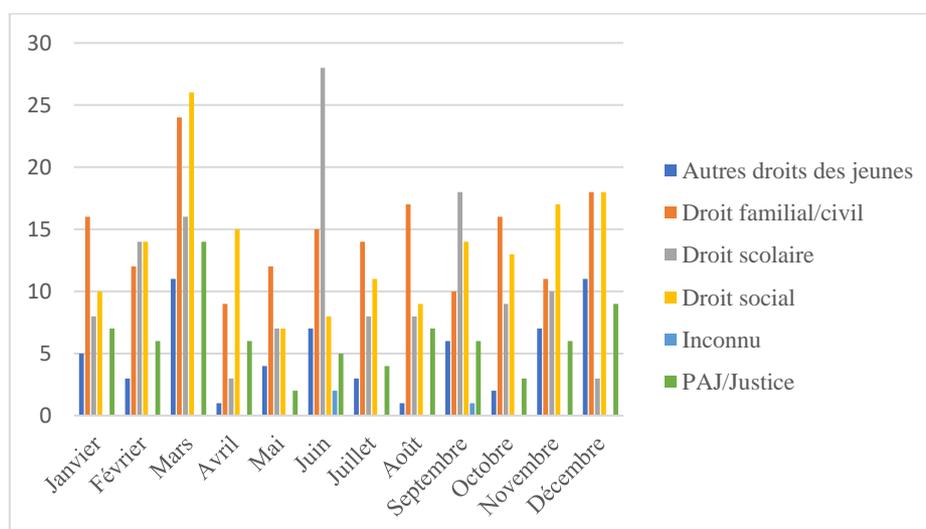
<sup>4</sup> + 57 demandes par rapport à 2020.

Il s'explique sans difficulté sur le graphe ci-dessous par les **périodes de « confinement »/vagues de contaminations, de télétravail et de fermetures des écoles** liées à la crise sanitaire. Comme en 2020 nous avons régulièrement réalisé et publié des **fiches infos « covid »** synthétisant et vulgarisant pour chaque type d'enseignement les informations contenues dans les multiples **circulaires ministérielles spécifiques à l'enseignement durant cette crise sanitaire**<sup>5</sup>.

Il semble que ces statistiques mensuelles ne soient pas systématiquement représentatives rien qu'en regard du mois de Mars qui de l'année 2020 à l'année 2021 représente tantôt le mois le moins fréquenté (2020) tantôt le mois le plus fréquenté (2021).

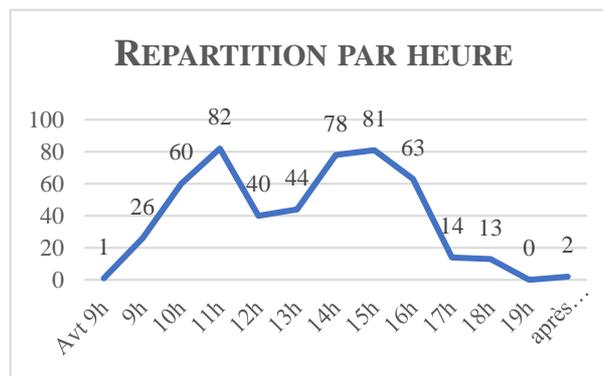
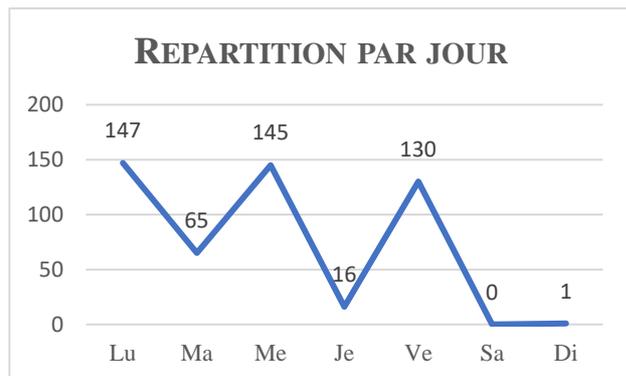


Généralement, les périodes de **moins grandes activités du service** se situent durant les périodes de **vacances scolaires**. À l'inverse, les mois de Juin et de Septembre sont annuellement fort chargés. En effet, nous constatons déjà depuis de longues années un grand nombre de demandes relatives aux décisions et sanctions scolaires prises durant ces périodes. Sur ce point, **2020 et 2021 ne font pas exception**.



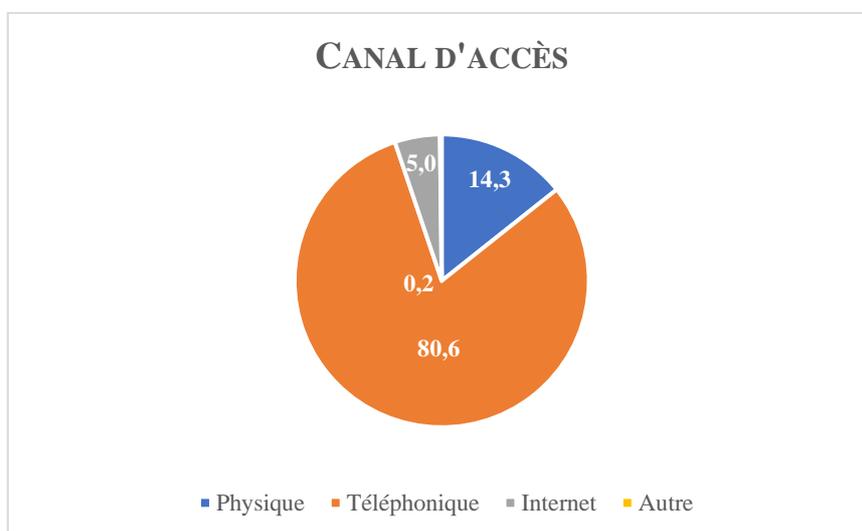
<sup>5</sup> Cfr. [www.sdj.be/infosjuridiques](http://www.sdj.be/infosjuridiques)

Très probablement liées à l'organisation de nos permanences, les journées sont similairement investies les lundi, les mercredi, et les vendredi ; de manière moindre les mardi, les jeudi et les samedi. D'années en années, **les après-midis** sont majoritairement investies (62,7%) avec des pics de consultations aux alentours de **11h et 14h-15h**.



### Canaux d'accès

Comme dans d'autres arrondissements, la **grande majorité de ces demandes d'informations se font dans le cadre des permanences téléphoniques**. Nous pouvons aisément supposer que dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espère, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.



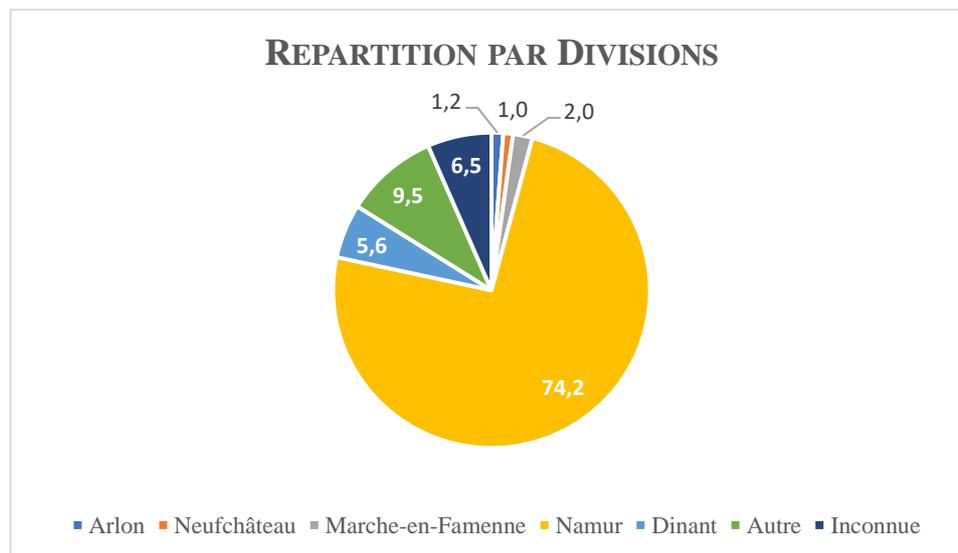
De manière **contradictoire à 2019** – année durant laquelle les permanences physiques avaient connu un investissement particulièrement important – **et à une tendance stable depuis 2014**, ces deux dernières années les **permanences physiques diminuent** drastiquement. À nouveau, cette forte variation peut s'expliquer par les instructions fédérales adressées à la population restreignant au maximum les contacts physiques quel qu'ils soient et/ou par la fermeture du Beffroi.

L'obtention d'une information dans le cadre d'une action de prévention sociale ou collective sont, d'année en années, proches de 0.

Une **page Facebook et un compte Instagram** permettent de communiquer en permanence nos horaires et lieux de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais **l'utilisation de « Messenger »** s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. Les adolescents sont particulièrement sensibles à l'urgence de communiquer. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier au crédit de téléphone, **le recours aux messageries des réseaux sociaux** s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « social » très régulièrement par le biais de « Messenger ».

Plusieurs **tutos vidéos** offrant une **adaptation dynamique de nos fiches informatives** ont été réalisés. Ils sont mis en ligne sur le **site internet commun aux SDJ refondu et actualisé en 2020**.

Malgré tout, le **canal d'accès « internet »**, reste un canal peu usité<sup>6</sup>.



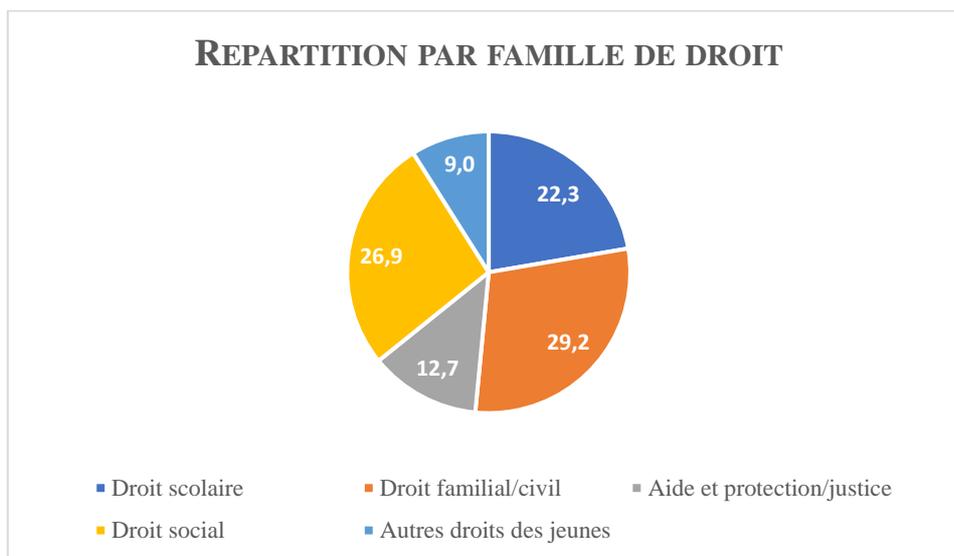
Comme pour les accompagnements, les consultations du SDJ de Namur se font dans la très grande majorité des cas par des professionnels et des particuliers de la **division de Namur (74,2%)**. D'année en année, il est intéressant de relever que les demandes provenant de la division judiciaire de Dinant sont carrément inférieures à celles regroupées dans la **catégorie « autre »** qui, elle, **augmente régulièrement** depuis que nous relevons cette donnée (9,5 en 2021 ; 6,7 en 2020 ; 5,9 en 2019 ; pas de données auparavant). Celles-ci proviennent en 2021 essentiellement du **Brabant-Wallon<sup>7</sup> (près de 20 demandes)** ou d'autres arrondissements couverts par un SDJ vers lequel, lorsqu'il s'agit d'une demande d'accompagnement, nous orientons.

<sup>6</sup> Statistique stable de moins de 5%.

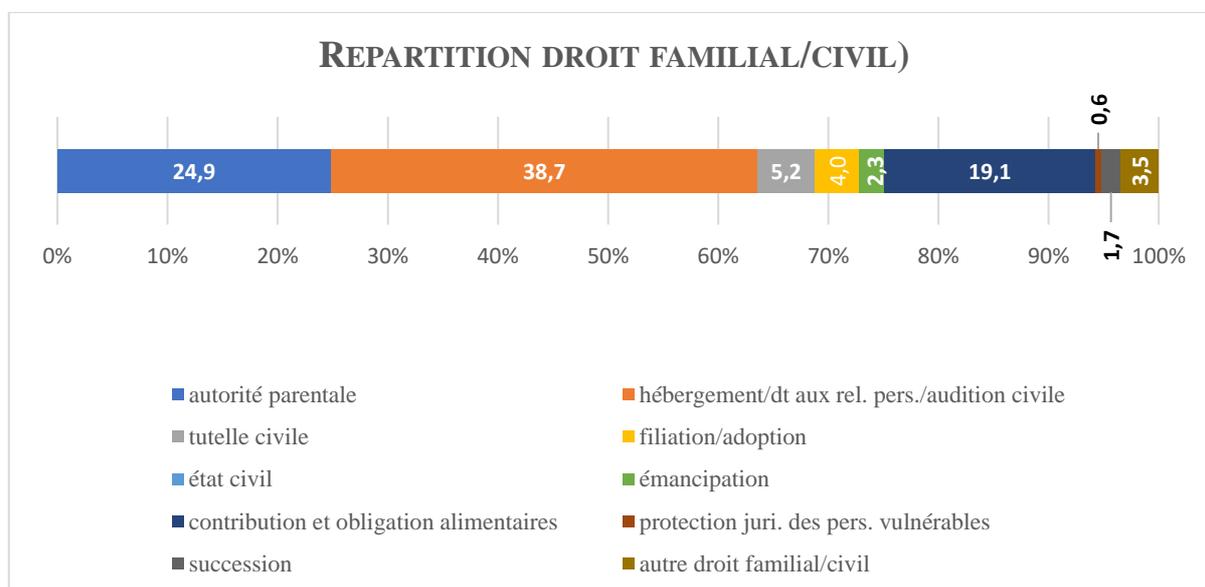
A partir de 2022, des statistiques de consultations du site devraient être disponibles.

<sup>7</sup> Louvain-la-Neuve ; Jodoigne ; Wavre ; Céroux-Mousty, Perwez, Grez-Doiceau, etc.

## Objet des demandes



En 2021, les consultations relevant du **Droit Civil et Familial** s'imposent en rencontrant de surcroît un fort sentiment de l'équipe à l'égard de cette augmentation.

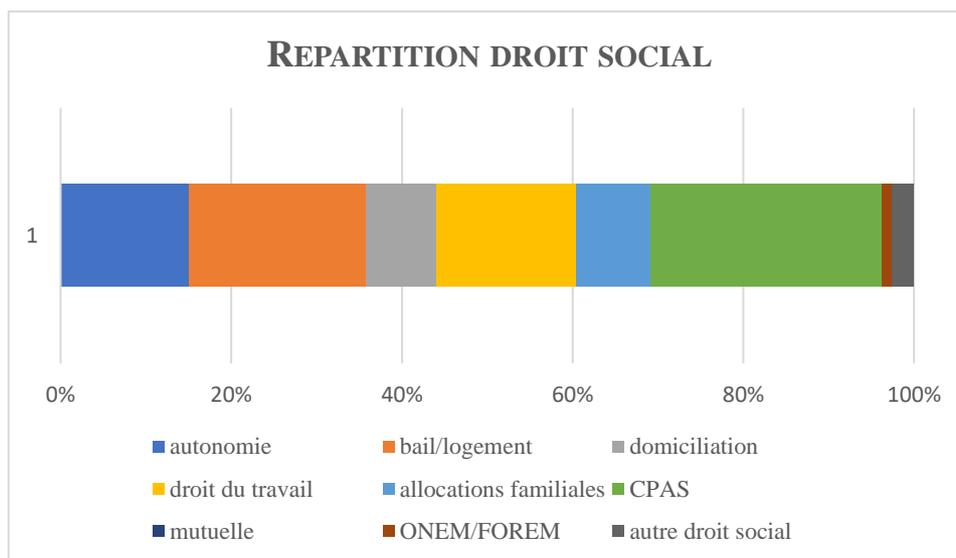


Avec ces **173 demandes d'informations (soit, 1/3 des demandes)**, le Droit Familial ne s'était plus distingué autant depuis 2016 et 2017<sup>8</sup>.

Ce n'est certainement pas sans lien avec un nombre important de demandes - très souvent portées par les parents de mineurs ou les familiers - relatives à l'**hébergement (67 demandes ; + 40)** et à l'**autorité parentale** (43 demandes). Ces consultations sont à elle seules les deux premiers types de demandes d'informations qui nous sont adressées. Elles représentent respectivement **13,29%** et **8,5%** de l'ensemble des demandes. Nous soulignons d'ailleurs déjà en 2017 le nombre important de demandes

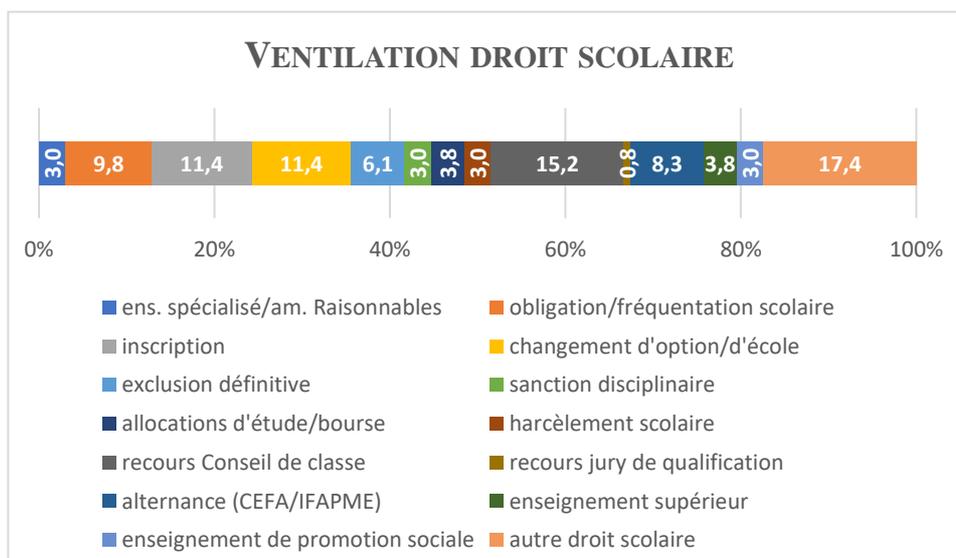
<sup>8</sup> 2021 : 29,2% ; 2020 : 23,7% ; 2019 : 25,4% ; 2018 : 32,33% ; 2017 : 30% ; 2016 : 31%.

liées aux situations de divorce ou de séparations parentales (11,70 % en 2007 ; 11,35% en 2008 ; 13,41% en 2009 ; 11,15% en 2012 ; 14,07% en 2013 ; 13,03% en 2014 ; 14,08% en 2015 ; 14 % en 2016 ; 13% en 2017 et 12% en 2018). Par ailleurs, le graphe croisant les matières et les mois de consultations indiquent une corrélation significative entre ces demandes et les périodes de vacances scolaires et de « confinement ». À Arlon aussi, depuis de nombreuses années, ces deux types spécifiques de consultations relevant du droit familial sont les premiers types de demandes formulées.



Si en 2021 la catégorie du **Droit Social** n'est pas avec ses 26,9 % la famille de droit pour laquelle nous sommes les plus consultés, il n'en reste pas moins qu'elle comptabilise 159 demandes d'informations à savoir 21 demandes de plus qu'en 2020.

Par ailleurs, les demandes d'informations concernant spécifiquement le **CPAS** sont **équivalentes** en nombres à celles relatives à l'**autorité parentale** (= **deuxième type de demandes** sur l'ensemble des consultations)<sup>9</sup> ; tandis que celles relatives au **bail** équivalent celles relatives aux **obligations alimentaires** (= **troisième type de demandes** les plus nombreuses).

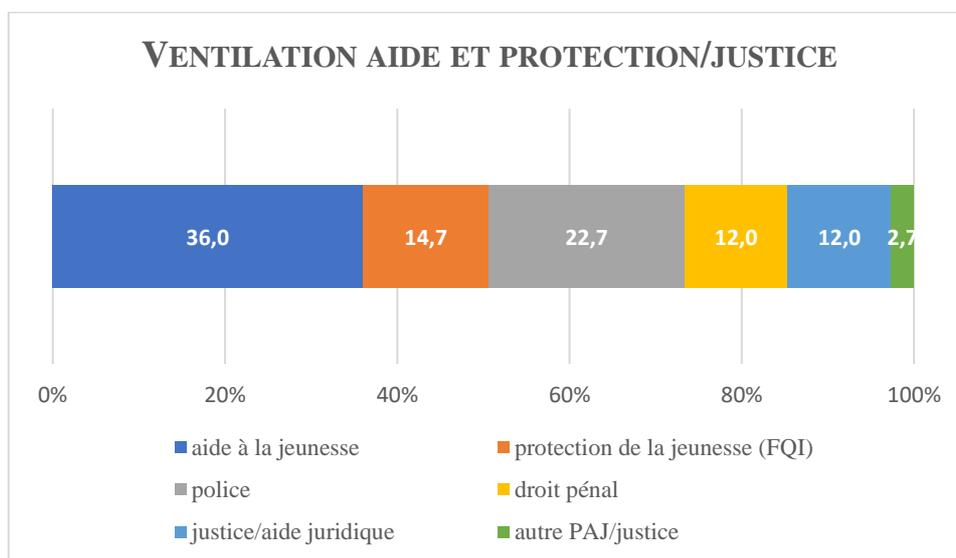


<sup>9</sup> En termes de nombres, elles sont identiques (43) et représentent 8,5% de l'ensemble des demandes.

Durant de nombreuses années, notre service a été régulièrement sollicité pour des questions relevant du **Droit Scolaire**. Nous notons déjà une **diminution successive depuis 2016** et une **chute libre en 2020** en comptabilisant 131 demandes d'informations quand nous en dénombriions encore 229 en 2019. **En 2021**, bien que les 132 demandes restent stables en nombre en regard de 2020, proportionnellement parlant, le service n'a plus été aussi peu consulté dans cette matière depuis 2009 !

Les variations avec l'année précédente dans les catégories « phares » où nos interventions sont généralement largement nécessaires et reconnues se chiffrent de la manière suivante : les recours contre les décisions de Conseils de classe (-14 avec 2019 ; + 4 avec 2020) ; les **exclusions définitives** (- 25 avec 2019 ; - 4 avec 2020) ; les **sanctions disciplinaires** (- 12 avec 2019 ; -1 avec 2020) ; les **fréquentations scolaires** – 17 avec 2019 ; - 7 avec 2020). Oserions-nous postuler qu'il s'agit d'une **conséquence directe de la crise sanitaire** et de l'adoption des circulaires interdisant exceptionnellement tant les exclusions que les redoublements et les refus de réinscriptions durant l'année 2020-2021 ? En tout cas, nous le verrons dans l'analyse des dossiers, ils n'ont pas été aussi peu nombreux depuis 11 ans.

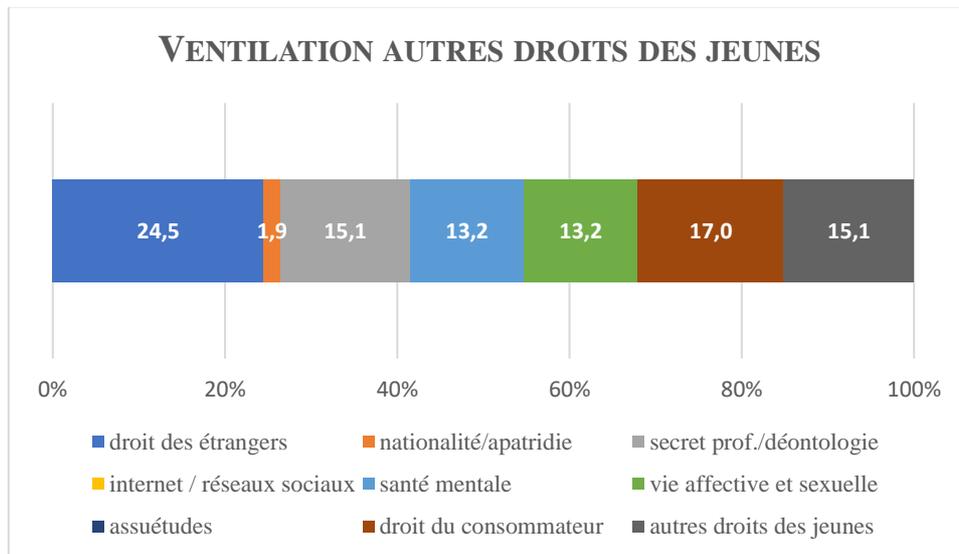
Dans la catégorie **Autres** sont regroupées cette année des questions très variées : les classes DASPA ; équivalence de diplômes ; immersion ; erasmus ; plainte contre école ; aménagements des locaux ; ATL et Temps de midi ; conflit avec professeur ; droit de consultation des copies ; transport scolaire.



En **Droit de la Jeunesse**, les consultations restent constamment inférieures à 15% de l'ensemble des demandes. Pourtant, les demandes en **Aide à la jeunesse** constitue à elles seules le quatrième type de demandes spécifiques qui nous est adressée. Par contre, si elles avaient pour habitude d'être annuellement supérieures en nombre pour le volet Aide par rapport aux autres volets, la proportion de ces derniers s'est considérablement accentuée depuis 2 ans. Aussi, en 2021, les demandes regroupées sous un volet plus « répressif » représentent 49,4%.

Notons que nous avons décidé après évaluation en équipe de l'encodage d'intégrer à cette famille de droit l'encodage des demandes relevant de l'aide juridique mais qu'elle reste comme chaque année inférieure à 2%<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Antérieurement, était classée dans la catégorie « autres droits des jeunes ».



Depuis 5 ans, la **catégorie « Autres Droits des Jeunes »** continue d’attirer particulièrement notre attention puisqu’elle regroupe, et ce malgré l’affinage des catégories d’encodage, le triple du pourcentage chiffré - avant 2017 - entre 2 et 3%. En regard des statistiques, cette cinquième « famille de droits » qui était encore en 2017 constituée de 4 droits est aujourd’hui affinée à la demande des travailleurs et en regroupe 9. Ceci est un indicateur incontestable selon nous de la **complexification du Droit, de l’accès aux droits et du travail de l’équipe** qui nécessite d’autant plus **une formation continue des travailleurs** amenés entre autres mener **des recherches juridiques plus nombreuses**.

Comme toujours, les consultations relatives au secret professionnel/déontologie et celles aux réseaux sociaux restent inférieures à 2% sur l’ensemble des consultations. De même cette année pour celles concernant les assuétudes qui est nulle.

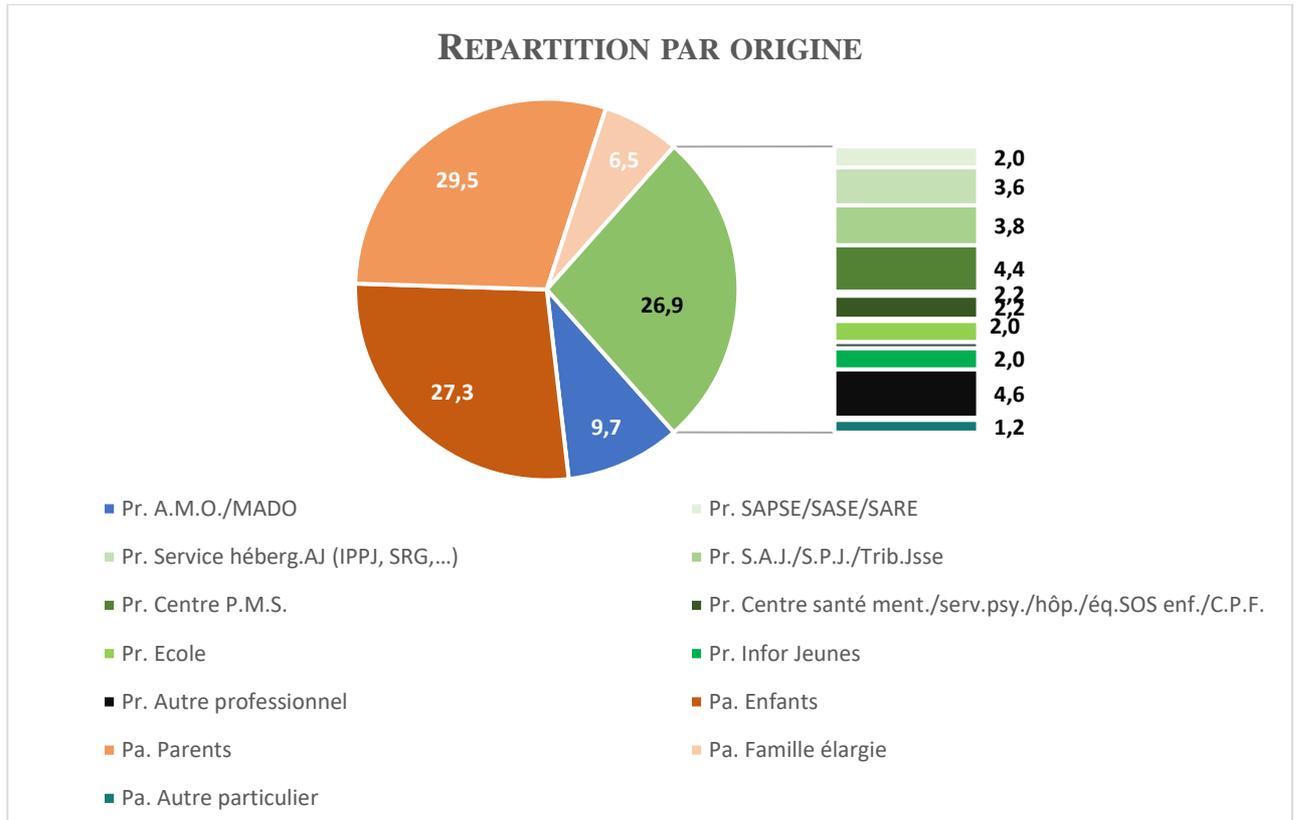
Celle relative au droit des étrangers est en légère hausse par rapport aux dernières années et cette tendance est confirmée par l’augmentation depuis deux ans du nombre d’accompagnements

Par contre, est *encore* à noter une légère augmentation par rapport à l’année passée dans la sous-catégorie santé mentale ajoutée à notre grille d’encodage en 2019.

La nouvelle sous-catégorie « droit du consommateur » confirme également notre affinage puisque 9 demandes ont été formulées.

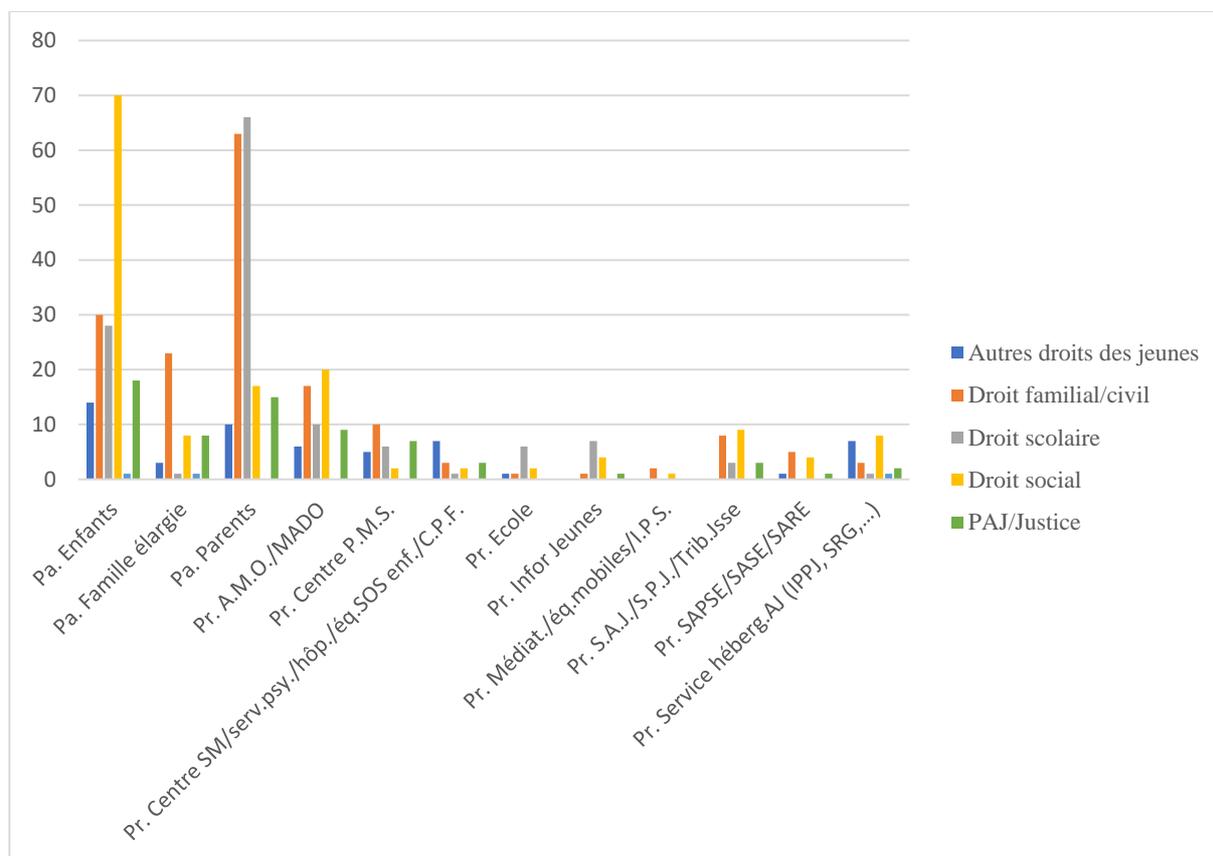
Les consultations encodées dans « autre » concernaient entre autres du droit médical et les droits du patient.

## Origine et Âge



La répartition des consultations est, de manière stable, largement plus importante en provenance des **particuliers** que celles des **services sociaux**. Dans les mêmes proportions que les années précédentes, les services sociaux et les particuliers nous ont respectivement consulté en 2020 à raison de **73,1%** et **26,9 %**.

Les demandes proviennent à 54% du secteur de l'Aide à la jeunesse. Cette proportion est en baisse depuis plusieurs années (58,6% en 2020 ; 57% en 2019 ; 65 % en 2018 ; 61% en 2017.)



De manière tout à fait stable, près d'un tiers des demandes proviennent des **AMO (27,5 ; - 6,1%)**. Cela **met en évidence le relais entre nos services et atteste de notre complémentarité**. Elles nous consultent régulièrement lorsqu'elles ont besoin d'information relevant du droit social et familial, puis scolaire.

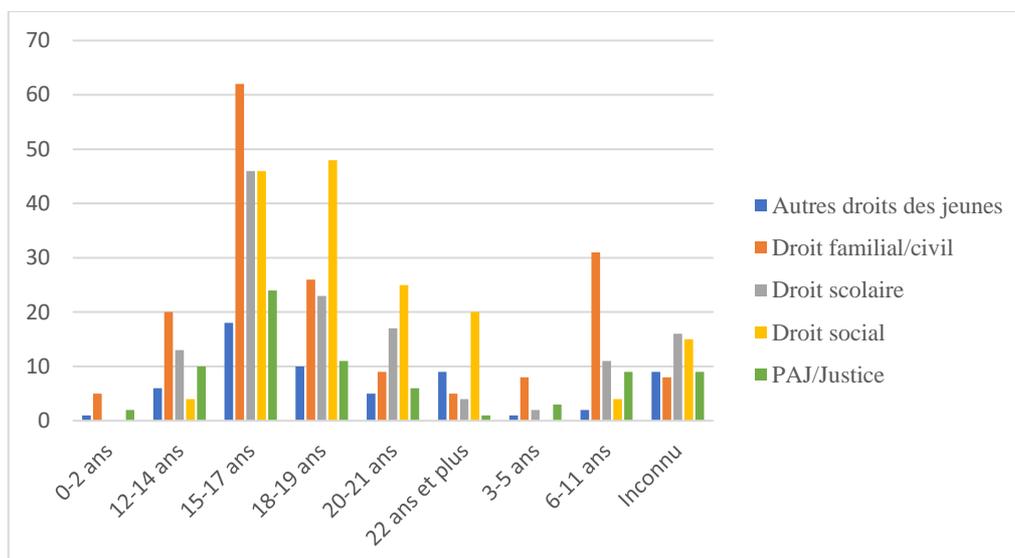
Viennent tout de suite après les demandes regroupant celles émanant des **services mandants et mandatés de l'Aide à la jeunesse** représentant ensemble 26,40%.<sup>11</sup> Les **mandants**, nous consultent exceptionnellement cette année d'abord pour du droit social lorsqu'ils ont pour habitude de nous solliciter pour du droit familial ; les **services mandatés** davantage pour ce qui relève du droit social, puis du droit familial et d'autres droits.

La catégorie « **autre** » nous consulte essentiellement pour du droit social. Les professionnels identifiés sont : le CAI de Namur (Centre d'Action Interculturel); des Maisons de Jeunes ; le service Mentor-Escale ; le SIEP ; la Croix-Rouge ; l'Accueil Solidarité, les Planning Familiaux, etc.

**Infor Jeune**, service d'information généraliste, se tourne vers nous lorsqu'ils ont des demandes relevant du droit scolaire ou social.

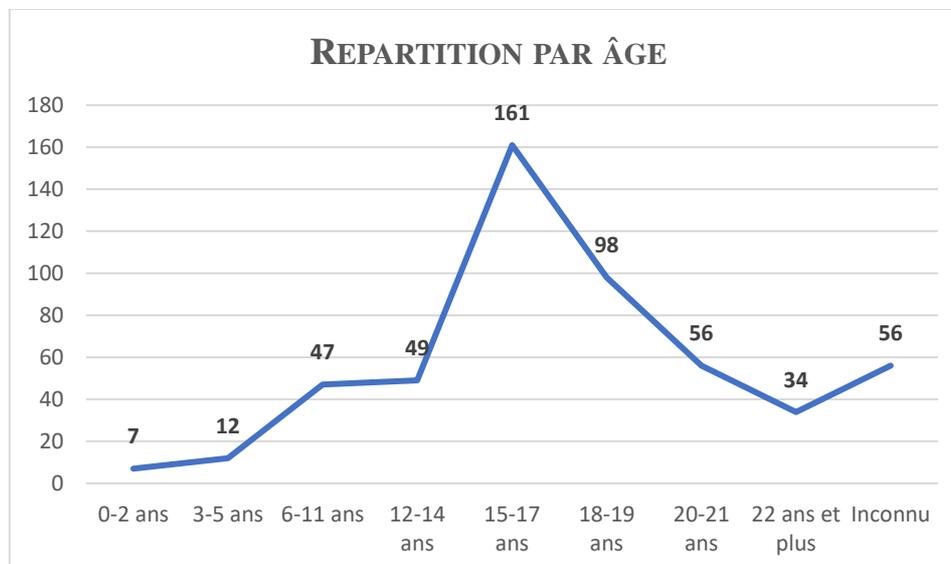
Les **enfants**, tous âges confondus, nous consultent **très majoritairement pour le droit social**. Les **parents**, eux, s'adressent à nous essentiellement par rapport au droit scolaire et au droit de la famille.

<sup>11</sup> Demandes émanant des autorités mandantes : 10,67% en 2021 ; 7,8% en 2020 ; 7,8% en 2019 ; 12,6% en 2018 ; 13% en 2017 ; 12% en 2016 ; 13,27% en 2015 ; 14,69% en 2014, 17,26% en 2013 ; 22,31% en 2012).



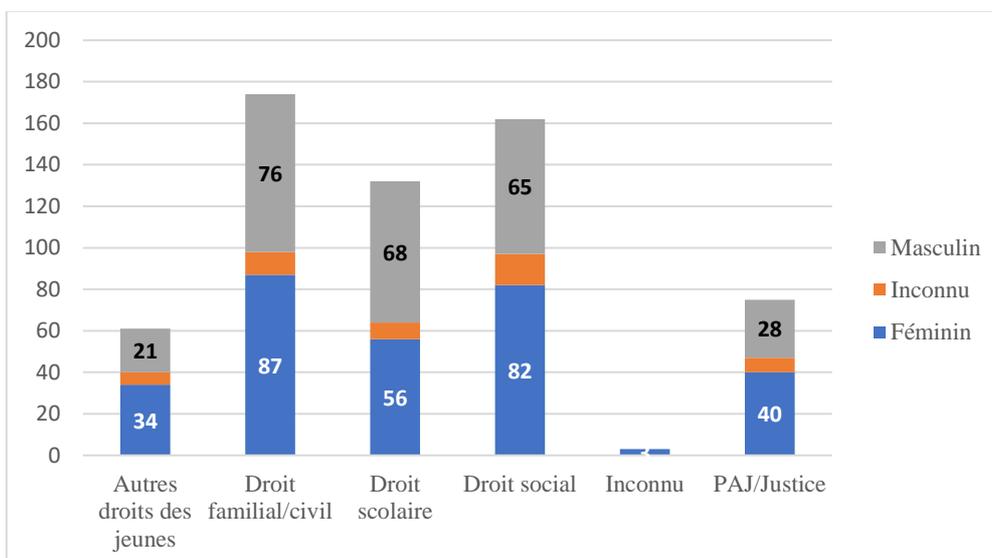
Plus spécifiquement, les consultations relatives aux **grands ados** (15-17 ans) concernent d'abord et nouvellement le droit familial, puis les droits scolaire et social, puis de moitié, le droit de la jeunesse et les questions relevant de la catégorie Autre.

Invariablement, les questions des **jeunes majeurs** relèvent du droit social puis du droit scolaire ; celles des « **préados** » du droit civil/familial et scolaire ; celles des **enfants en bas âges** du droit civil et familial.



Les demandes d'informations les plus nombreuses concernent **invariablement** les jeunes mineurs proches de la majorité et âgés de **15 à 17 ans** (31%). Cela dit, si nous regroupons les demandes émanant des « jeunes majeurs », toutes confondues elles atteignent un pourcentage de 36,1%. Pour le surplus, la variation individuelle des catégories d'âges est faible entre les années.

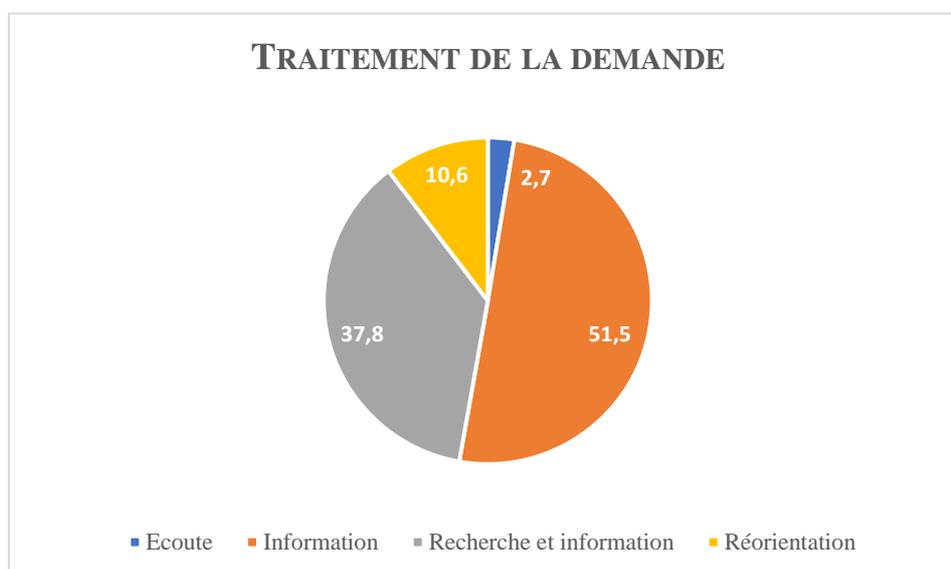
De manière chronologiquement dégressive se succèdent ensuite les demandes relatives aux tranches d'âges inférieures. **L'enfance et la petite enfance** restent les périodes pour lesquelles nous intervenons le moins. À l'inverse, nous assurons **de plus en plus le relais de services d'aide à la jeunesse à la majorité** et la « limite » des 22 ans est parfois à nos yeux une sorte de frontière imaginaire.



Généralement, nous sommes tant consultés par les filles que par les garçons et les variations ne sont pas significatives. Pour exemple, en 2021, une légère prévalence féminine est à souligner (42,3% de garçons et 49,8% de filles), à l'inverse de 2020.

D'années en années, exception faite au droit scolaire, les associations entre les matières et le sexe des jeunes sont indéfinies.

### *Traitement de la demande*

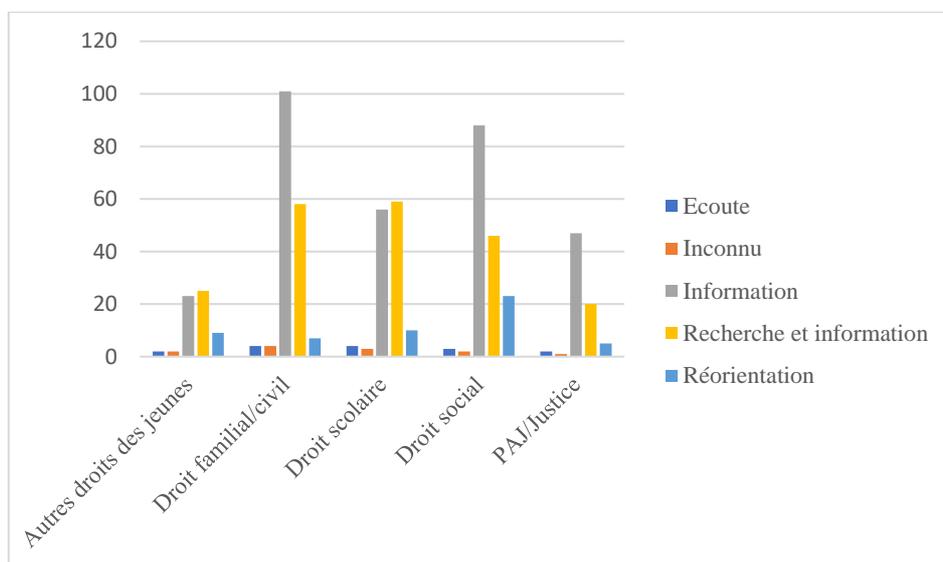


Dans 51,5% des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une **information directe** dispensée par les intervenants qui assurent la permanence. Outre le fait que l'équipe s'agrandi et a accueilli dans le cadre de remplacements de nouveaux travailleurs qui doivent prendre le temps de se former, les constats énoncés plus haut quant à une **complexification du Droit** explique assurément ce pourcentage en baisse depuis plusieurs années. Par ailleurs, les travailleurs de l'équipe expriment régulièrement - en regard des **modifications législatives variées** et de la diversification des demandes - le besoin de **vérifier (avant de la dispenser)** l'information juridique apportée.

Dans 37,8% des cas, une recherche est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande. Cela concerne majoritairement des situations relatives à l'hébergement, au droit aux relations personnelles ; aux obligations alimentaires ; à la sous-catégorie « autre droit scolaire » et au changement d'école ; au CPAS et au droit du travail.

Dans 10,6% des cas, le service réoriente vers un autre service ; moins que les trois années précédentes. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers.

Lorsque l'équipe réoriente un jeune, un familial ou un professionnel, elle le fait majoritairement vers la FEF (Fédération des Etudiants Francophones) ; la Smart ; l'AMO Passage ; la Police ; une étude notariale ; Infor Jeunes ; la FGTB ; Des avocats ; le Nouveau Saint-Servais (Centre de Formation Professionnelle) ; Mentor-Escale ; SSM Selina à Jambes ; le Service Info Conseil Logement.

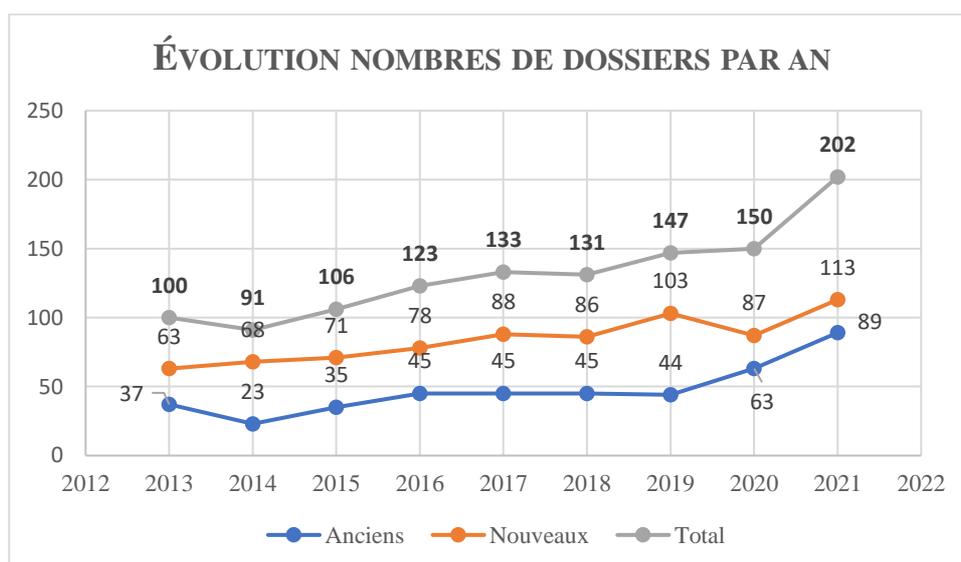


## b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent dans leurs démarches juridiques et sociales, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

*Nombre de dossiers – Plus nombreux, plus longs, plus complexes...*

Durant l'ensemble de l'année 2021 et malgré la crise sanitaire, **202 dossiers** ont été traités sur l'arrondissement de Namur (+ **52 dossiers**). **Du jamais vu !**



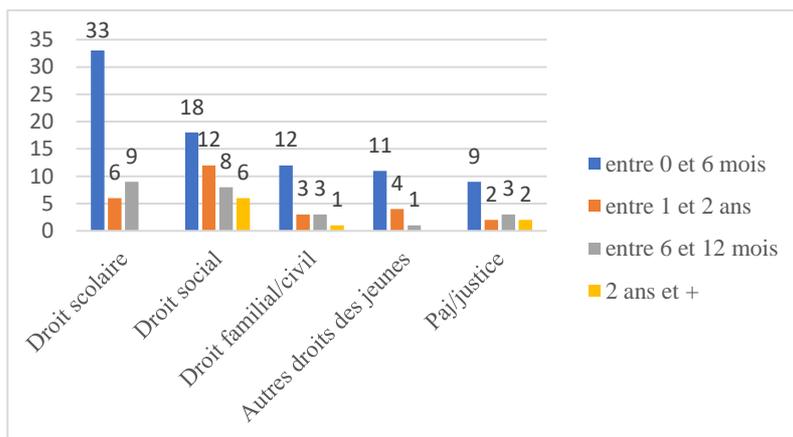
Ce qui est particulièrement interpellant pour les permanents est la **complexité des dossiers**. L'équipe composée de 3 permanents est formelle, **le public qui pousse les portes aujourd'hui n'est plus le même qu'il y a trois ans**<sup>12</sup>. Pour nombre de jeunes, le réseau en place s'est essoufflé, a « lâché », nous obligeant parfois comme un effet en cascade à sortir de notre cadre. Ces difficultés multifformes sont mises en exergue par notre système d'encodage. En effet, celui-ci est historiquement réalisé selon le principe *un dossier par jeune et par matière*<sup>13</sup>. **Le nombre total de jeunes accompagnés en 2021 est de 163 pour 202 dossiers (+ 26 jeunes)**. En effet, 143 jeunes ont demandé un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit mais 20 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant. 9 jeunes ont deux dossiers ouverts ; 7 ont trois dossiers ; 4 en ont 4 ou plus. C'est que nous appelons les **Dossiers « Mammouth » en regard de la charge importante de travail** que cela

<sup>12</sup> Les 4 SDJ ont contribué ensemble aux Assises de la Prévention et y ont, entre autres, porté ce constat : « Des situations plus nombreuses, plus complexes et multifactorielles. Sur le terrain, nous constatons des situations qui se complexifient, allant jusqu'à six problématiques distinctes relayées au sein d'une même famille. Pour faire face à la complexité des situations et aux besoins spécifiques des familles, un accompagnement de qualité est nécessaire. Il passe par une formation adéquate (situations de violences conjugales, d'abus, d'enfants pris dans les conflits de séparation, de fragilité psychologique des jeunes et des familles) et nécessite donc, à notre sens, un renforcement du cadre des équipes existantes. La possibilité d'ouvrir à une pluridisciplinarité selon la spécificité des services AMO nous semble essentielle. Des problématiques émergentes augmentant le phénomène d'exclusion sociale » - consultable en ligne via : [35 Choisir de doter notre Société d'une Politique de Prévention Digne des Jeunes et des Familles ... Quelle attention lui consacrer dès aujourd'hui ? - 4 AMO Services Droit des Jeunes – Assises de la prévention \(assisesdelaprevention.be\)](https://www.assisesdelaprevention.be).

<sup>13</sup> Par matière nous entendons l'une des 5 grandes familles de Droit (Droit civil et familial, Droit scolaire, Droit social, Droit de la Jeunesse et Autres Droits).

représente pour le travailleur lorsque l'on sait que pour la majeure partie l'un ou l'autre des accompagnements **touche à l'autonomie, au droit du travail, aux dettes, au logement et/ou à la santé mentale, aux assuétudes.**

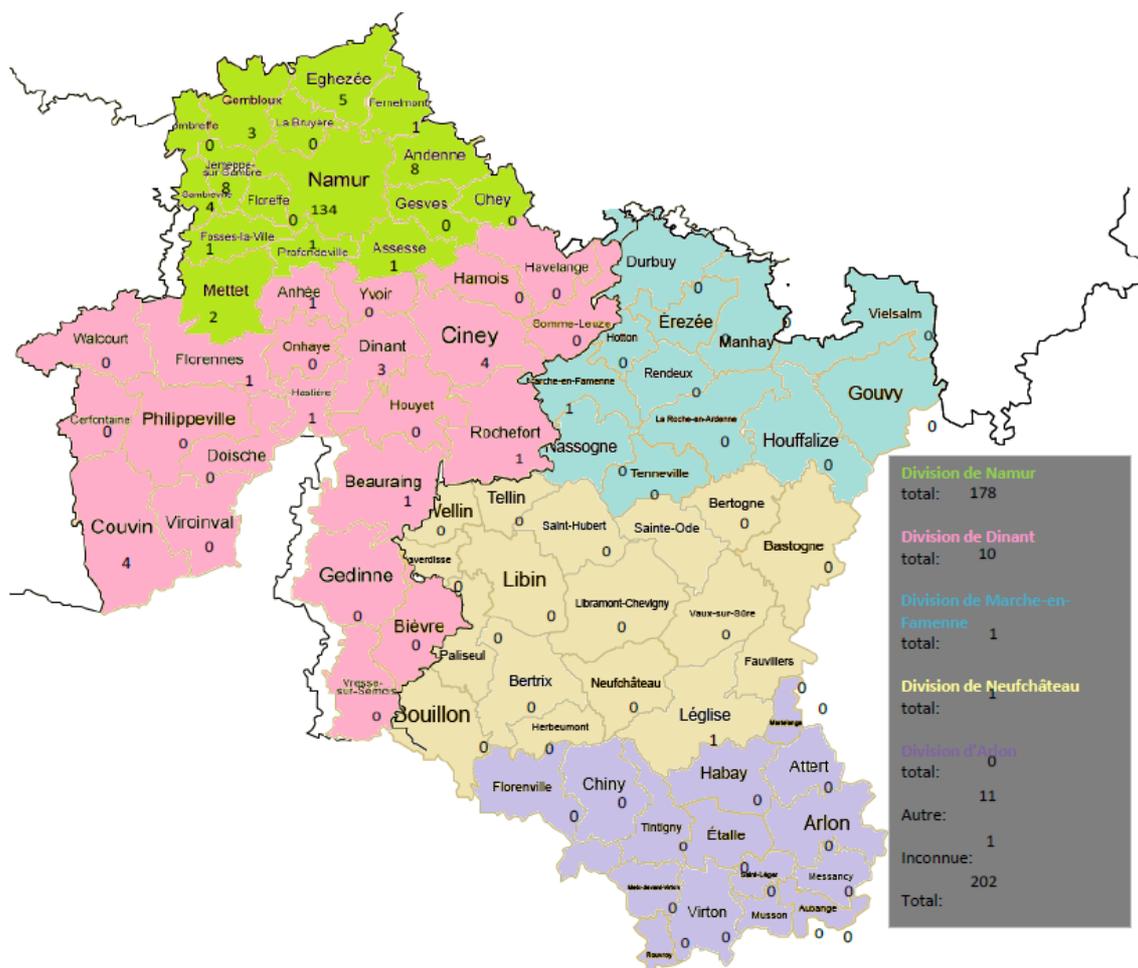
La **longueur des dossiers** est une **autre indication de cette complexification** : en comparant avec les données de 2020, le nombre de dossiers clôturés qui ont une durée de 2 ans est passé de 1 à 9 (dont 75% en droit social) ; quant aux dossiers clôturés d'une durée de 1 à 2 ans, il a augmenté de 6 à 27 (dont 44,4% en droit social).



**58% de nos accompagnements (-11%) sont clôturés en moins de six mois ; 39% de ceux-ci concernent des dossiers en droit scolaire, 21, 6% concernent du droit social.** Dans 24 situations, soit 16, 7% des cas, les suivis s'arrêtent entre 6 mois et un an.

Au terme de l'année civile de 2021, 59 situations nécessitent encore notre accompagnement pour 2022.

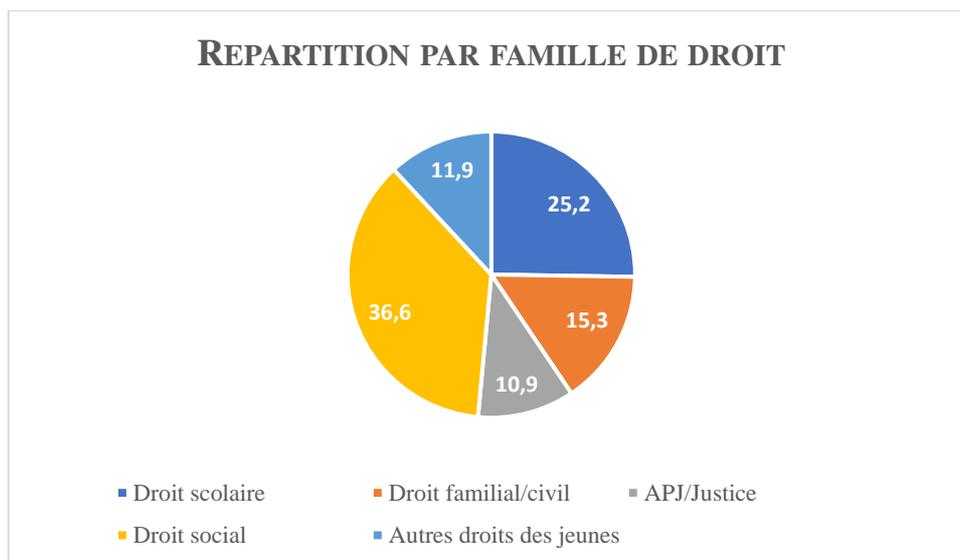
## Couverture géographique



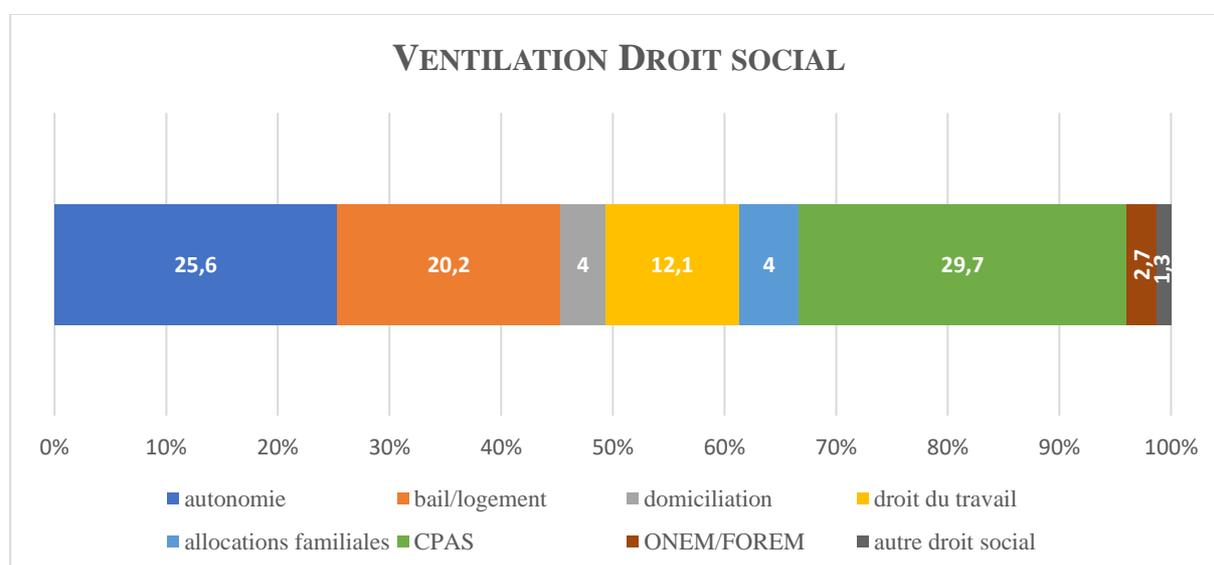
Annuellement, les dossiers ouverts concernent essentiellement les jeunes du « grand Namur ». D'ailleurs, sur les 52 dossiers ouverts en 2021, 43 le sont sur le centre de Namur.

Historiquement et étonnamment, la division de Dinant est, comme pour consultations, très peu couverte. Les accompagnements hors division se sont réalisés à : Nivelles, Héron, Walhain, Céroux-Mousty, Charleroi, Seraing et Ottignies. À nouveau, ces situations sont surtout localisées dans le Brabant Wallon.

## Objets des dossiers



Comme en 2020 et comme pour l'entité d'Arlon, pour la seconde fois, en comptabilisant **36,6% de nos accompagnements (soit 74 dossiers ; + 21)**, ce sont les situations relevant du **droit social** qui sont les plus nombreuses.

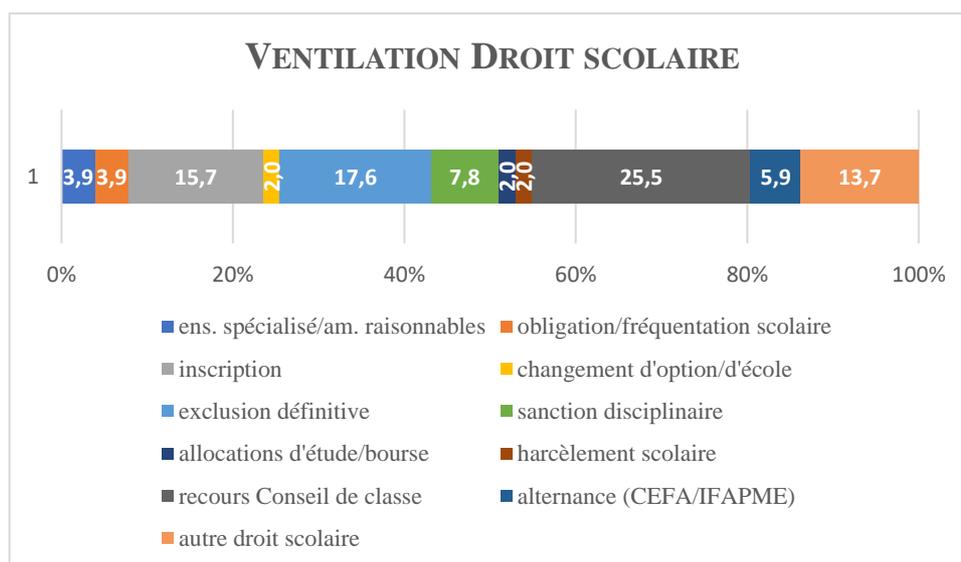


Pourtant, ces dossiers en matière sociale constituent une **charge importante de travail** pour les intervenants. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « se mettre en autonomie », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et les services auxquels s'adresser. Régulièrement des problématiques, déjà indiquées ailleurs, tel qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande<sup>14</sup>. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ;

<sup>14</sup>Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistante sociale, régularisation au niveau des mutuelle, allocations et bourses éventuelles, recherche éventuelle d'un avocat et introduction de recours, inscription scolaire, etc.

des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés.

**L'accès au logement** complexifie davantage encore ces mises en autonomie. Le projet Droit At Home en construction avec notre propriétaire Maître Erneux, l' AIS GLN et le RSUN s'inscrit en droites lignes de nos constats de terrain et des priorités énumérées entre autres par les services de prévention.



Le nombre total de dossiers en **droit scolaire (25,2%)** perd encore 7,5% après avoir diminué de 10% l'année dernière<sup>15</sup>. Pourtant, le nombre de dossiers (51) lui reste stable. Une **diminution successive au niveau des consultations** a aussi été observée<sup>16</sup>. Pourtant, c'est un fait, le droit scolaire est une matière complexe et souvent méconnue. Comme les autres SDJ, nous sommes régulièrement identifiés comme étant le service « ressource » pour cette matière.

Depuis 2 ans, plusieurs constats sont à formuler :

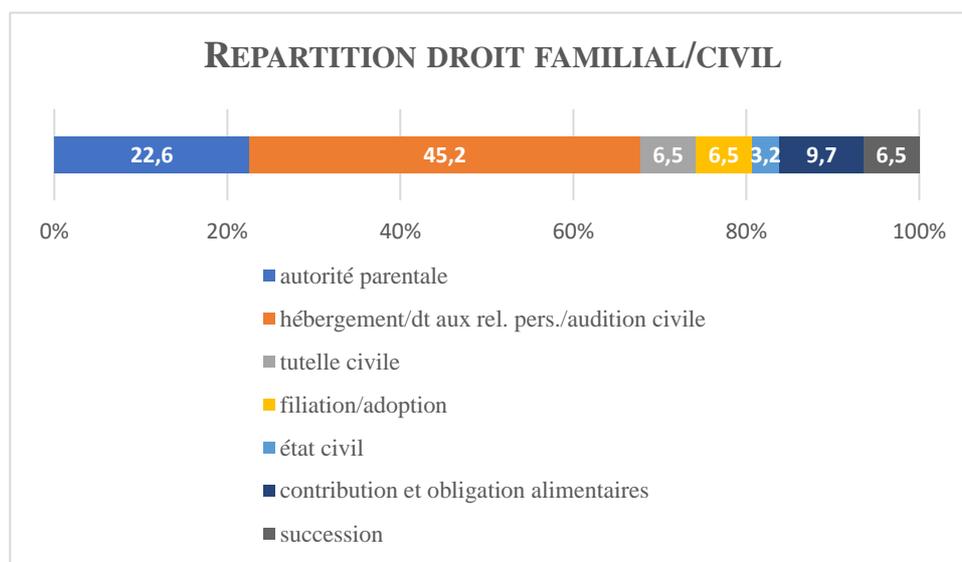
- La thématique **Autre (13,7%)** est relativement importante tant dans les dossiers que dans les consultations et ce, en 2021, malgré la nouvelle sous-catégorie « aménagement raisonnable et enseignement spécialisé » ajoutée à la grille d'encodage suite à notre analyse statistique en 2020<sup>17</sup>. Cette année elle comprend des accompagnements qui ont trait à : la récupération du statut d'élève régulier ; l'enseignement supérieur ; une publication sur Facebook ayant amené une sanction disciplinaire ; le port du masque ; des difficultés diverses liées aux stages ou aux jurys.
- Les accompagnements (et consultations) au niveau de **l'enseignement en alternance** – nouvelle sous-catégorie d'encodage également - sont déjà bien représentés statistiquement.
- Les exclusions définitives et les refus d'inscriptions généralement nombreux et majoritaires dans cette catégorie de droit diminuent drastiquement (4,4% en 2021 ; 7,3% en 2020 ; 22,4% en 2019, 12,21% 2018). À l'inverse, les sanctions scolaires double, à minima.

<sup>15</sup> 32,7% en 2020 ; 42% en 2019, 35% en 2018 ; 36,4% en 2017 ; 50% en 2016 ; 38% en 2015 ; 33% en 2014 ; 36% en 2013 et 27% en 2012.

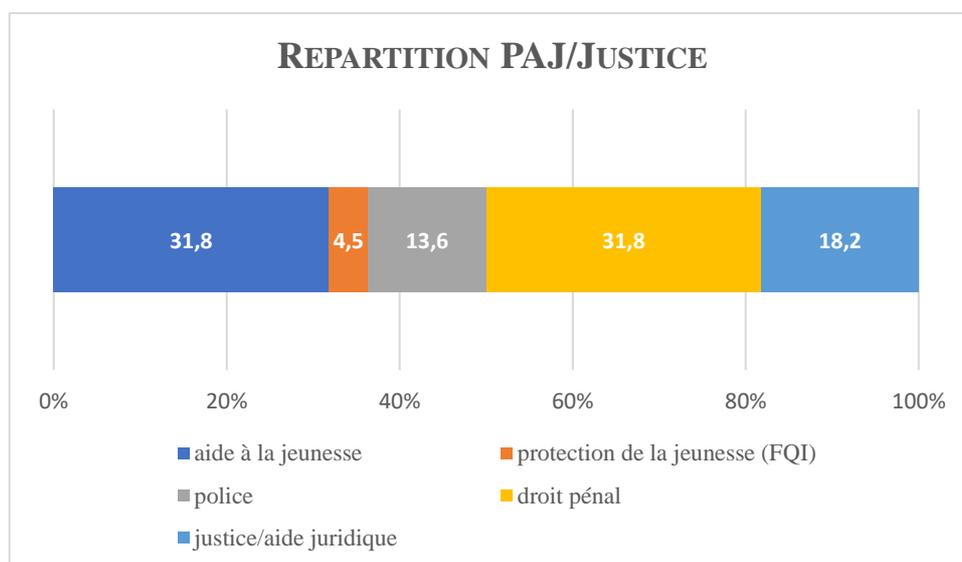
<sup>16</sup> Cfr. *Supra* p. 8 ; Une réflexion d'équipe au départ de la définition de la « vulnérabilité » des usagers a été menée afin de que notre service ne soit pas « parasité » par ceux qui en ont le moins besoin et d'éviter ce que l'on appelle communément « l'effet Matthieu Référence faite à l'évangile selon Saint Matthieu – « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a ».

<sup>17</sup> Pour rappel, en 2020 nous précisons ceci pour les 12,2% de « Autre Droit scolaire » : On y retrouve des situations découlant de l'arrêt de l'intégration, de difficultés dans les transports scolaires, de la mise en place d'aménagements raisonnables, de conflits de droits en raison de la crise sanitaire, de l'enseignement supérieur, de difficultés relationnelles entre les parents et l'école, etc.

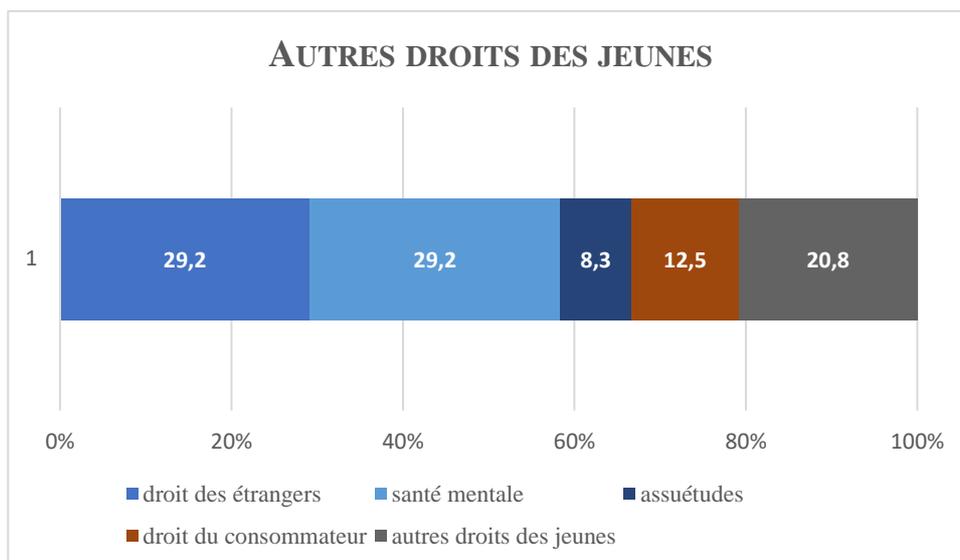
- Paradoxalement, c'est en 2020 que nous avons réalisé le plus de recours contre les décisions du Conseil de classe entre 2018 et 2021.



Nous faisons d'année en année le même constat : contrairement à l'importance du nombre de consultations en la matière, les dossiers relevant du **droit familial** sont diminués au moins de moitié. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que nous n'accompagnons pas les parents dans leurs démarches de séparations parentales. Par contre, les sous-catégories sont investies de manière tout à fait similaire (d'abord, l'hébergement ; ensuite, l'autorité parentale ; enfin ; les obligations alimentaires).



Le nombre de dossiers relevant de **l'Aide et de la Protection de la Jeunesse** comptabilise un peu plus de **10% (+1,6%)** du nombre total d'accompagnements. Les dossiers relevant du **Pénal** sont encore en **augmentation** (+3,2% en 2021 et +18,2% en 2020). Comme l'année passée et comme pour les consultations, ce volet plus répressif comptabilise la moitié des suivis quand en 2018 le volet Aide représentait à lui seul 72,4%. À noter que les dossiers en **Justice/Aide juridique** passe de 1 à 4 en 2021. Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire au niveau du Service Droit des Jeunes, notre volonté étant toujours de recentrer nos actions vers le public des plus défavorisés.

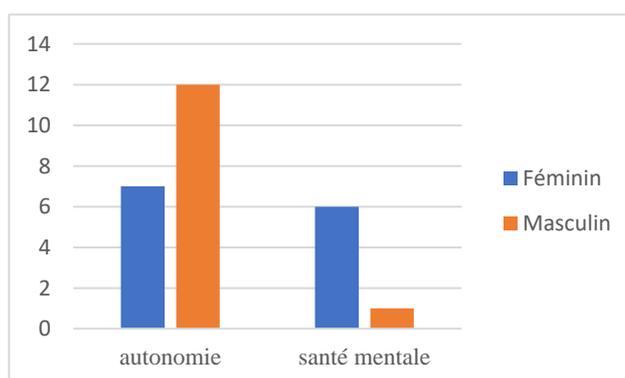


Les dossiers ouverts au niveau du **Droit des Etrangers** sont au nombre de 7 (-1). Ils concernent évidemment des droits de séjour mais majoritairement, comme déjà indiqué, des accompagnements de jeunes pour lesquels **le regroupement familial** s'avère extrêmement compliqué. À noter que la durée de ces accompagnements est majoritairement longue puisque 4 dossiers sur 5 durent entre 12 et 24 mois.

La thématique **autre** regroupe 5 dossiers qui, en partie, devraient être encodés dans des autres sous-catégories : 3 dettes, 1 santé mentale et 3 en lien avec l'ISP/job étudiant.

Au total, 6 dossiers ont été ouverts en 2021 dans le cadre du **Droit du Consommateur** (= 3% de l'ensemble des dossiers ; proportionnellement plus important que les consultations en la matière).

8 dossiers ont été ouverts rien que sur 2021 au niveau de la **Santé Mentale** ainsi que 2 en **Assuétudes** (soit 5% de l'ensemble des dossiers). À noter, d'une part, que pour la moitié de ces jeunes, un accompagnement est demandé dans une autre famille de droit, et d'autre part, que pour 6 accompagnements sur 8 cela concerne une fille.



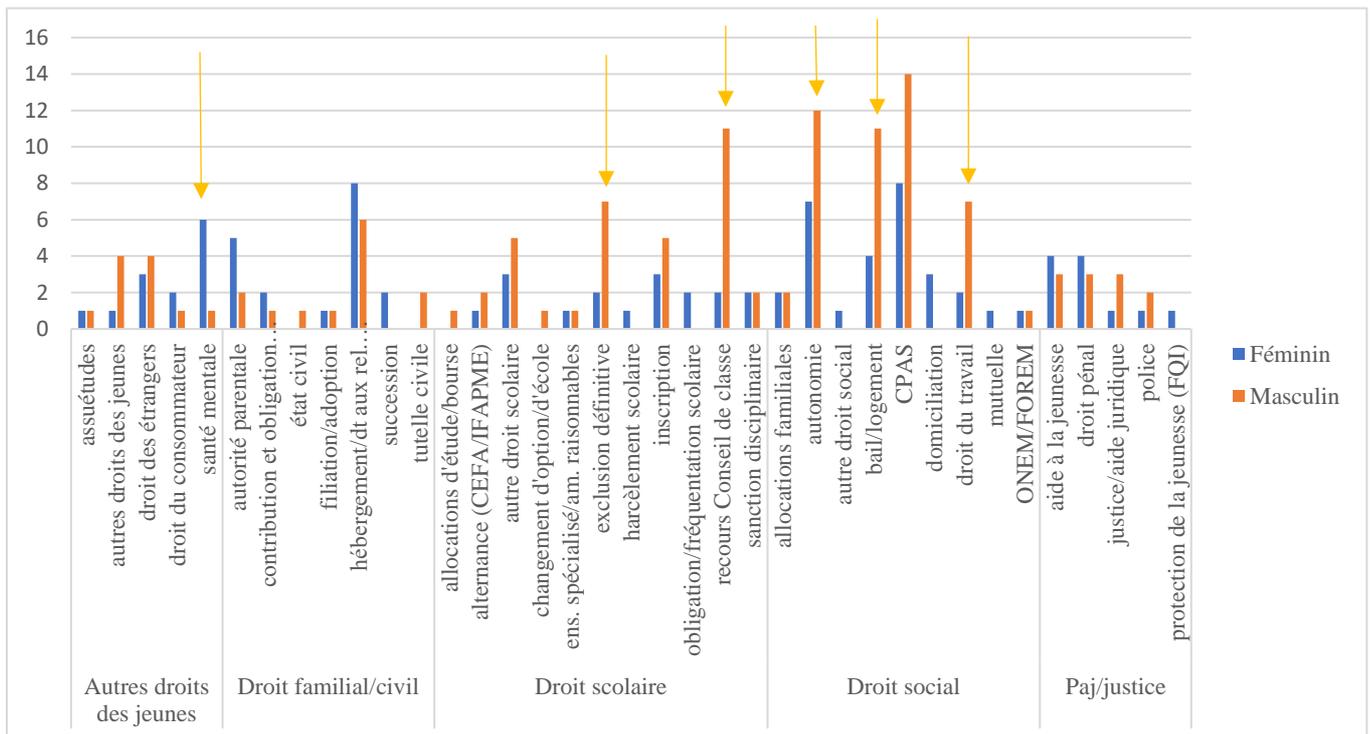
Comme déjà indiqué ailleurs, nous faisons le **constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins**. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'interventions ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être **ambivalents quant à l'accompagnement** qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinées ou sabotées<sup>18</sup>. La **mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale en 2019** est réellement porteur de sens pour les jeunes et pour les travailleurs. Nous avons de ce fait répondu à **deux nouveaux appels à projets** pour poursuivre notre réflexion et continuer de promouvoir le respect

<sup>18</sup> Cfr. Actions de prévention sociale.

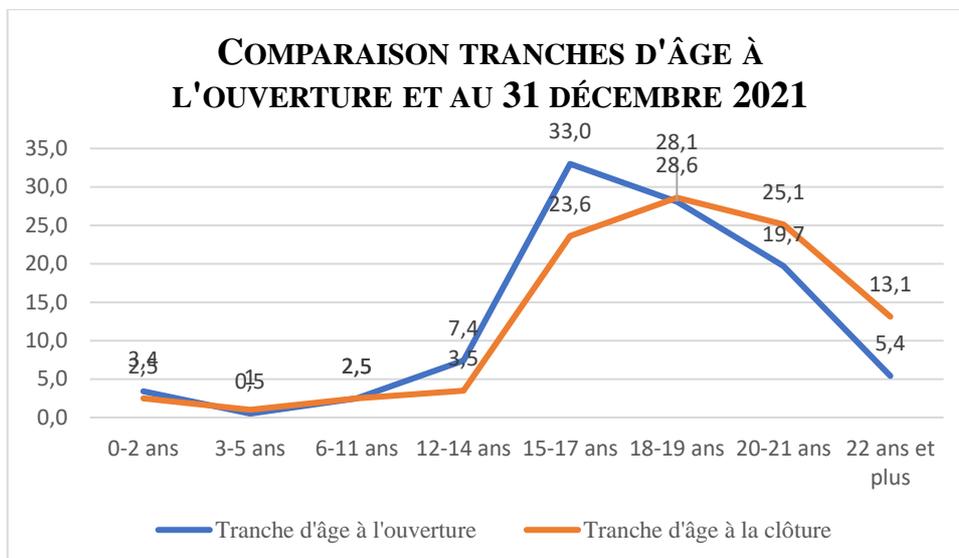
des droits du patient et le droit à la participation des jeunes. En regard de notre expertise en la matière et de notre méthodologie, un **Coach Participation** – fonction financée par le SPF Santé – a été engagé par le Réseau Santé Kirikou et localisé dans les bureaux du SDJ de Namur.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces données de fonds avec d'autres :

Chaque année, sur la question du genre, nous indiquons que, d'une part, de manière générale, les accompagnements s'équilibrent, et d'autre part, que si dans certaines matières les garçons comme les filles semblent nous consulter de manière indifférenciée ou non-significative, une prépondérance des garçons dans des démarches sociales spécifiques nous semblent devoir être étudiées à la lumière d'études relatives à la délinquance juvéniles et aux enjeux de genre.



Cela dit, depuis deux ans, on note une légère prédominance des garçons dans nos statistiques. Effectivement, en 2021, les demandes d'accompagnement proviennent à **57% des garçons** pour **43% de filles** (85 filles sur 202 et 117 garçons sur 202). Une forte prédominance est à souligner tant pour des projets d'autonomie et des demandes de RIS, que pour les recours contre les décisions du conseil de classe, les exclusions définitives, les difficultés au niveau du bail et du logement et du droit du travail.



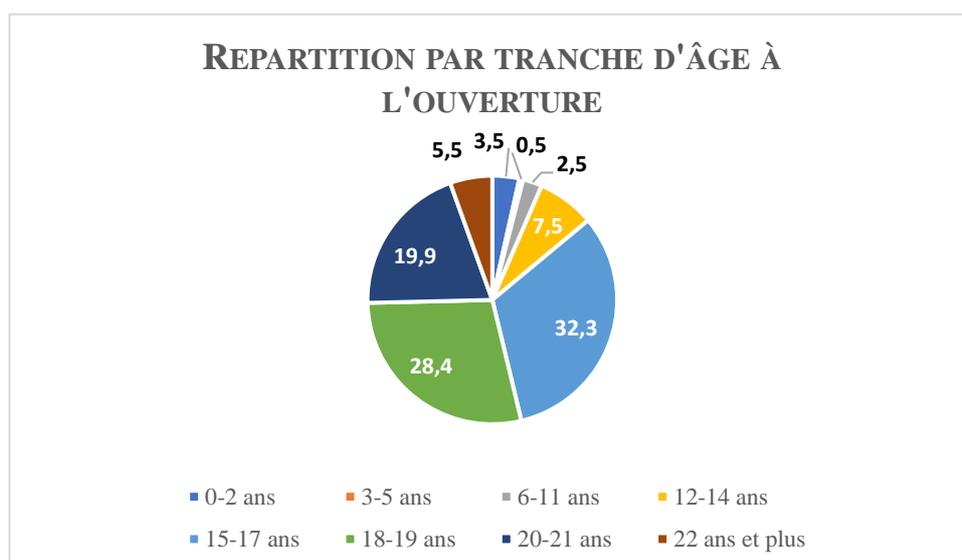
Au niveau de l'âge, en combinaison avec nos données de consultations, force-nous est de constater que **notre public Namurois reste aujourd'hui majoritairement composé de grands adolescents et de jeunes majeurs.**

La quantité de dossiers ouverts **après la majorité** est – comme en 2020 - bien supérieure aux années précédentes (**56,6% de l'ensemble des dossiers**).

**Si les 18-19 représentent depuis trois ans plus du quart des dossiers ouverts, les 20-21 ans passent successivement de 5 % à 17,6% à 19,9%.**

**Les 15- 17 ans représentent d'année en année à eux-seuls un tiers des accompagnements.**

La catégorie des mineurs de moins de 15 ans reste stable ces dernières années (14%) en étant systématiquement bien inférieure aux autres.

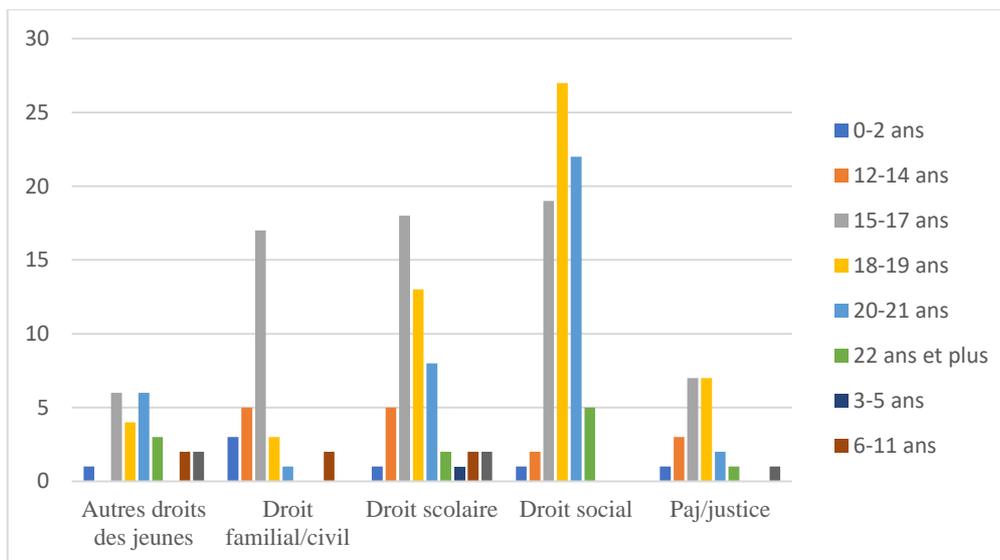


Aussi, sur base du graphique ci-dessous il nous est possible d'affirmer que les 15-17 ans sollicitent notre aide – très similairement à 2020 mais distinctement de 2018 et 2019 – de manière beaucoup plus récurrente pour du droit social, puis du droit scolaire et du droit familial.

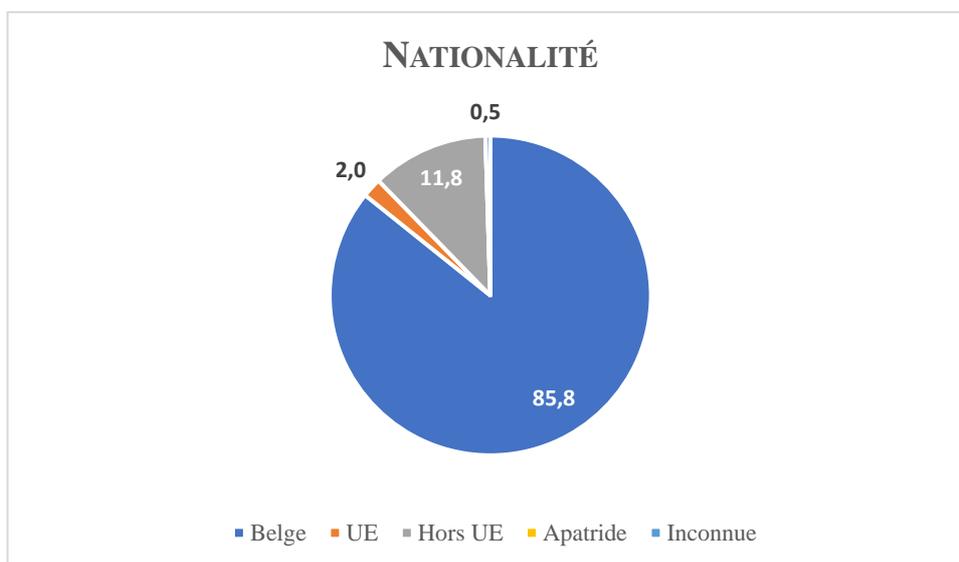
Les jeunes majeurs, quant à eux, se tournent sans surprise vers nous lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans le cadre de leur mise en autonomie puis du droit scolaire.

La catégorie d'âge regroupant les 12-14 ans est généralement prioritairement concernée par des problèmes relevant et du droit scolaire et du droit familial/civil.

Enfin, les usagers les plus jeunes sollicitent notre accompagnement dans presque toutes les matières, sans différence notable.



### Nationalité

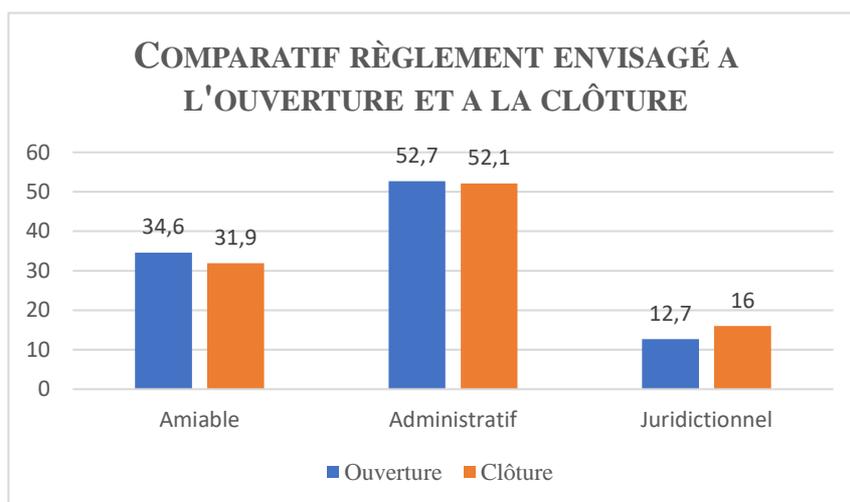


Ce n'est pas récent, à Namur, les permanents ont peu de demandes concernant le droit des étrangers ou impliquant l'accompagnement d'un jeune de nationalité étrangère. Cette année encore, plus de 85,8% (-5%) des dossiers concernent des bénéficiaires belges.

## Résolution, Issue et utilisation du Fonds de défense

Pour cette partie d'analyse, il importe selon nous de lire les graphiques ci-dessous de manière combinée.

De manière stable, le règlement des conflits s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative, ensuite, de façon amiable, enfin, par la voie judiciaire. Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.



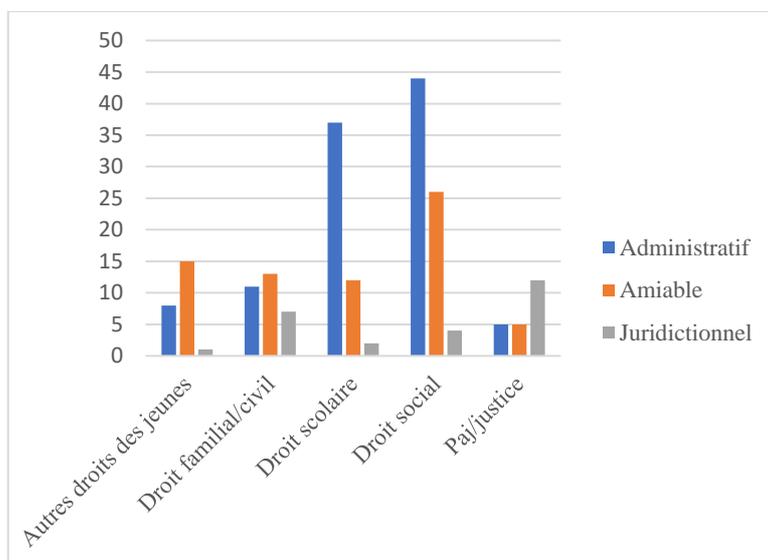
Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre **maîtrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires** pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doit pas être envisagé de recourir aux autorités juridictionnelles.

Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions et ce, comme déjà indiqué, parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmées, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

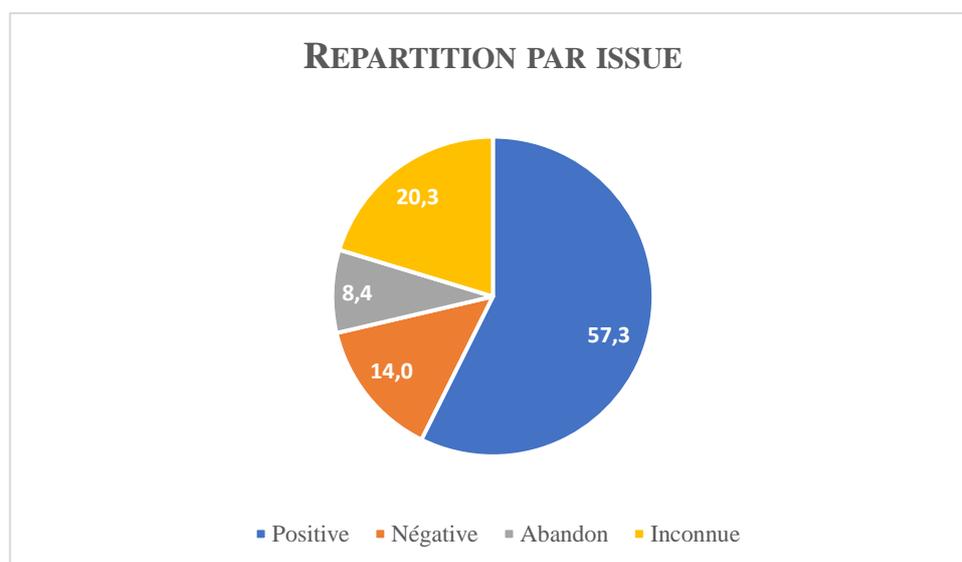
À cette grille de lecture nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats prodéo sont spécialisés en droit scolaire dans nos régions voire même plus largement dans les provinces de Luxembourg ou du Hainaut. Ensuite, les indemnités de procédures - si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles - peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde de conséquence dans le parcours du jeune, le jeune ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.

Élément intéressant à noter en 2021 en ce qu'il renforce le constat d'une augmentation des demandes et accompagnements du volet plus « répressif » dans la famille de droit PAJ, elle comporte aussi la proportion la plus importante d'actions judiciaires.

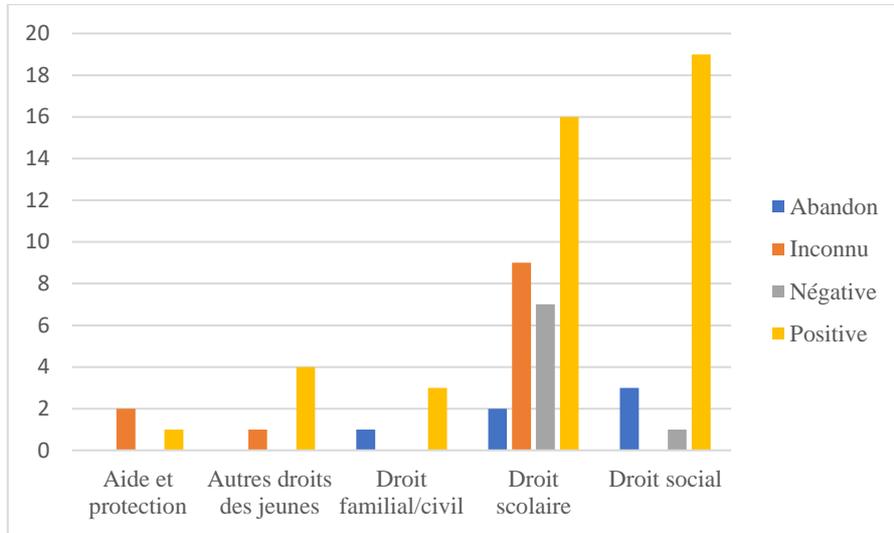


Concernant le droit social, le règlement administratif est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif du RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.



D'année en année, la majorité des issues sont positives, toutes matières confondues (57,3%). Les issues inconnues comme les issues négatives concernent - sur 143 dossiers clôturés et à une exception près - les accompagnements relatifs au droit scolaire.



## 2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE<sup>19</sup>

Comme 2020, les actions de prévention sociale sont particulièrement **impactées** par la **crise sanitaire** que nous traversons.

L'organisation de très nombreux groupes, travaux, formations, activités si enrichissantes à nos yeux a été maintes fois réfléchi, aménagée, reportée, annulée.

À l'heure où nous regardons dans le rétro pour lister nos activités passées, un constat indéniable : le premier trimestre de 2022 est un fourmillement d'activités, un appel considérable d'un réseau professionnel intersectoriel en ébullition qui (ré)appelle de toute part le service et marque une fracture avec les deux dernières années.

### a. **Groupe SYPA « Les jeunes de 18-25 ans »**

Ce groupe de travail est issu de différents services agréés par l'Aide à la jeunesse de la division de Namur. Il s'est constitué au départ du constat selon lequel les jeunes âgés de 18-25 ans se trouvaient à l'entre-deux en termes de prise en charge et qu'ils pouvaient éprouver des difficultés à trouver le service compétent pour répondre à leurs besoins et les accompagner.

Le groupe de travail organise depuis fin 2015 deux *laboratoires* afin de mettre en place des actions concrètes sur le territoire namurois concernant le *logement* et *l'insertion socio professionnelle/la scolarité* pour le public cible.

#### *Laboratoire logement*

Le laboratoire logement réfléchit à la problématique de l'accès au logement pour les jeunes. Il est constitué de deux groupes de travail : le GT SALTO (accès aux logements, collaboration propriétaires – CPAS, label) et le GT « Auton'home » (site internet) dont le Service Droit des Jeunes fait partie plus spécifiquement.

Le site internet « Auton'home » est en cours de création avec l'intervention notamment d'ACMJ (Action Médias Jeunes) afin de centraliser les outils de prévention (dont Aire d'autonomie et Prendre son envol) et les tutos relatifs à la mise en autonomie réalisés durant le stage que nous avons encadré en partenariat avec l'AMO Passage et la MADO en 2019. Ce site fournira un accès facile à l'information en rapport avec la mise en autonomie. Les logos et pictogrammes ont été réalisés par l'école Félicien Rops. Les contenus sont en cours d'écriture ou de relecture.

- Dates des Labo – Logement et GT : 1 février, 26 avril, 7 juin et 20 septembre.

#### *Laboratoire Insertion Socio-Professionnelle*

Ce laboratoire ne s'est pas réuni en 2021.

---

<sup>19</sup> Anciennement appelées « actions communautaires ».

## **b. Projet de prévention générale « La précarité : vécu des jeunes et recherche d'une réponse adaptée »**

Ce projet initié en 2018 devait s'achever à la fin de 2020. En raison du contexte, une partie de l'action n'a pu être menée à bien et l'autre – en découlant de par son analyse – a pris du retard. La justification des dépenses a été autorisée jusqu'en août 2021 (rédaction finale), raison pour laquelle l'action se poursuivra au-delà de décembre 2020.

### Le projet

Conformément aux missions spécifiques dévolues au SDJ, nous mettons un point d'honneur à contextualiser nos recherches-actions par un cadrage en droit. Cette approche juridique vise à informer mais également à interpeller. La parole des jeunes est le point de départ de notre réflexion et permet par maintes illustrations de souligner la fracture entre les prescrits, « les droits de papiers » et les ressentis. Loin de nous borner à vous exposer des dispositions juridiques successives, nous avons sélectionné certaines atteintes graves et récurrentes aux droits en lien avec les situations de pauvreté ou de précarité vécues par les jeunes que nous accompagnons. Interrogés sur la situation de précarité dans laquelle ils se sont trouvés ou dans laquelle ils se trouvent toujours, les jeunes *balancent* les droits dont ils devaient légalement bénéficier mais dont ils ont été privés, que les adultes (professionnels, monde politique,...) ont bafoués. Ces droits ne sont pas exhaustifs et bien d'autres auraient pu être ajoutés. Toutefois, ces choix ont été faits dans un souci de cohérence entre la rédaction de ce rapport et la recherche menée sur le terrain.

En effet, les droits développés dans le rapport de recherche sont soit ceux que nous avons directement identifiés dans les témoignages des jeunes comme négligés, soit ceux pour lesquels, de leur point de vue, l'applicabilité devrait être limitativement contextualisée, personnalisée, nuancée.

Dans une seconde partie – plus empirique – après une proposition de concepts construits par trois auteurs que nous avons choisis de mobiliser (S. Paugam, F. Dubet, Goffman) une très grande place a été donnée à l'analyse individuelle des entretiens des jeunes pour déboucher, enfin, sur une analyse comparative en 5 axes proposée par RTA.

Parallèlement à la rédaction du rapport de recherche, nous avons également lancé la dernière étape de l'action collective en recontactant l'ensemble des jeunes ayant témoigné. Nous avons réaffirmé notre vif intérêt concernant leur situation et notre volonté de co-crée ensemble un projet en fonction de leurs besoins. Bien conscients des réalités de notre public des appels téléphoniques ont été réalisés durant plusieurs mois afin de, d'abord, donner une suite à leur témoignage, puis, fixer, avec eux, une première date de rencontre.

Si l'année 2020 a été exceptionnelle tant la crise et les mesures sanitaires que nous vivons toujours actuellement ont bouleversé nos pratiques et notre organisation, il est un fait que – contrairement à d'autres actions collectives et projets que nous menons avec les jeunes - la constitution et le maintien du groupe dans le temps a considérablement été impacté. Force est de constater que sur les onze jeunes interviewés, plusieurs n'ont pas répondu à nos appels et ne nous ont pas recontacté.

Nous rappelons que la constitution/participation de/à ce focus-groupe se fait de manière libre, sans obligation de présence, de façon inconditionnelle. Ce « libre consentement » prend tout son sens à la lecture des entretiens réalisés avec les jeunes, dans lesquels ils ont pu notamment dénoncer la contre-productivité de la contrainte et leur besoin, presque vital, d'être enfin entendus dans leur demande (ou leur absence de demande).

Plus concrètement, concernant l'action collective, nous l'avons construite - comme imaginé – au départ des entretiens récoltés, des attentes formulées des jeunes et de l'analyse croisée des données qualitatives. Nous avons donc construit cette action collective en plusieurs phases, dont **la première** était la **constitution d'un « focus-groupe »** avec l'ensemble des jeunes participants. Il s'agissait de réunir tous les jeunes lors d'une journée et de leur permettre de se réapproprier leur parole et leur vécu.

Cette première rencontre s'est déroulée au sein de notre service et fut divisée en **deux temps majeurs** :

- Le premier temps avait pour objectif de leur faire un **retour sur le déroulé de la recherche** (ligne du temps), nos observations et notre analyse/ nos observations de leurs vécus et de leurs parcours, sur base des entretiens.
- Le deuxième temps visait à **favoriser l'échange entre les jeunes et ce, par le biais d'extraits anonymisés tirés des entretiens récoltés**. Nous avons préalablement déterminé différentes thématiques, à savoir : le **rapport au Système** (comment (dys)fonctionne-t-il, comment pèse-t-il sur les plus vulnérables ?) ; les **effets de la vie en situation de précarité** ; et pour finir, les **aides** (ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être et ce dont ils auraient besoin). Ces thématiques ont évidemment été sélectionnées en fonction de leur pertinence et de leur récurrence dans les divers entretiens, favorisant dès lors un **partage d'expériences communes et la création d'un lien**.

Concernant cette première rencontre, nous avons tout d'abord fixé une première date de rendez-vous au sein de notre service, en tenant compte de la scolarité, des formations/apprentissages, des activités extra-scolaires des jeunes, etc. Toutefois, cette réunion introductive du focus-groupe a dû être reportée à plusieurs reprises afin de nous adapter aux imprévus personnels des jeunes participants (séparation conjugale, réunion familiale, quarantaine,...). Notre objectif était réellement de réunir le plus de jeunes possible afin de tisser du lien et de construire/pérenniser un groupe solide.

Ajoutons également que nous avons été confrontés au fait que certains jeunes qui avaient accepté de témoigner ne voulaient, par la suite, plus participer à la poursuite du projet. En effet, ceux-ci expliquent que leur situation de précarité et de pauvreté est déjà très pesante au quotidien et difficile à vivre. Dès lors, revenir et insister encore sur cela génèrent pour eux davantage de mal-être et de souffrance. D'autres sont aujourd'hui plus loin et revenir en arrière ne leur apparaît pas comme porteur. D'autres encore ont changé de projet de vie, de Province.

Finalement, seuls deux jeunes se sont présentés à la rencontre prévue le jeudi 17 septembre 2020. Malgré le nombre restreint de participants et par respect pour leur investissement, nous avons tenu à maintenir la rencontre. Celle-ci fut très riche et nous sommes toujours agréablement surpris par la capacité des jeunes à prendre du recul et à faire preuve de beaucoup de maturité à l'égard de leur propre histoire de vie. Les deux jeunes présents se sont montrés très preneurs de ce projet et ont pu réaffirmer leur volonté de participation. Lors de cette rencontre du 17 septembre, nous avons observé un échange très riche entre les participants, chacun complétant le discours de l'autre, sans jugement et avec beaucoup de bienveillance. Ils ont pu remarquer des similitudes dans leurs parcours mais également des divergences, puisant potentiellement dans l'histoire de l'autre des ressources, des outils, des forces pour l'avenir. Nous croyons profondément en l'intérêt de ce partage d'expérience et en la capacité des jeunes à se servir de l'autre, de son parcours afin d'en tirer un apprentissage personnel. Nous avons également été étonnés par le non-jugement et l'écoute présents durant ce moment d'échange.

Cette première étape réalisée, nous souhaitons ensuite souder encore davantage les jeunes à travers une **activité créatrice de liens et d'expériences communes** (y compris entre notre équipe et les jeunes). Prenant exemple sur les activités de « Team Building », nous avons proposé aux jeunes différentes **activités coopératives**. A nouveau, nous avons recontacté l'ensemble des jeunes ayant accepté de témoigner, indépendamment de leur présence lors de la première rencontre et sans aucune distinction. Finalement, ce fut l'activité « Paintball » choisie par les jeunes.

Cette journée était aussi pour nous l'occasion de remercier les jeunes de leur implication. Une date avait été fixée le mercredi 14 octobre et la réservation avait été réalisée auprès d'un club sur l'arrondissement de Namur. Malheureusement, au vu de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, l'activité, choisie « **par et pour** » les jeunes, a dû être **suspendue jusqu'à nouvel ordre**. Nous tenons régulièrement les jeunes informés des suites envisageables car plusieurs d'entre-eux, bien que compréhensifs, expriment des regrets de ne pouvoir poursuivre le projet.

### Concrètement, où en est-on en 2021 ?

Comme prévu dans notre agenda et notre méthodologie exposés dans les précédents rapports, l'année 2021 nous a permis de clôturer avec RTA l'analyse des divers entretiens menés en 2019 et 2020 et également **de finaliser la rédaction du rapport de recherche.**

Supervisions méthodologiques avec RTA en cours de l'année 2021 : 15 janvier, 8 mars.

### ***Perspectives***

En 2020, nous étions inquiets et en questionnement quant à la poursuite opérationnelle de notre projet. D'une part, parce que nous craignons de perdre totalement les jeunes ayant participé à ce projet (reports successifs, projets de vie des jeunes changeant, déménagement, difficultés actuelles,...) et d'autre part, car nous sommes bien conscients que la crise sanitaire n'était pas terminée et que les perspectives quant au rassemblement des plusieurs jeunes apparaissaient incertaines.

L'activité « Paintball », qui avait été prévue initialement, est **reprogrammée pour 2022** et l'ensemble des jeunes seront de nouveau invités à y participer.

Dans la poursuite de ce que nous avons réalisé et après avoir interrogé les jeunes à ce niveau, nous envisageons la création d'un **projet de mentorat/tutorat/parrainage** intitulé **« Débrouille et vous ? »** où chaque jeune pourra profiter d'activité créatrice de liens et utiliser positivement son expérience au bénéfice d'autres jeunes en difficultés.

Ce nouveau projet annuel, introduit dans le cadre des subsides post-COVID, sera pour nous l'opportunité de mettre en place, de façon créative, l'action collective découlant du premier projet « Précarité » et notamment d'ouvrir le groupe à de nouveaux jeunes. Pour ce faire, nous nous sommes entourés de deux partenaires : le Restaurant Social « Une Main Tendue » et le PEP « La Pommeraie ».

Nous restons convaincus que ce groupe permettrait non seulement aux jeunes de créer des liens durant nos rencontres mais également de se construire un réseau à l'extérieur, réseau favorisant l'intégration sociale, professionnelle et la connaissance des aides disponibles. Nous avons pu directement observer cela sur le terrain. En effet, ce groupe de jeune et les liens tissés apparaissent être un **levier solide** afin de générer de la motivation entre les jeunes, de l'entre-aide, un sentiment d'utilité et de pouvoir **« compter pour et sur »** ses pairs.

.....

.....

.....

.....

### c. **Projet « Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation »**

*« Je pensais pas que c'était aussi courant »; « Leurs excuses : j'ai plein de dossiers..., je suis un dossier aussi, je suis là aussi »; Je pense que c'est compliqué quand on est jeune parce qu'on ne sait pas vraiment vers qui se tourner pour avoir un bon suivi et se sentir à l'écoute.; « j'aurais mieux aimé qu'il écoute au lieu d'écrire »; « la psychiatrie est là pour aider à aller mieux, comme on va chez le médecin, quand on est malade pour aller mieux », « la santé mentale c'est une maladie sans être une maladie »; « si on va voir tel professionnel c'est parce qu'on a compris qu'il fallait aller voir les personnes pour discuter, on est pas un extraterrestre parce qu'on va là-bas, on va pas là-bas parce qu'on a envie de perdre une heure de cours ! »; « il y a secret professionnel et quand on dit secret professionnel, ce qui est entre le psychologue et le jeune reste entre le psychologue et le jeune, mais pas le psychologue entre le jeune et les parents. » [...] « Elle m'a trahi par rapport à ça et du coup ça n'a rien arrangé avec mon père et ça a nouveau dégradé, tout a pété »*

Ces quelques phrases parmi des centaines pour recontextualiser un projet qui nous tient particulièrement à cœur...

Pour rappel, notre service tant sur Namur que sur Arlon fait le constat de l'augmentation de consultations et accompagnements par le Service de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes nous étant adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et autorités compétentes.

Le « travail » de la demande qui nous est adressée nous invite à prendre cet aspect en compte dans l'accompagnement que nous tentons de mettre en place. En effet, les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'interventions ou les absences d'intervention comme des violences. La rupture de confiance y est très présente.

Par ailleurs, nous postulons que certains jeunes, en raison de leur représentation de la santé mentale, préfèrent porter l'étiquette de « délinquant » que de « malade » et de s'inscrire dans un parcours de soins. Certains jeunes refusant d'emblée des prises en charge de ce type alors même qu'ils expriment un mal-être, des angoisses, des instabilités d'humeur, des problèmes de consommation, etc. Ces questionnements prenaient tout leur sens à l'heure où, dans le cadre de la réforme de l'aide à la jeunesse, en vertu de l'article 122 alinéa 2, le jeune souffrant d'un trouble de la santé mentale ou d'un handicap, ne peut plus être placé en IPPJ, seule institution jusqu'ici parfois mobilisée par les tribunaux de la jeunesse.

Ce projet de deux ans est cofinancé à concurrence de 15 000 euros par la Fondation Roi Baudouin, de 4000 euros du Conseil de Prévention de Marche et 3000 euros du Conseil de Prévention de Arlon.

Suite à différentes lectures et réflexions préliminaires, nous avons (re)balisé notre projet de la manière suivante : la santé mentale contient une série très variée de dispositifs. La plupart de ces dispositifs renvoient une image négative auprès de ceux pour lesquels ils pourraient être utiles. Nous souhaitons par ce projet éviter que ces dispositifs stigmatisent les jeunes usagers, mettre au travail les idées des jeunes et trouver des moyens pour en favoriser l'accès.

Une fois notre projet balisé, nous l'avons organisé en trois phases : la rencontre de jeunes et de professionnels et le recueil de leur parole; la création d'un outil de déstigmatisation de la santé mentale *par et pour* les jeunes; l'analyse des entretiens contextualisée dans un rapport écrit.

## - Le recueil de parole

Dans un premier temps, nous avons recueilli le témoignage de 18 jeunes au travers d'entretiens semi-directifs menés en 2019-2020. Notre idée était d'adopter une approche très ouverte, sans stéréotype, pour ne pas enfermer le jeune dans l'idée qu'il est sujet à problème et le renforcer dans son étiquette de "personne différente". Le guide d'entretien a été pensé en regard de quatre larges catégories de questions portant respectivement sur l'accès, l'usage, les rapports et les effets du dispositif.

Parmi ces 18 jeunes âgés de 15 à 21 ans, 11 ont été rencontrés sur la province de Namur et 7 sur la province du Luxembourg; 12 se sont présentés comme étant de sexe féminin et 6 de sexe masculin; 13 ont mentionné un parcours en aide et/ou protection de la jeunesse (ci-après « parcours AJ »); plus de la moitié des jeunes ont été connus dans le cadre de suivis individuels au SDJ tandis que les autres ont été rencontrés via des partenaires du secteur de la jeunesse (AMO, SRS et IPPJ) qui ont relayé notre appel à témoignages auprès de leur public de jeunes.

Ensuite, entre juin et août 2020, 13 professionnels dont la fonction a été directement ciblée par les jeunes ont accepté de se confronter aux témoignages de ces derniers. Les 5 représentants du secteur de l'Aide à la Jeunesse sont précisément Direction d'une IPPJ, Juge de la Jeunesse, Membre de Direction d'un SRS, Psychologue dans un SRS, Travailleur dans un SRS. Quant aux 8 représentants du secteur de la Santé Mentale, ils sont Anthropologue stagiaire dans l'unité pédopsychiatrique d'un centre neuropsychiatrique, Pédopsychiatre en centre de santé mentale et en hôpital, Pédopsychiatre dans la clinique pour enfants et adolescents d'une institution de soins spécialisée en psychiatrie et en santé mentale, Psychologue dans un Centre PMS, Responsables d'une équipe mobile de crise, Travailleur social dans l'unité pédopsychiatrique d'un centre neuropsychiatrique, Zoothérapeute et Psychologue dans un Centre PMS.

Tous ont acceptés de nous livrer le pendant de leur cadre de travail, de leur fonction, de leurs réalités. Avec peu de retenues, ils ont eu le courage d'indiquer ce qui, de leur point de vue, peut freiner les collaborations, de souligner les avancées, les changements sociétaux de paradigme, d'y contrebalancer les réformes en ce qu'elles comportent parfois d'incompréhensible. Conscients de leur limite d'intervention et de la nécessité de constamment bricoler, parfois aussi démunis que nous, ils se sont montrés compréhensifs et conscients des forces et des faiblesses du système. Souvent, en fait, ils ont pu rejoindre et faire résonner les témoignages des jeunes.

## - La création d'un outil de déstigmatisation de la santé mentale *par et pour* les jeunes

Dans un second temps, la création d'un outil poursuivant les objectifs suivants a été pensée : valoriser l'image des jeunes et contribuer à la « bonne » santé mentale; déstigmatiser le secteur de la Santé Mentale et permettre au jeune une prise en charge adaptée; renforcer des partenariats intersectoriels améliorant directement la prise en charge des jeunes; mettre en œuvre des stratégies de promotion de la santé mentale et de prévention de problèmes en santé mentale; à titre subsidiaire, sensibiliser les professionnels encadrants.

Dans ce cadre, nous avons invité les jeunes « témoins » à une première rencontre collective fixée en **novembre 2020** afin de les réunir autour d'un but commun, à savoir la réalisation d'un outil de sensibilisation. Nous souhaitions réfléchir ensemble à la forme et au contenu qu'ils souhaitaient lui donner. Les moyens de diffusion/publicité de l'outil auprès des jeunes ont également été abordés. Au cours de cette première journée, lors de laquelle 7 jeunes se sont mobilisés, l'outil de sensibilisation et de promotion de la « bonne » santé mentale a été réfléchi à la lumière de quatre thématiques dégagées de l'analyse croisée des entretiens des jeunes : la **stigmatisation** et le regard des autres ; le **sentiment de solitude**/de ne pas être crû/compris ; le **secret professionnel** ; le **manque d'information**, de visibilité des services existants et le renvoi de balles. Cet outil de prévention a été concrétisé sous la

forme de quatre capsules de sensibilisation élaborées pour les jeunes, par les jeunes, au départ de leurs témoignages.

Cette première journée a donné lieu à deux autres journées durant lesquelles 10 jeunes se sont succédés dans l'arrière du bâtiment de Namur pour enregistrer tour à tour leur voix pour la bande-son des capsules. Presque tous avaient répété les textes que nous leur avons fait parvenir, plusieurs étaient stressés, soucieux de vouloir (trop) bien faire, d'autres ont spontanément proposé des adaptations de texte qui ont directement été intégrées.

Ensuite, avec le soutien technique de RTA, quatre journées de tournage ont été organisées en janvier et février 2021 dans le but de mettre en images les témoignages audio anonymisés. Dans le cadre de cette réalisation, le talent artistique de plusieurs d'entre eux est mis à l'honneur. Une ultime date de tournage a été prévue en avril afin de peaufiner quelques prises.

Sitôt la finalisation des montages vidéos (avril 2021), des rencontres individuelles ont été organisées avec les jeunes afin qu'ils puissent visionner le fruit de leur travail, se le réapproprier et au besoin l'épurer. Ces séances nous ont semblé d'autant plus essentielles que les jeunes ont pu exprimer à quel point il est difficile, lorsque la confiance est instaurée et le lien créé, de « clôturer » la relation jeune-professionnel ou le cadre spécifique dans laquelle elle se déploie.

Certains jeunes ont exprimé des craintes d'être reconnus voire *retrouvés*, d'autres d'être stigmatisés ou pire, de stigmatiser « les jeunes à problèmes »; d'autres encore, souvent animés par des sentiments de colère et d'injustice, souhaitaient « mettre un visage » sur des paroles aujourd'hui assumées.

Cependant, les vidéos ont été réalisées en veillant à ce que les jeunes ne puissent être visuellement reconnaissables dans un double souci de droit à l'image et de droit à l'oubli. Subsidiairement, les plans ont été réfléchis afin de ne pas « ternir » ou « signer » les vidéos par le contexte actuel et le port du masque.

Outre l'engouement que les jeunes ont manifesté dès les prémices de la construction des capsules vidéo, la mobilisation dont ils ont fait preuve au fil des rencontres et le sentiment de fierté non dissimulé que leur a procuré le visionnage des vidéos finalisées donnent à la concrétisation de cet outil une saveur de « mission accomplie ». Au final, pas moins de 12 jeunes ont marqué régulièrement leur intérêt et se sont mobilisés dans le cadre de la construction concrète des capsules vidéo.

Les **capsules vidéo** ont été publiées sur les réseaux sociaux et notre site internet InterSDJ remis à neuf.

*Dates des journées d'enregistrement et de tournage:* 12 et 20 janvier, 2 et 12 février, 1<sup>er</sup> avril (+ rencontres individuelles de débriefing avec les jeunes).

## - **L'analyse des entretiens contextualisée dans un rapport écrit**

**Pas moins de 1607 minutes d'enregistrement soit, plus de 27h d'échanges d'une grande richesse à retranscrire et à analyser.** C'est la tâche à laquelle nous nous sommes livrés entre septembre et décembre 2020, parallèlement à la construction des capsules vidéo. Cette analyse minutieuse des entretiens a été couchée sur papier dans un rapport rédigée de janvier à juin 2021.

Cette étude - prioritairement destinée à un public professionnel - contient trois parties. La Première consiste en une **mise en contexte historico-critique de la définition de la santé mentale**. La Seconde pose le cadre légal applicable en la matière et met en lumière les fossés et difficultés relevées entre la théorie et la pratique. Ces deux parties plus théoriques ont été **illustrées par de nombreux propos tirés de nos témoignages**. Au sein de la Troisième partie, les entretiens sont analysés par RTA sous un angle d'approche inédit : celui de la théorie de l'acteur-réseau, autrement dénommée sociologie de la traduction. Cette grille de lecture considère la société comme un réseau d'acteurs humains et non-

humains égaux qui ne peuvent se connecter qu'à l'issue d'un **processus de quatre étapes** : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation. Cette approche particulière est mobilisée au départ du **principe selon lequel l'acteur du soin est le jeune lui-même et qu'entre le jeune et le professionnel, il n'existe aucune dissymétrie dans la « potentialité du soin »**. En tant que co-acteurs, ils rendent - l'un et l'autre par leur alliance et leur collaboration - le réseau de soin et de l'aide possible. Cette théorie présente en outre l'avantage de présenter la diversité des « intérêts » des acteurs en présence sans adopter un discours « moralisateur ».

Notre recherche-action a été publiée sur notre site internet InterSDJ remis à neuf. Sa publicité a également été faite via les réseaux sociaux.

### *Perspectives*

La dynamique créée au sein du groupe de jeunes, les retours individuels de nombre d'entre eux, l'évolution de nos suivis et la crise sanitaire nous a amenés à entrevoir une suite indispensable à ce projet ayant débuté il y a trois ans.

Les perspectives à dater de 2022 sont envisagées en fonction de deux appels à projets différents envisagés ci-dessous.

Par ailleurs, une journée de diffusion des résultats et d'échange devrait être réfléchi afin de mettre en parallèle les constats que l'équipe du SDJ Namur-Luxembourg a réalisés ces dernières années en menant à bien ce projet relatif à la santé mentale chez les jeunes et celui sur la recherche d'une réponse adaptée à la grande précarité dans le Namurois.

#### ➤ **En 2022 – Appel à projet spécifique au covid**

De la subvention spécifique obtenue par la Ministre Glatiny dans la cadre de la crise sanitaire a découlé un appel à projet permettant la mise en place, au cours d'un an, d'actions sur trois thématiques précises parmi lesquelles nous retrouvons la santé mentale.

Dans le cadre de cette subvention spécifique, les Conseils de Prévention de Namur et Arlon ont décidé de soutenir notre projet « Mes Droits sont Covid de sens ».

Suite aux retours des jeunes exposés ci-dessus dans le cadre de l'évaluation de l'outil de sensibilisation, nous souhaitons poursuivre l'action de prévention afin d'assurer une continuité du lien créé avec les jeunes dans le cadre du projet 2018-2020 tout en sensibilisant l'environnement social des jeunes aux conséquences du covid et ce, tant en Province de Namur qu'en Province de Luxembourg.

Les jeunes ont pointé une série de conséquences de la pandémie et des confinements répétés ; conséquences qui ont été globalement peu médiatisées voire sous-estimées. L'action envisagée consiste en la réalisation d'un documentaire vidéo illustrant – au départ de témoignages de jeunes et d'une rédaction participative – l'engrenage de ces différentes difficultés qui d'une part, affectent directement la santé mentale des jeunes, et d'autre part, contribuent à rendre les droits des jeunes de plus en plus inaccessibles ou aléatoires.

Ce qu'on vise, avec notre projet "Mes droits sont Covid' de sens", c'est de faire le focus sur le droit à la participation des jeunes. Si partout dans les médias, on parle de "la santé des jeunes qui va mal", on se questionne sur l'impact de la participation des jeunes sur leur santé mentale. C'est précisément sur cette question que nous voulons donner la parole aux jeunes. *A contrario*, l'idée n'est pas de ressasser une énième fois les mesures prises en tant que telles.

Le contenu des témoignages recueillis au départ d'un questionnaire préétabli va servir à la réalisation d'une capsule vidéo de sensibilisation (plutôt de type court-métrage) à destination du politique, des

médias et du “monde des adultes”. Cette capsule vidéo sera co-construite durant l’été avec les jeunes qui auront manifesté, à la fin du questionnaire, leur envie de participer à la suite du projet.

➤ **Entre 2022 et 2024 – Nouvel appel à projet : « La santé mentale, il faut qu’on en parle » (issu de la capsule vidéo d’interpellation sur le manque d’information)**

Les Conseils de Prévention de Namur et Arlon ont décidé de soutenir la continuité de notre projet « La santé mentale, il faut qu’on en parle » dans le cadre du nouveau triennat 2022-2024.

L’objectif est de donner suite au projet finalisé en 2021 et d’apporter un changement au-delà de la sensibilisation et de l’interpellation. Deux objectifs ciblés en regard du premier projet mené :

**1/ La diffusion et la publicité des vidéos: les jeunes ont spontanément parlé des « témoins du vécu », d’être des « intermédiaires ».**

À leur demande, il est envisagé de diffuser « avec » les jeunes cet outil créé « par » les jeunes « pour » les jeunes. Les jeunes ont indiqué qu’ils souhaitaient devenir eux-mêmes des « intermédiaires » par rapport aux autres jeunes en témoignant, en conseillant, en démystifiant le soin et la santé mentale.

Dans les écoles, dans les institutions de l’Aide à la jeunesse, dans les services hospitaliers, les jeunes « témoins du vécu » participeraient à l’animation d’un débat constructif à partir des capsules vidéos afin de faire s’exprimer les jeunes sur la santé mentale.

Les partenaires déjà associés durant la recherche-action resteraient assurément des partenaires pour la suite.

**2/ Pallier le manque d’information pertinente dénoncé avec l’aide de partenaires.**

**d. Groupe avocat du mineur**

Le droit du mineur en difficulté, en danger et/ou en conflit avec la loi à se faire représenter par un avocat a évolué avec le temps, au regard de la place et du statut conférés au mineur. Le rôle de l’avocat du mineur n’a pas toujours fait l’unanimité dans les esprits et, aujourd’hui encore, de nombreux présupposés restent prégnants. Aussi, il n’est pas rare d’entendre que les avocats ne sont pas les bienvenus aux Service de l’Aide à la Jeunesse puisqu’ils vont complexifier et freiner la signature de programme d’aide consenti, que le jeune a rencontré son avocat entre deux portes juste avant de se voir donner la parole par le juge ou que l’avocat n’a pas pu accéder au dossier, l’avocat *pense* que dans l’*intérêt* de son client il vaudrait mieux éviter un retour en famille ou sa mise en autonomie ou, au contraire, que l’avocat ne respecte pas le service de placement qui accompagne le jeune.

Certains ont longtemps osé questionner le manque d’investissement et de formations des avocats « spécialisés », l’absence de modèle de référence/de définition du rôle de l’avocat par le législateur, la méconnaissance par le jeune de son droit à se faire représenter par son avocat ou des droits y étant relatifs (par exemple : choix et changement possible d’avocat)<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> À ce jour il n’y a toujours aucun ancrage légal au niveau fédéral en ce qui concerne la fonction, le rôle et la mission de l’avocat du mineur. L’OBFG dans son règlement du 14 mars 2011 et, ensuite, le Code de déontologie des avocats consacre finalement de manière contraignante la thèse de l’avocat défenseur et porte-parole du jeune. Pour plus d’informations sur le sujet, nous vous renvoyons à la recherche menée par Défense des enfants -DEI Belgique « My Lawyer, My rights – Le rôle de l’avocat du mineur dans les procédures protectionnelles et pénales

Conscients de cela, **intervenants de terrain et avocats de l'arrondissement judiciaire de Namur ont initié, depuis 2004, un lieu et un temps de rencontres régulières pour débattre sur ces questions, sur la manière de promouvoir le droit du jeune à se faire représenter, à donner son opinion dans les procédures le concernant.**

En interrogeant « le pouvoir du prescrit sur l'agi », sous notre impulsion, un groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 2004 en souhaitant dresser **un état des lieux de la relation « mineur-avocat » sur le Namurois.**

Depuis, bien que plusieurs actions aient été menées et aient significativement amélioré la relation entre le mineur et son avocat ainsi que l'articulation des professionnels concernés par ce droit autour du jeune, du chemin nous semblait devoir être encore parcouru. **En 2014**, à la demande des services privés de l'Aide à la Jeunesse Namurois, **le groupe a été « réactivé »** dans le but de **faire le point sur les pratiques et les avancées engendrées par les différentes actions menées par le passé.** En effet, si les avocats ont une obligation de formation continue, qu'ils se mobilisent davantage auprès de mineurs, cette évolution positive continue de ne concerner qu'une minorité d'avocats et une différence dans l'approche des représentants reste indéniable. **Le groupe de travail est composé de deux types de représentants.** D'une part, des professionnels de services agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse en FWB dont le siège social se trouve sur la division judiciaire de Namur, et d'autre part, des avocats membres du Barreau de Namur, inscrits dans le cadre de la colonne jeunesse du Barreau.

Entre 2004 et 2011, **différentes actions ont été intentées par le groupe de professionnels** : brochure de présentation du rôle de l'avocat, affiche, jeu incluant un DVD présenté dans les services aux intervenants et aux jeunes permettant de vulgariser le rôle de tout un chacun, interpellation du Conseil de l'Ordre, proposition de code de bonnes conduites, journée d'étude etc.

En 2014, un sous-groupe du groupe avocat du mineur s'est constitué afin de se centrer sur la question suivante : « les acteurs du champ de l'aide à la jeunesse se donnent-ils les moyens de mettre en œuvre les prescrits légaux concernant le droit du mineur à se faire représenter par un avocat<sup>21</sup> ». Celle-ci sera analysée à partir de la perception que se font les jeunes de leur avocat.

En 2019, le rapport de recherche a été rédigé. Il est disponible sur notre site et sur le site de l'ASBL SYPA qui a soutenu financièrement le projet à différentes reprises. Ce rapport présente, outre les résultats et leur interprétation, des recommandations à l'attention tant des avocats que des mandants et des services mandatés. Le contenu de ce rapport a été présenté lors d'un colloque qui s'est tenu le 21 novembre et a réuni environ 300 professionnels issus du monde judiciaire et de l'Aide à la jeunesse. Cette journée a permis l'appropriation et la formulation de nouvelles recommandations (*Cfr. programme, invitation, save the date en annexe*).

En 2020, nous avons retranscrit les recommandations formulées le 21 Novembre 2019 par les participants du colloque eux-mêmes (via un retour à l'assemblée, par des rapporteurs, des discussions dégagées en sous-groupes), ainsi que les débats qu'elles ont générés. Ces recommandations ont été analysées, confrontées à celles qui figuraient dans le rapport de recherche, et synthétisées. Ensuite, un mail destiné aux participants du colloque a été préparé, reprenant la synthèse des recommandations précitée, interrogeant les destinataires sur les éventuelles évolutions observées durant l'année écoulée (évaluation cadrée au départ de 5 questions balisées), et les invitant à se positionner quant à l'intérêt qu'ils porteraient à une future rencontre présentielle lorsque le contexte sanitaire le permettrait. En parallèle, nous avons questionné et redéfini la raison d'être du groupe de travail, à savoir organiser des temps de rencontre pour permettre aux divers acteurs gravitant autour du jeune d'échanger et de faciliter les pratiques/collaborations quant au rôle de l'avocat du mineur.

---

en Belgique », 2017 et à la partie 1 de notre rapport de recherche « le point de vue de jeunes sur le rôle de l'avocat du mineur à Namur » cofinancé par le Bureau d'Aide juridique de Namur et l'ASBL SYPA.

<sup>21</sup> L'avocat est ici celui prévu par les anciennes législations en aide et protection de la jeunesse.

**Tout au long de l'année 2021**, le groupe de travail avait pour objectif de remettre en place les « tables rondes » autour de la relation entre le jeune et son avocat. Souhaitant organiser ces rencontres en présentiel, comme au bon vieux temps (c'est-à-dire à raison d'un mardi midi tous les deux mois), nous avons pris la décision, à plusieurs reprises, de les reporter. Cependant, dans la mesure où la crise sanitaire s'est attardée, nous avons finalement décidé de fixer une première date de rencontre, sans plus attendre et dès lors en distanciel. La logistique et l'objet de cette première rencontre en visio ont été réfléchis essentiellement par échanges de mails durant le dernier trimestre de 2021. Les diverses tâches logistiques ont été réparties : exploitation d'un logiciel de vidéoconférence ; obtention du listing des avocats repris sur la colonne jeunesse des avocats namurois ; écrémage du listing reprenant les participants au colloque pour cibler les professionnels namurois ; mise à jour des adresses mail des magistrats/SAJ/SPJ ; envoi du mail d'invitation à la première rencontre en visio ; recherche d'une salle pour les quatre rencontres en présentiel fixées à partir de mars 2022. Très concrètement, les points suivants ont été mis à l'ordre du jour de cette visio: réactualiser la plaquette sur le rôle de l'avocat et la redistribuer; clarifier la procédure de changement d'avocat (distribution d'un document clair dans les services); établir une liste avocats jeunesse à proposer aux services dans le but de les afficher dans les services; établir une liste des service Aide à la Jeunesse à remettre aux avocats; proposer une fiche type avec les coordonnées du jeune (comme proposé dans les recommandations) à mettre dans les dossiers SAJ, SPJ, TJ; points/questions que les participants souhaitent mettre à l'ordre du jour des rencontres ultérieures.

Il n'en restera pas moins intéressant de faire le bilan du vécu des jeunes d'ici quelques années tant en regard des recommandations formulées par les différents acteurs et recueillies par le groupe de travail en 2020-2021 qu'au regard des modifications apportées par le Code de l'Aide à la Jeunesse.

#### Dates des rencontres :

- Les 07 janvier, 11 février et 18 mars en visio ; les 3 juin et 23 novembre en présentiel (tout au long de cette année 2021, les échanges par mail ont été préférés).

### **e. Projet Lotus**

Pour rappel, dans notre dernier rapport d'activité, notre Service observe une **augmentation de questions face à la notion de consentement, d'hypersexualisation, de prostitution et de rapport au corps**. Pour cette raison, nous étions en réflexion quant à une manière de pouvoir sensibiliser les jeunes sur ces questions.

Parallèlement, les services **L'horizon et la Courte Echelle** se sont retrouvés confrontés à ces questionnements face aux jeunes qu'ils rencontrent au sein de leurs services. Ils font le constat suivant :

*« L'assistante sociale et criminologue (...) était régulièrement confrontée dans son travail d'accompagnement auprès des jeunes et leurs familles, à la notion de choix, d'imposition, de rebellions face à une croyance du « non-choix », leurs besoins de reconnaissance, de justice, de revendication étant toujours un peu plus criants lors de leurs retours de fugues. Les adolescentes, en filigrane, énonçaient les raisons qui les poussent à se retrouver dans des situations d'emprise, souvent bien inextricables. (...) »*

*« Après ces nombreux mois difficiles liées à la crise sanitaire, ce projet vise à conscientiser les jeunes filles à la notion de consentement au sens large. (...) Par la conscientisation aux questions des choix, de la notion du consentement, nous cherchons à développer leur esprit critique assertif pour tendre vers un respect de soi plus congruent, plus harmonieux. Dans une logique de prévention, nous souhaitons diminuer les conduites à risques, les mises en danger extrêmes afin de rendre vers une re-affiliation sociale durable. Se (re)-penser comme une jeune femme, ayant des choix à poser, un point de vue à affirmer, des droits à protéger, c'est devenir citoyen responsable de notre société. »*

Ainsi, ce partenariat est la **rencontre de volontés respectives de nos services à travailler ces thématiques autour du consentement avec les jeunes.**

Soutenu par le conseil de prévention de Namur, le projet lotus est réalisé en partenariat avec l'ASBL Point-Virgule et deux psychologues indépendantes.

Ce projet, composé de quatre ateliers, a pour **objectif de permettre la réflexion autour de la notion de consentement auprès d'adolescentes en construction identitaire, émotionnelle, cognitive corporelle et sexuelle.** Il prendra place au sein du Service Résidentiel Spécialisé « La Courte Echelle ». Les ateliers sont les suivants :

1. **Le consentement sexuel,**
2. **Le non-consentement sexuel,**
3. **Le consentement et la justice belge,**
4. **Le consentement général.**

Notre service s'inscrit ainsi dans l'atelier 3 du projet lotus, intitulé « le consentement et la justice belge ».

### **« Jeu de loi »**

*Ai-je le droit de ne pas me présenter si la police me convoque ? La police peut-elle venir fouiller chez moi ? Est-ce que mon avocat.e peut répéter à mes parents ce que je lui confie ? Ai-je le droit de changer d'avocat ? Ai-je le droit de consulter mon dossier SAJ/SPJ ? Est-ce que je peux choisir qui me rend visite lorsque je suis placée.e en IPPJ ? A quel âge est-on majeur sexuellement ? Qu'est-ce que le sexisme ? Quand peut-on parler d'hypersexualisation ?*

Tant de questions qui soulèvent la notion de choix et de consentement auxquels les jeunes se retrouvent confrontés chaque jour. Ces questions ont été déterminées en concertation avec la Courte Echelle face au questionnement important des jeunes femmes sur le sujet.

Cet atelier a pour support principal un jeu de plateau intitulé « jeu de loi ». Les questions soulevées durant l'activité sont subdivisées en **5 catégories différentes :**

- **les droits face à la police,**
- **les droits face au tribunal/avocat,**
- **les droits face au SAJ/SPJ,**
- **les droits face à l'IPPJ,**
- **le rapport au corps.**

Tous ensemble, le but du jeu est d'obtenir les pièces d'un puzzle à reconstituer en répondant à un maximum de questions. Ce puzzle est quant à lui une carte au trésor menant à un goûter entre jeunes et professionnels.

Cet atelier sera animé par le Service Droit des Jeunes à la Courte Echelle. Les deux psychologues seront présentes afin d'avoir une vue d'ensemble du projet et également afin d'assurer le bon déroulement de l'atelier en cas de difficulté psychologique d'une ou de plusieurs des participantes.

### **Perspectives**

L'animation de l'atelier 3 « *Le consentement et la justice belge* » par notre Service aura lieu le 26 avril 2022 au sein de la Courte Echelle.

L'idée est de **pouvoir élargir ce projet à tout public âgé entre 13 et 18 ans** afin de sensibiliser et de répondre à des questionnements par rapport à la notion de consentement et de choix. Ainsi, un **second module est prévu pour la fin de l'année 2022.**

Dates des rencontres : 15 juin, 7 octobre, 22 octobre, 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre

## **f. Projet Droit@Home jk– un projet innovant**

Suite au déménagement de l'étude notariale jusqu'ici située au rez-de-chaussée du bâtiment situé Rue Godefroid, le siège social de l'ASBL a déplacé ses locaux du 2<sup>ème</sup> étage au rez-de-chaussée.

Initialement, le propriétaire, Maître Erneux souhaitait affecter nos anciens bureaux en appartements/kots privés. Suite à notre interpellation, il a marqué son accord pour inscrire ce projet d'affectation dans une dimension sociale. L'objectif étant de pouvoir **héberger dans le bâtiment certains des jeunes que nous accompagnons à la mise en autonomie, de renforcer la pairs-aidance et le lien social et de renforcer l'accès au logement et le droit à la dignité humaine.**

Les jeunes isolés/carencés vivent l'(absence d')accompagnement à l'autonomie parfois difficilement : la relation de confiance établie, il nous est de plus en plus **difficile de « limiter » notre intervention aux strictes démarches sociales et administratives.** En manque de lien, de soutien, de ressources, les jeunes pour lesquels il s'agit parfois d'un énième échec/abandon, nous sollicite de plus en plus tant pour du fonctionnel, que pour de la restauration de lien social, des multiplications de petites gestions quotidiennes qui ne tardent pas à faire boule de neige. Nous initiions d'ailleurs depuis plusieurs années des activités collectives telles que « Aire d'autonomie » (Pièce de théâtre sur la solitude dans le logement) et « Précarité – une réponse Adaptée » (groupe de pairs-aidants qui part du constat d'une augmentation de jeunes à la rue à Namur, de solutions qui ne tiennent pas, de jeunes en décrochage des structures d'aide).

L'équipe du SDJ de Namur souhaite s'inscrire dans une **prévention proactive** et sortir des constats, de la réparation courte-durée. **L'opportunité d'offrir une réponse structurelle à des constats de terrain est réelle, le projet innovant.** Il s'inscrit distinctement dans les priorités de nos diagnostics sociaux en 2014, 20107 et 2020 et celui des Conseils de Prévention.

Afin de ne pas nous écarter de notre projet pédagogique et de nos missions spécifiques tout en s'assurant que notre « cohabitation » dans l'immeuble n'entache pas notre philosophie de travail, nous avons pensé accompagner ces jeunes en **partenariat avec le Relais Social Urbain Namurois**, et plus particulièrement le Service FISAA et le Capteur Logement. Le propriétaire – lui – sera représenté par l'**AIS GLN** qui assure la gestion de la location. **L'objectif est que chacun des partenaires puissent trouver en l'autre ce qui lui fait généralement défaut pour mener à bien l'accompagnement social dans le cadre d'un projet d'autonomie.**

En septembre 2022, pas moins de **9 studios indépendant les uns des autres seront loués sur trois étages au-dessus de l'ASBL à des jeunes âgés de 16 à 22 ans rencontrant – prioritairement - des difficultés d'ordre sociales et familiales.** Les jeunes accompagné(e)s occuperont les logements octroyés sous contrat(s) de bail de courte durée pour une durée de **6 mois, prorogable deux fois.**

Concrètement, le SDJ

- Apportera un **accompagnement dans les démarches juridiques et sociales** et un suivi individuel auprès du jeune en matière de remise en ordre administrative (revenu d'intégration du CPAS, mutuelle, allocation familiale, domiciliation, etc.) ;

- Apportera un **soutien au jeune dans son projet de vie en assurant l’articulation de tous les interlocuteurs** (signataires ou non de la présente convention), tout en laissant l’aspect éducationnel et de suivi dans le logement à l’équipe HF/FISSA du RSUN ;
- Proposera aux jeunes des **ateliers collectifs en lien avec la mise en autonomie** (comment gérer un budget, comment gérer les énergies, etc) ;
- Proposera au Comité d’Attribution les candidatures de jeunes accompagné(e)s par le SDJ

Dans tous les cas, il est évident que le Service restera en toute circonstance aux côtés du jeune, portera et relayera sa parole et l’aidera à faire valoir ses droits ; indépendamment de sa (dé)inscription dans le projet d’habitation.

Les **Services partenaires** – eux – assureront un rôle entre le représentant du propriétaire et le jeune, le sensibilisera aux démarches à réaliser en début et fin de bail, encadrera le jeune dans sa recherche de « futur » logement, ce dernier étant par principe un logement « tremplin ».

Aussi, c’est eux qui assureront un **accompagnement socio-éducatif régulier**, avec les locataires dans leur logement. Cet **accompagnement sur-mesure et personnalisé** sera fonction de la situation et du besoin du jeune, en favorisant à la fois son autonomie et la cohabitation avec ses pairs et l’ASBL SDJ au sein de l’immeuble.

Cet accompagnement sera réalisé en fonction des principes de la **philosophie Housing First Young** :

- Accès immédiat au logement sans condition préalable
- Choix des jeunes et autodétermination
- Orientation positive vers le développement des jeunes
- Accompagnement individualisé et orienté patient
- Favoriser l’intégration sociale et communautaire.

Ensemble, nous favoriserons une occupation en adéquation avec les droits et devoirs du locataire.

Les logements seront attribués par le **Comité d’attribution** constitué du-de (la) Capteur(-euse) Logement, la direction de l’ASBL du Service Droit des Jeunes de Namur, le(la) coordinateur(-trice) du Housing First et le directeur de Gestion Logement Namur. Ce Comité délibère et procède à la sélection des locataires proposés par le Service Droit des jeunes et le pôle logement du RSUN. Dans ce cadre, il sera veillé à la mixité des parcours/projets de vie des locataires au sein du projet d’habitation. Il sera retenu les jeunes en difficulté, contraint(e)s à quitter leur famille ou provenant d’une institution du secteur de l’aide à la jeunesse ; il peut aussi être retenu des profils de jeunes percevant des revenus précaires à la recherche d’un logement et qui souhaitent s’inscrire dans ce projet.

En outre, un **Comité d’accompagnement** sera constitué du propriétaire, de la direction du Service Droit des Jeunes ainsi que d’un membre du Pouvoir Organisateur de l’ASBL, d’un(e) représentant(e) du RSUN, de la direction de l’AIS Gestion Logement Namur et de deux personnes extérieures en tant qu’expertes des questions de logement et d’accompagnement des jeunes et public en difficulté. Le Comité d’accompagnement se réunira tous les trimestres dans le but de procéder à **l’évaluation permanente et documentée** du projet dans sa globalité et de prendre des décisions qui s’y rapportent.

Dates des rencontres : 19 janvier, 29 janvier, 26 février, 16 mars, 30 mars, 12 avril, 20 avril, 25 mai.

### **g. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires**

- Animation les Experts de l'info à Saint-Louis (Réseaux Sociaux) : le 9 novembre, 10 novembre, 15 novembre, 16 novembre, 22 novembre, 23 novembre, 30 novembre et le 11 janvier 12, janvier, 13 janvier, 14 janvier, 15, janvier et 18 janvier ;
- Animation CEFA (mixte de question au départ d'un quizz adapté sur téléphone) : le 7 octobre 11 octobre 19 octobre 28 octobre 17 novembre 19 novembre et le 26 octobre.
- Animation Reumonjoie (Réseaux Sociaux) : le 8 mars, 22 mars et 20 avril.
- Animation à Sainte Marie (Réseaux Sociaux) : le 20 avril, le 17 mai.
- Animation AS de l'AS à l'ISMA à Arlon (Renfort): le 12 octobre, 14 octobre.
- Animation les Experts de l'Info à l'Institut Notre-Dame (Réseaux Sociaux) : le 18 octobre.
- Animation à Saint-Ursule (Réseaux Sociaux) : 26 octobre.

### **h. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions**

Depuis 2018, le SDJ Namur, en collaboration avec le Service l'Athanor du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin à Dave et le Service Infor-Jeunes Namur, effectue des animations avec le jeu Les Experts de l'Info à raison d'une fois par mois, le mercredi, dans les locaux des sections « Athanor ». Ce service rassemble des jeunes de 15 à 20 ans rencontrant diverses problématiques telles que la phobie sociale, la phobie scolaire, la cyberdépendance, le harcèlement, les troubles alimentaires, etc. Ces jeunes y séjournent pendant 6 semaines (renouvelables au besoin). Les jeunes choisissent la thématique du jeu qu'ils souhaitent aborder.

#### Dates des animations en 2021 :

- Animation les Experts de l'Info à l'Athanor (Dave Saint-Martin) : le 19 mai 26 mai 2 juin 30 juin 22 septembre 27 octobre 8 décembre 22 décembre. Les animations ont reprises tardivement suite à la pandémie et le contexte hospitalier.

#### Mais également pour d'autres institutions :

- Animation les Experts de l'Info à (SRG Villa Bourgogne du Foyer l'Esperance - Les Réseaux Sociaux) : 12 avril.
- Animation « Autonomie 18-25 » à La Mirena (La Mission régionale pour l'Emploi des Arrondissements de Namur et Dinant) : le 6 décembre. L'animation a été spécialement créée pour le projet « Trace ton chemin » porté par La Mirena.

### **3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2020 :**

#### **a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :**

- Réunion inter-équipes SDJ Namur-Luxembourg : 4 février (Arlon), 25 mars (Namur), 9 novembre (Namur), 7 décembre (Arlon).
- Inter-SDJ : 25 janvier, 26 mars, 3 mai, 21 juin, 25 octobre,
- FIPE : 7 juin,
- SDJ – JDJ : 11 mars,
- CA SYPA : 5 février, 17 juin, 8 octobre, 10 décembre.
- Groupe porteur « Interpel'AMOs » : 8 février, 15 mars, 8 novembre,
- Groupe Droit scolaire Inter-SDJ :
- Conseil de Prévention de Namur et Commission de Diagnostic Social et de Plans d'actions : 12 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 3 mai, 11 Mai, 21 juin, 19 août, 25 août, 10 septembre, 14 septembre, 21 septembre, 16 décembre
- Conseil de Prévention de Dinant : 12 janvier, 16 mars, 27 mai, 31 août, 17 décembre.
- Plateforme intersectorielle AJ/Enseignement : 16 janvier, 13 octobre et 18 novembre.
- Groupe de travail RASANAM : 21 octobre.
- Groupe de Travail « Participation » du Réseau Santé Kirikou : 6 novembre.

#### **b. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :**

- Rencontre Interéquipes avec le service Mentor – Escalade de Namur : 16 septembre.
- Rencontre avec Alice Roucloux de la Mirena : 23 novembre.

#### **c. Interventions, contribution, colloques, séances d'informations, formations données :**

- Formations Jeunesse&Droit en Aide et Protection de la Jeunesse : 30 septembre et 7 octobre.
- Témoignage dans le cadre de la recherche « Ecole et Santé Mentale » menée par Léa Tilkens, Chargée de projet au CrésAM (asbl Centre de Référence en Santé Mentale) : le 24 septembre.
- Formation, Jeunesse et Droit, « Enfance, migration et violences », le 27 et 28 octobre.
- Webinaire : forum associatif « Jeunes et Autonomie » le jeudi 17 juin.
- Intervention dans le cadre du TP d'introduction à la Criminologie à l'U.C.L. : 30 novembre.

#### **e. Formations suivies :**

- Formation Ennéagramme : 8 et 9 septembre.
- Formation Socle de base en Communication Non-Violente proposée par l'asbl Emancipe: le 2 juin.
- Formation en ligne « SOS Recours » donnée par Infor Jeunes Bruxelles : le 9 juin.
- Formation d'équipe à la réduction des risques dans l'usage des drogues donnée par J. -Ph. Hogge de Modus Vivendi et Maurizio Ferrara, Psychologue chez Infor Drogue : les 6 et 8 juillet.

## **f. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :**

- Webinaire organisé par l'AGAJ sur le thème : « Cartographie et trajectoires des publics bénéficiaires de l'Aide à la Jeunesse » faisant suite à la recherche menée par Marine Vekeman et le Professeur W. Lahey (UNMons) : 29 janvier.
- Webinaire « quelle école après la crise » organisé par la ligue de l'Enseignement en présence de Bruno Humbeeck et le Groupe Ecole des Centres d'Entraînement aux méthodes d'éducation active : le 27 avril.
- Webinaire de présentation du projet Espace VIF (dispositif multidisciplinaire de prise en charge de prise en charge intégrée des situations graves et/ou complexes de violences entre partenaires et/ou intrafamiliales en province de Namur) proposé par la coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes : le 7 juin.
- Séance d'information et de lancement organisée par le RSUN, le CPAS et la Ville de Namur « le dénombrement du sans-abrisme à Namur » : 6 septembre.
- Webinaire : forum associatif « Jeunes et Autonomie » le jeudi 17 juin.
- Webinaire « Traces de la crise sanitaire au mouvement de l'adolescence ? Comment accompagner les jeunes au retour de l'été ? » mené par la pédopsychiatre Sophie Maes, organisé par Yapaka : 24 septembre.
- Conférence « Adolescence, santé mentale et folie » menée par la psychiatre Ann d'Alcantara, organisée par l'ASBL Synergie à Saint-Gilles : 5 octobre.
- Journée d'étude et d'échanges « Santé mentale & Lien social » organisée par le Cresam au Delta à Namur : 12 octobre.
- Journée d'anniversaire, d'échange et des rencontres organisée par l'AMO Cap Sud à Verviers : 18 novembre.
- Le « Bail locatif Wallon : Mode d'Emploi » fruit d'une étroite collaboration avec le Centre d'Action Interculturelle, Lire et Écrire Namur, Droits Quotidiens et les 4 aïs de la province de Namur : 23 novembre.

## **g. Réunions Extraordinaires de Service**

- Assemblée Générale : le 18 mai, 29 novembre.
- Conseil Educatif : le 10 juin.

## **h. Accompagnement d'étudiants, de stagiaires et jury de mémoire**

- Encadrement d'un stagiaire Assistant Social en troisième année de Ecole Hennalux de Namur de février à Mai (Louis Maréchal).
- Encadrement de septembre à décembre d'une stagiaire en criminologie étudiante à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Chloé Pierard).
- Participation au jury de mémoire pour une étudiante d'Henallux (« Le rôle de l'intervenant psycho-social au sein d'un Service Résidentiel Général dans le cadre où l'enfant bénéficie pas ou peu de contact avec ses parents ») : 14 juin.
- Participation au jury de mémoire pour une étudiante d'Henallux (« Le rôle de l'intervenant psycho-social au sein d'un Service Résidentiel Général dans le cadre où l'enfant bénéficie pas ou peu de contact avec ses parents ») : 14 juin.
- Interview réalisé pour un travail étudiant de l'Henallux relatif aux « NEETS, Not in Education, Formation, Employment and Training ».

## **i. Interpellations - Conférence et Article de Presse :**

- Conférence de Presse organisée à Arlon soutenue par Monsieur Bernard De Vos, Délégué Général au Droits de l'Enfant Bernard De Vos ; Monsieur Van Keirsbilck, Directeur de DEI Belgique et Membre du Comité des Droits de l'Enfant ; La PLAMO (Plateforme Luxembourgeoise des AMO) représentée par Monsieur Maurice Buisseret, Monsieur Thierry Meeus et Madame Elodie Poncelet : 30 août.
- Interview réalisée par Monsieur Six, journaliste pour les antennes de Radiocontact et Vivacité : 2 septembre.
- Podcast de Odile Buchet et Johanne Wyns réalisés par Aline Dechamp, rédactrice et journaliste pour l'antenne MustFM <sup>22</sup>
- Tournage d'un reportage avec TVLux sur la situation du service S.D.J. Namur-Luxembourg: 9 septembre<sup>23</sup>.
- Rencontre de Messieurs le Député E. Fontaine et M. Jacquart : 25 novembre.
- Article de presse réalisé par Madame Laurence Brasseur paru dans L'avenir du Luxembourg pour la Rétrospective 2021: 30 décembre.

Ces articles et interviews sont pour partie **en Annexes et disponibles** via le lien : <http://www.sdj.be/le-sdj-namur-tire-la-sonnette-dalarme/> - dans l'onglet Actualités

- Vidéo réalisée avec la Fondation Roi Baudoin et deux jeunes accompagnés par le SDJ dans le cadre du dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi à Namur : réalisée le 15 février 2022 pour illustrer le dénombrement réalisé le 29 octobre 2021.

---

<sup>22</sup> Disponible via : <https://mustfm.be/podcasts/l-info-regionale-156/interview-le-sdj-lance-un-appel-a-l-aide-548> et sur notre site internet

<sup>23</sup> Disponible via : <https://www.tvlux.be/video/info/social/l-antenne-arlonaise-du-service-droit-des-jeunes-menacee-38334.html> et sur notre site internet [www.sdj.be/actualites](http://www.sdj.be/actualites)

**EN PROVINCE DE  
LUXEMBOURG**

## EQUIPE

L'équipe se compose en 2021 de :

- **Odile Buchet**, intervenante sociale (mi-temps) et coordinatrice (mi-temps).
- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Aurélie Decker**, intervenante sociale (fin de contrat du 31 août).
- **Solenn Bayart** (remplaçante d'Aurélie Decker).
- **Laura Edon** (remplaçante d'Emeline Wilkin durant son repos de maternité).
- **Johanne Wyns**, directrice.

## PERMANENCES

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n°28 à Arlon, chef-lieu de la Province.

Le bien occupé permet à chaque travailleur de recevoir les usagers en entretien dans son bureau et une salle de réunion permet aussi d'organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien est situé en plein centre-ville et est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon. La visibilité du SDJ est accrue depuis son déménagement. L'implantation actuelle nous rapproche également de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus qui facilitent ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des canaux d'accès, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

Comme à Namur, conformément au nouvel arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément, **le Service a revu l'organisation de ses permanences.**

Le service est **accessible** le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 16h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. En effet, suite à une réflexion quant à la **réalité particulière** de l'entité d'Arlon et la nécessité de pouvoir « effectivement » se rendre accessible durant des heures de permanences renseignées, **il a été convenu de proposer des permanences aux moments où nous constatons un pic des consultations mais de restreindre les horaires afin de permettre aux travailleurs d'aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent.**

Il n'y a plus de permanence décentralisée ailleurs bien que des locaux d'entretien, au besoin, peuvent nous être mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. La réflexion à ce sujet reste d'actualité.

Les permanences sont assurées en alternance par les trois intervenantes sociales.

## ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

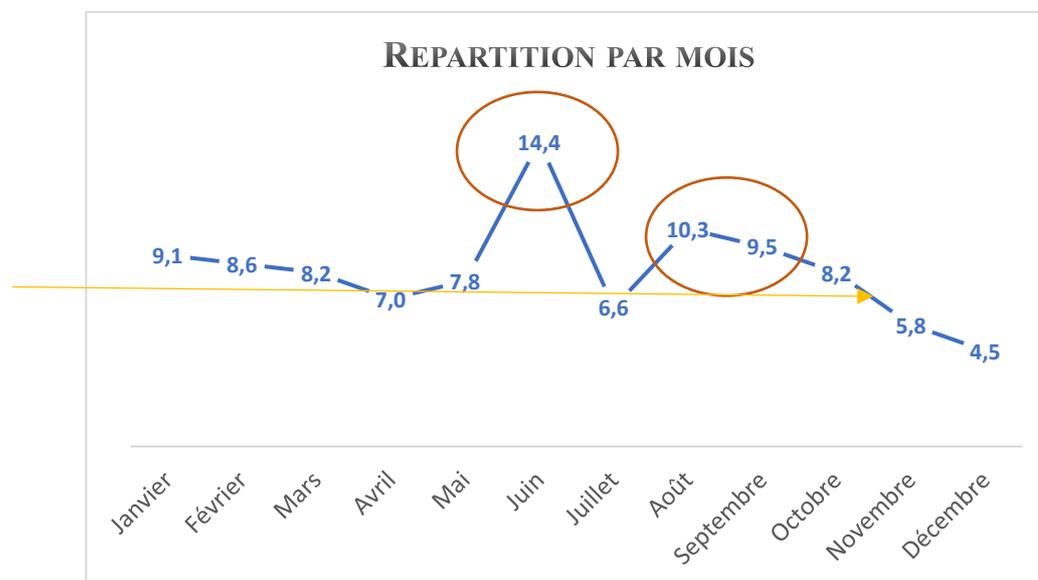
Au risque de nous montrer moins lisible, dans le but d'éviter les redondances et une lourdeur pour le lecteur, les commentaires descriptifs relatifs à notre cadre de travail, aux hypothèses, questionnements, **réflexions et constats exposés dans le cadre de la partie de Namur et applicable à la province de Luxembourg ne seront pas systématiquement rappelés**. Dans ces cas, nous nous bornerons à renvoyer à la partie 1. En outre, de manière régulière et pour la dernière fois, des comparaisons seront soutenues entre les entités de Namur et de Arlon afin de souligner des phénomènes ou des **comportements communs aux deux provinces** ou, au contraire, d'indiquer les **spécificités propres au territoire de la Province de Luxembourg**.

### 1. AU NIVEAU INDIVIDUEL

#### a. Les demandes d'information – Consultations

##### *Nombre de consultations*

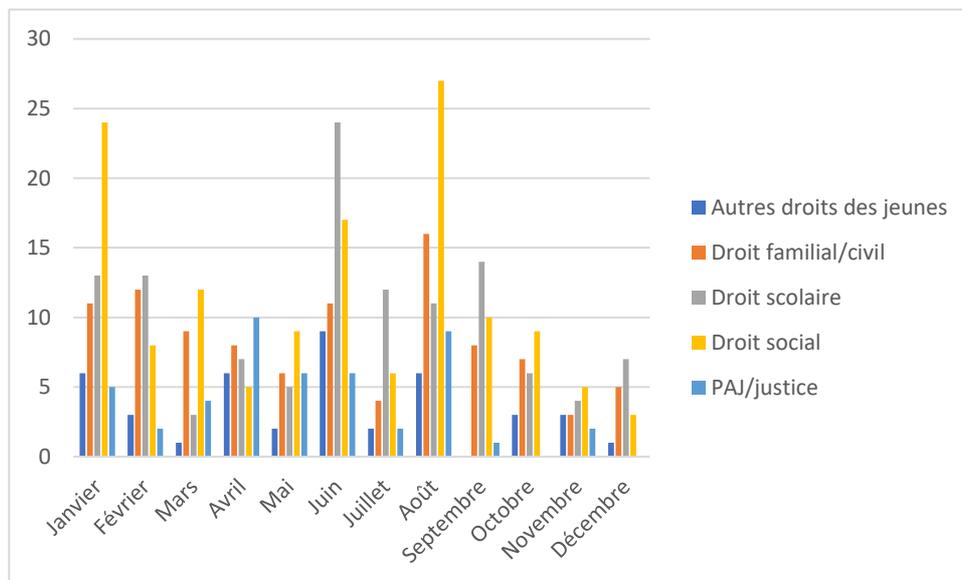
Sur l'ensemble de l'année 2021, le Service Droit des Jeunes de Namur – entité d'Arlon - a été consulté à **243 reprises (- 79)<sup>24</sup>**. Ce nombre, **en forte diminution**, s'explique, d'une part, par la crise sanitaire qui perdure ; le fait que nous soyons moins présents dans des réunions diminue de facto les consultations liées aux actions de réseautage. D'autre part, le départ d'une intervenante sociale a réduit l'équipe de terrain à 1 temps plein et demi durant presque 6 mois. L'équipe a ensuite été composée de deux nouvelles travailleuses (à former).



Tout comme l'année passée, la **répartition mensuelle est tout à fait stable – hormis deux pics en juin et août/septembre**. Ces deux pics s'expliquent par le nombre de dossiers en droit scolaire (recours) que nous gérons traditionnellement à ces périodes. Mais pas que... nous avons été consulté en premier lieu, durant le mois d'août sur des questions en lien avec le droit social (CPAS, allocations familiales, autonomie).

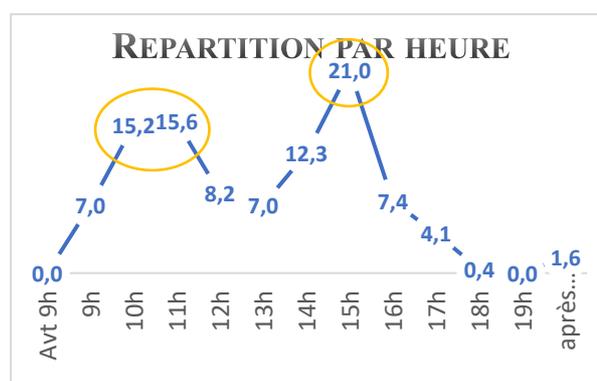
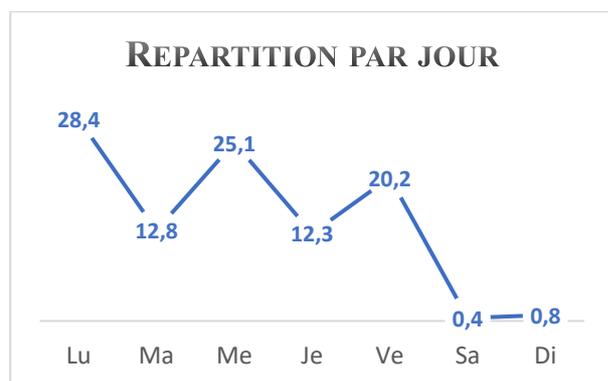
<sup>24</sup> 322 en 2020 ; 410 en 2020 ; 413 en 2018 ; 292 en 2017 ; 279 en 2016 ; 269 en 2015 ; 223 en 2014.

Outre l'entrée dans une nouvelle vague de contaminations, la chute des demandes durant les deux derniers mois de l'année peut s'expliquer par le fait que, à cette période, l'équipe a été fortement mobilisée pour réaliser des animations au sein d'établissements scolaires. Elle était dès lors moins disponible pour les consultations.



Cette année encore, nous constatons que les jours de permanences sont les plus sollicités. Les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant les lundis, les mercredis, les vendredis, les mardis, les jeudis et les weekends.

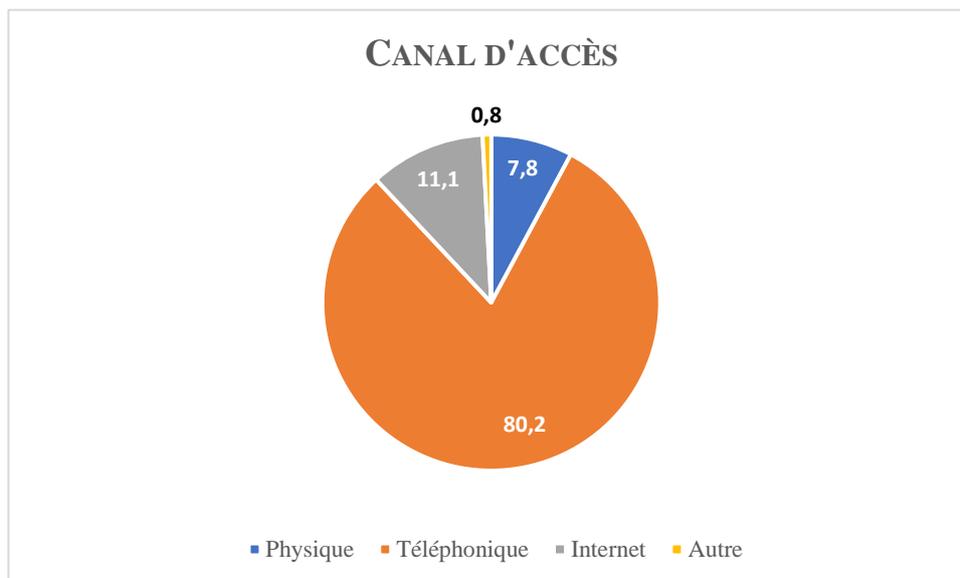
Les **après-midis** sont de manière stable investies à 53,8%. Plus précisément qu'à Namur, les pics de consultations se situent aux alentours de **10h-11h** et à **15h**.



La réorganisation des permanences telle que pensée en 2019 est, au regard des statistiques, toujours pertinente.

A noter toutefois que 25.1% des demandes sont formulées les mardis et jeudis, jours où nous n'avons pas de permanence. Les demandes formulées hors des horaires de bureau prennent majoritairement la forme d'un mail.

## Canaux d'Accès

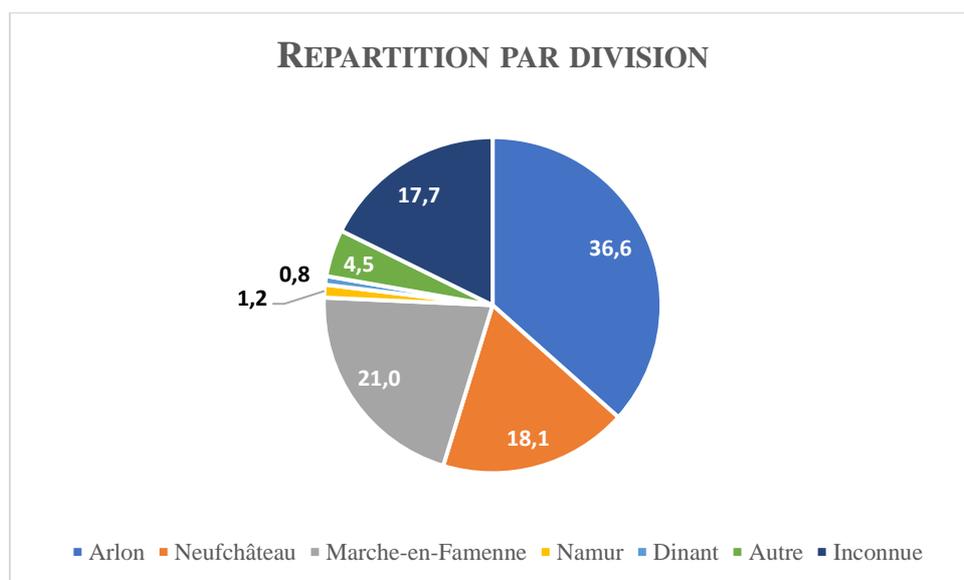


D'année en année, en comparant les chiffres avec Namur, nous constatons un « faible » **taux de consultations proportionnellement à l'importance du nombre de dossiers ouverts.**

Le **nombre de personnes se déplaçant en permanences physiques est en augmentation cette année (+4.1%)**. Mais le pourcentage reste faible en comparaison au canal d'accès téléphonique. En réalité, bien que la situation de nos bureaux dans une rue piétonnière et commerçante du Centre-ville facilite l'accès des usagers à notre Service, la **problématique de la mobilité en milieux ruraux** et notamment en Province de Luxembourg reste des plus actuelles. Les gens préfèrent d'abord appeler et éventuellement prendre un rendez-vous avant de se déplacer.

Cette réalité est à prendre en compte lors de **l'évaluation de la mise en place de permanence physiques** notamment les Weekends et en soirée.

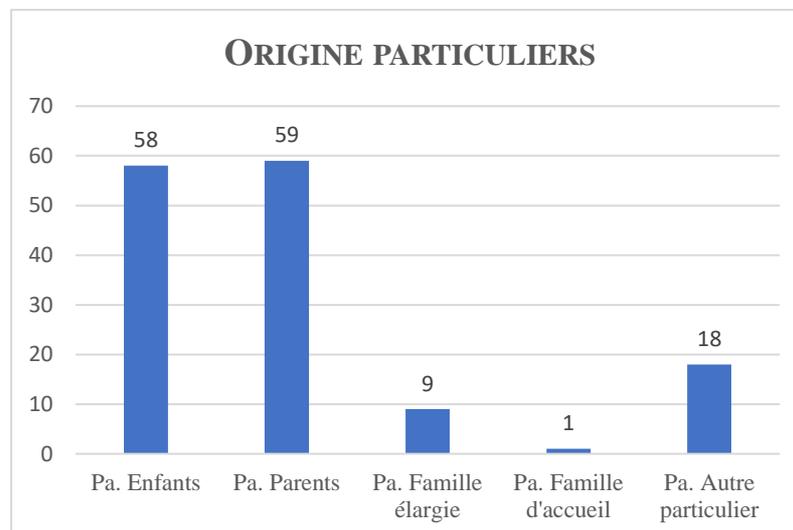
Nous sommes également davantage consultées cette année par **internet/mail et réseaux sociaux (+4%)**.



Contrairement aux années précédentes, pour lesquelles le nombre de consultations par divisions judiciaires **augmentaient en fonction de la proximité géographique avec Arlon, cette année, même si la division d’Arlon reste la plus fréquente, nous avons été davantage consultées pour la division de Marche-en-Famenne que pour celle de Neufchâteau. Malgré tout, les consultations restent dans l’ensemble bien plus réparties sur l’ensemble de la province que sur Namur.** Deux hypothèses déjà largement formulées :

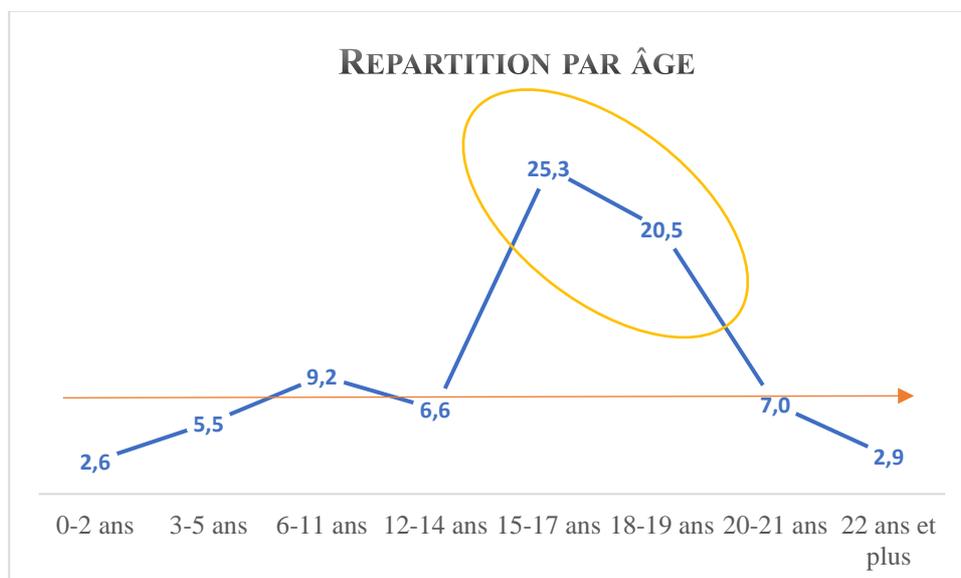
- **L’offre de services diffère** par rapport à Namur. La Province de Luxembourg ne dispose pas des mêmes services qu’à Namur. De ce fait, les possibilités de réorientation vers d’autres services sont moindres et la nécessité de traitement de la situation par le Service droit des jeunes plus importante.
- Les **spécificités territoriales** et notamment la desserte par les transports en commun obligent l’équipe à régulièrement aller à la rencontre des bénéficiaires.

### *Origine et Âge*

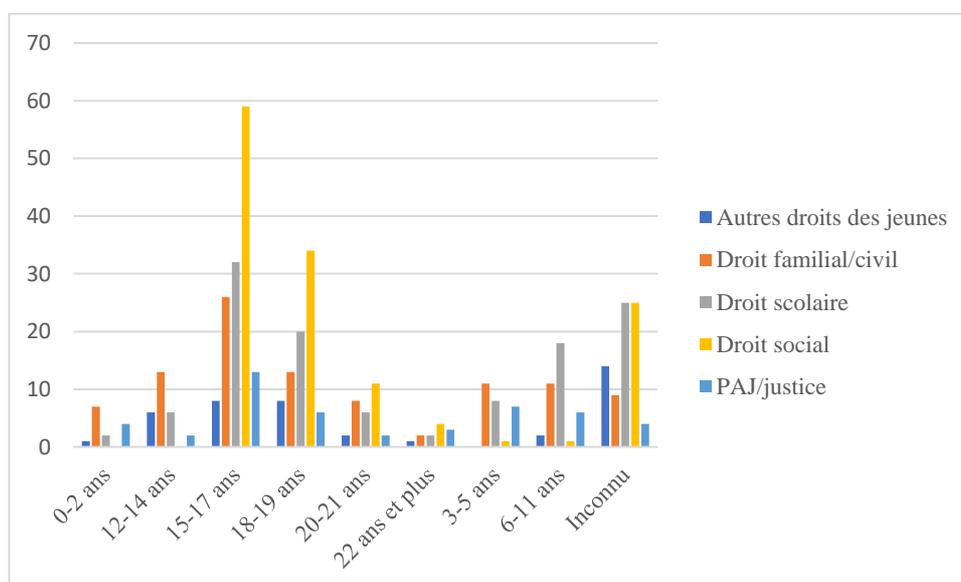


La répartition des consultations est, de manière stable, **plus importante en provenance des particuliers** qu’en provenance des services sociaux. Ils nous ont respectivement consultés à raison de **60,5%** et **39,5%**. Alors que les années précédentes, les parents nous consultaient davantage que les enfants, cette année-ci, les enfants nous ont consultés presque autant que les parents.

Si nous veillons à ce que l’enfant ou le jeune soit toujours l’interlocuteur privilégié et à ce qu’il reste en tout état de cause au centre de l’intervention, nombre d’enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d’autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « demandeur d’aide », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d’aide et refus d’aide ; entre formulation expresse de demande d’aide et exigence institutionnelle.



La répartition selon l'âge est assez stable. Par rapport à 2020, chaque catégorie d'âge diminue (hormis les 3-5 ans qui augmentent légèrement et les 18-19 ans qui augmentent de 6% par rapport à 2020). Les adolescents et jeunes adultes représentent comme à l'habitude les catégories d'âge pour lesquelles nous sommes le plus sollicités (52,8%).



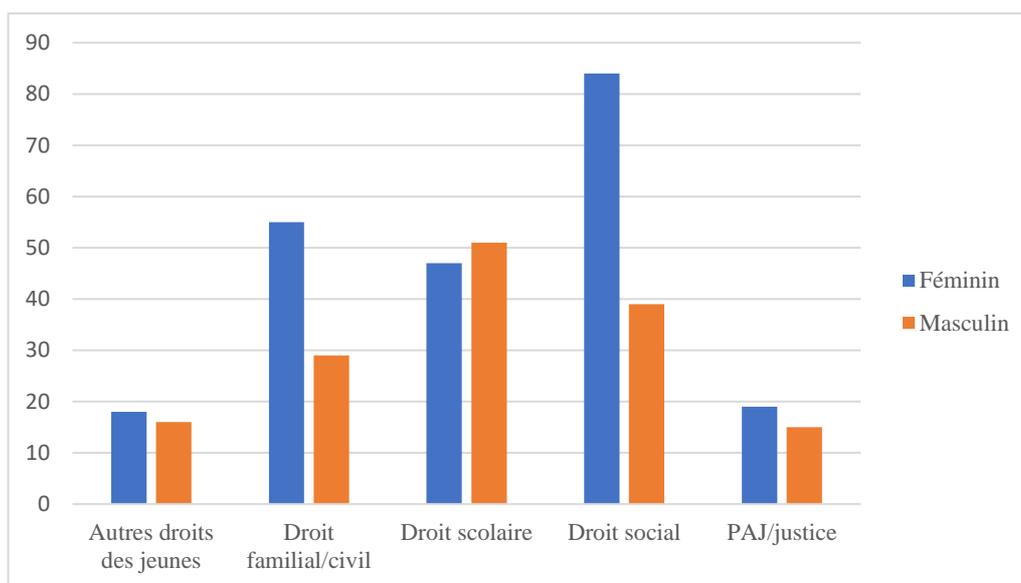
Grâce au croisement des données, nous pouvons constater la récurrence de certaines familles de droit en fonction de l'âge des jeunes. Pour les enfants en bas-âge (0-5 ans) nous sommes surtout consultés au sujet de l'autorité parentale (droit familial/civil) et du changement d'école (droit scolaire). Ce qui est également le cas pour les 6-11 ans auxquelles s'ajoutent des questions relatives à l'hébergement familial. Ces dernières font également l'objet d'un certain nombre de dossiers. Nous le verrons par la suite.

Les questions concernant les 12-14 ans ont traités d'abord à l'hébergement familial, puis à l'autorité parentale et aux exclusions définitives (droit scolaire).

Sans surprise, les consultations relatives aux grands ados (15-17 ans) s'imposent dans toutes les matières. Ces demandes relèvent très majoritairement du droit social (autonomie, puis, dans une moindre mesure, CPAS et allocations familiales), du droit scolaire (autres droits scolaires et obligation et fréquentation scolaires) et du droit familial (autorité parentale, puis, obligation alimentaire et hébergement).

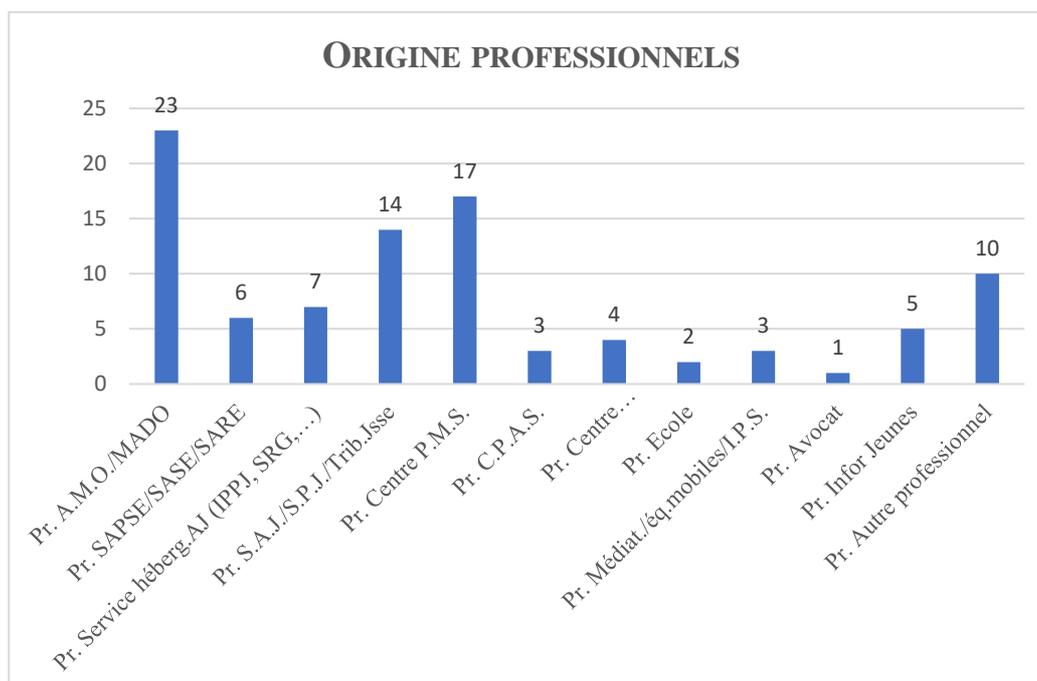
Les préoccupations des jeunes majeurs, inchangées également, relèvent majoritairement du droit social et plus précisément ont traités au CPAS, à l'autonomie et aux contributions alimentaires (droit familial). Ils formulent également des questions relatives aux recours contre les décisions du conseil de classe (droit scolaire).

Notons que nous avons été consultés à 10 reprises pour des questions relatives à la déontologie et au secret professionnel. 9 de ces demandes émanent des professionnels. Nous réfléchissons avec eux et les aidons dans leur réflexion en fonction de leur cadre.



Contrairement à l'année dernière, nous avons été consultés majoritairement au sujet de filles (57.9%) contre 42.1% pour des garçons.

Les questions spécifiques pour lesquelles nous pouvons noter une différence d'origine concernent pour les **filles** : le CPAS, l'autonomie, l'autorité parentale, les contributions alimentaires, l'hébergement familial et l'aide à la jeunesse. Les renseignements pour les **garçons** sont plus importants en nombre pour ce qui concerne les exclusions scolaires définitives et légèrement, en matière de fréquentation scolaire et de la police. Autrement dit, comme à Namur, pour des matières de type plus « disciplinaires ».

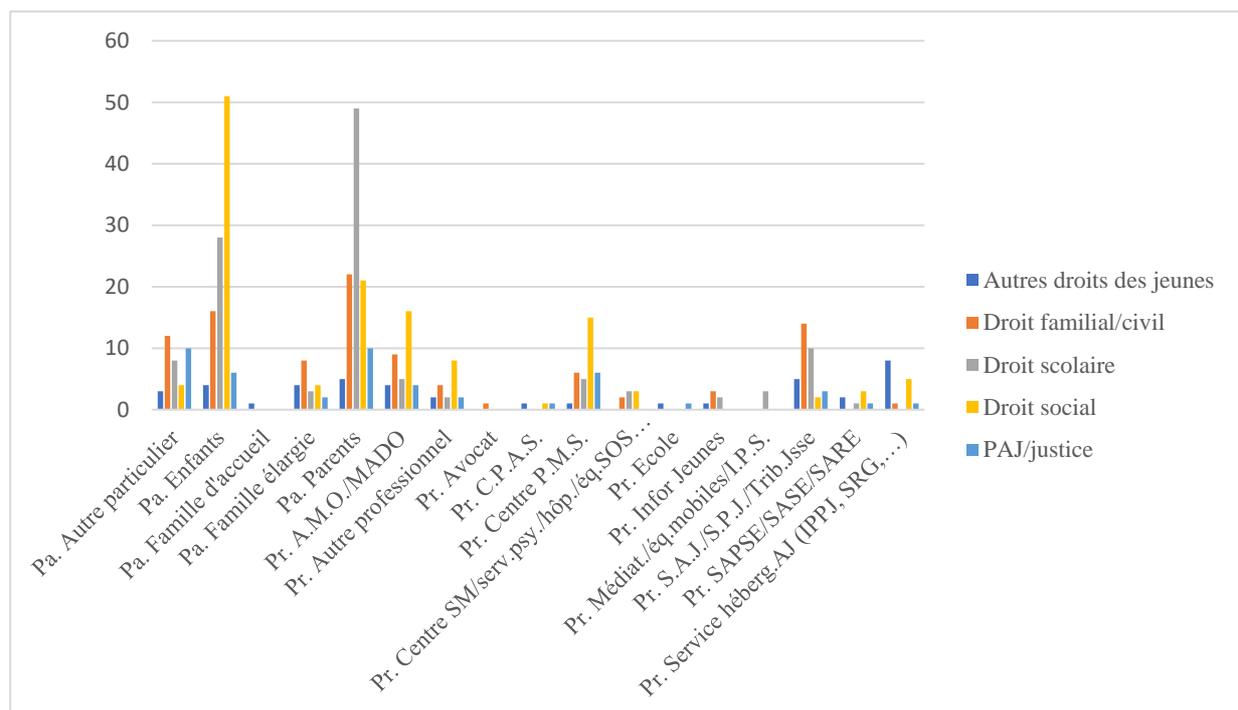


Plus de la moitié des demandes d'informations formulées par des professionnels proviennent des **services de l'aide et de la protection de la jeunesse, tous services confondus (52,6%)**.

Exception faite en 2019, les AMO sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant 24% (+4%). Les **services mandatés** nous consultent à raison de 13,7%.

Contrairement aux dernières années et plus semblablement à la tendance dégressive sur Namur, les demandes émanant des **autorités mandantes sont en diminution cette année (14.7% contre 18.1% en 2020)**. Elles restent, malgré tout, la 3<sup>ème</sup> catégorie de professionnels à nous contacter.

La catégorie **Autre** regroupe en 2021 des demandes d'informations émanant de Vie Féminine, SAI Aviq, l'Accueil familial.

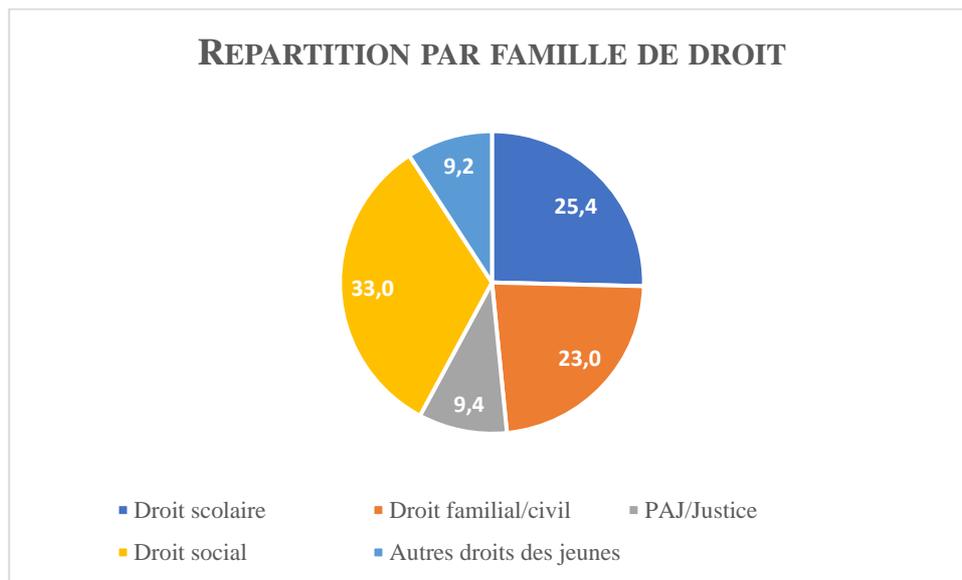


En croisant les données relatives à l'origine de la demande et à la famille de droit, nous constatons que :

- Les **enfants, tous âges confondus**, nous contactent pour obtenir des informations surtout en droit social (autonomie, CPAS, allocations familiales). Dans une moindre mesure, ils se questionnent aussi quant aux recours contre une décision de conseil de classe, l'enseignement supérieur et les autres droits scolaires (enseignement à domicile, projet scolaire à l'étranger, équivalence...) En droit familial/civil, ils nous questionnent au sujet de l'autorité parentale et des contributions alimentaires.
- Les **parents** nous contactent très majoritairement pour des questions scolaires (changement d'école/d'option, inscriptions, recours contre une décision de conseil de classe, enseignement supérieur). En matière de droit familial/civil, ils nous consultent au sujet de l'hébergement des enfants, de l'autorité parentale et des contributions alimentaires. Les questions inhérentes au CPAS et à la domiciliation sont les plus fréquentes lorsqu'ils contactent pour du droit social. Enfin, ils nous appellent également pour des questions relatives à l'aide à la jeunesse.
- La catégorie « **autres particuliers** » nous consultent au sujet de l'autorité parentale ainsi que pour des questions relatives à l'aide à la jeunesse et au droit pénal.
- Les **mandants** nous contactent en matière d'autorité parentale et d'hébergement mais aussi pour des questions de changement d'école/d'option.

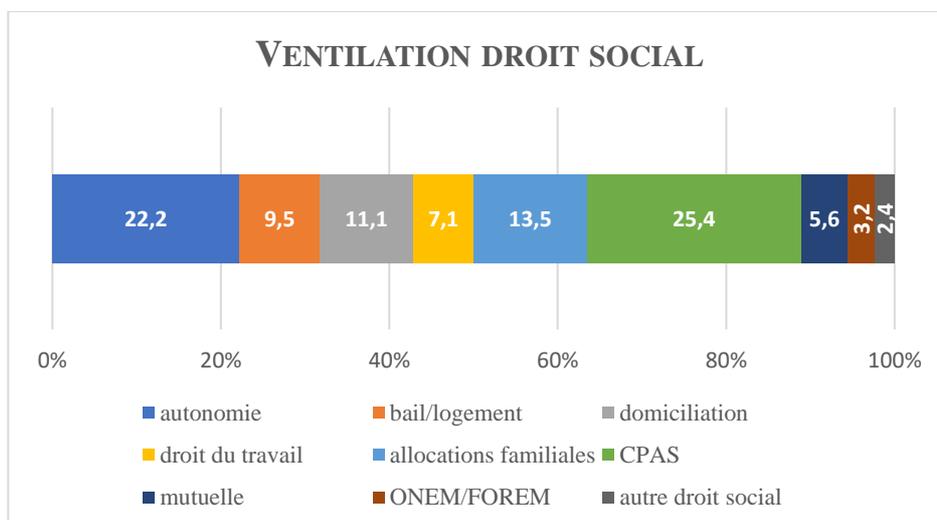
Notons également qu'en droit social, les questions posées par les **AMO** ont trait aux CPAS. Et, les **CPMS** nous consultent aussi au sujet des CPAS, de l'autonomie et l'aide à la jeunesse. Les **services d'hébergement de l'aide à la jeunesse** font appel à nous en matière de CPAS et de mutuelle. Ce sont eux également qui formulent des questions relatives à la déontologie (60%).

### *Objet des demandes d'informations*

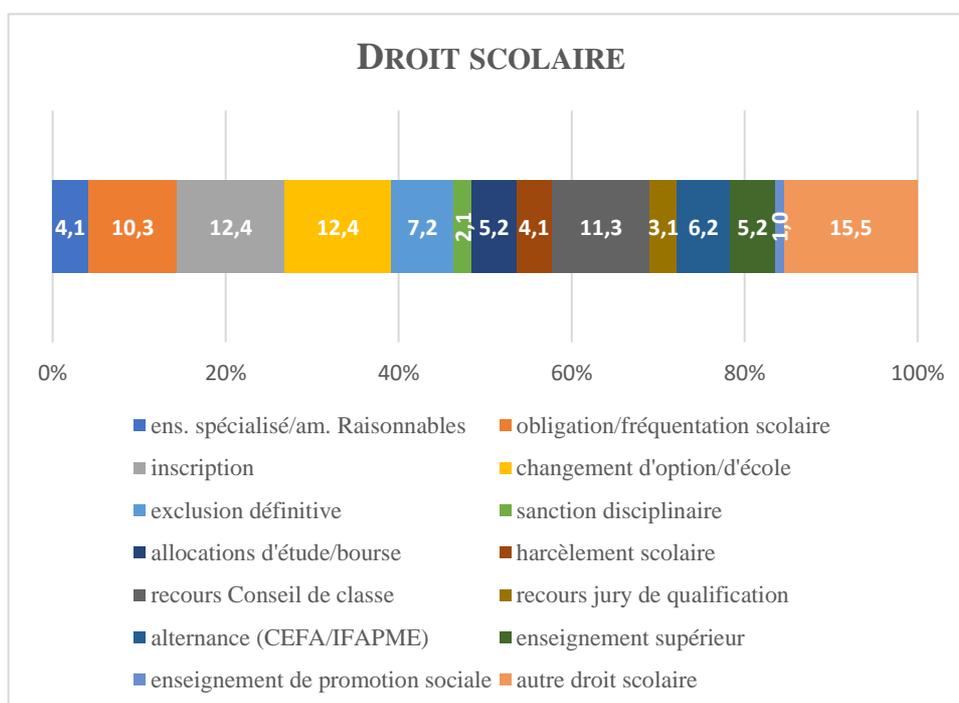


Contrairement aux années précédentes au cours desquelles le **droit familial/civil** était le plus fréquent, le **droit social** est la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés en 2021. Nous postulons que cette **augmentation, présente également au niveau des dossiers** d'accompagnement, est en lien avec la crise sanitaire. Les confinements et autres mesures prises ont mis à mal les relations familiales. L'entente (précaire) au sein de certaines familles s'est vue grevée par la promiscuité et la pression reposant sur les épaules de chacun (y compris celles des adolescents, accusés par certains médias et politiques d'être la cause de la propagation du virus).

Comme mentionné ci-dessus, le **droit social** est la première famille de droit pour laquelle nous sommes consultés avec 33% (+6%). La catégorie **CPAS** représente avec ses 32 demandes d'informations le **premier type de demande spécifique sur l'ensemble des 243 consultations**. Elles sont suivies par celles relatives à l'**autonomie** (28 demandes, + 4% par rapport à 2020). Contrairement à l'année dernière et comme à Namur, les questions inhérentes au **droit du travail** et aux institutions d'insertion sont en hausse (+3%).

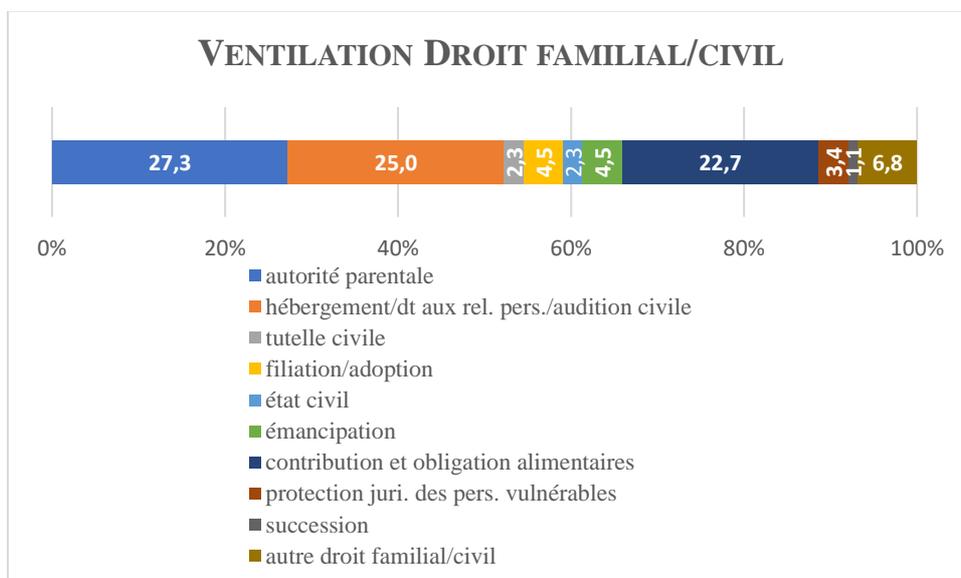


Cette année, le **droit scolaire** réaugmente un petit peu (25%) et retrouve un des pourcentages les plus élevés depuis des années. Il s'agit de la seconde famille de droit pour laquelle nous sommes consultés. (20% en 2020 ; 25% en 2019; 23,3% en 2018; 21% en 2017; 23% en 2016; 20% en 2015; 20% en 2014; 21% en 2013).



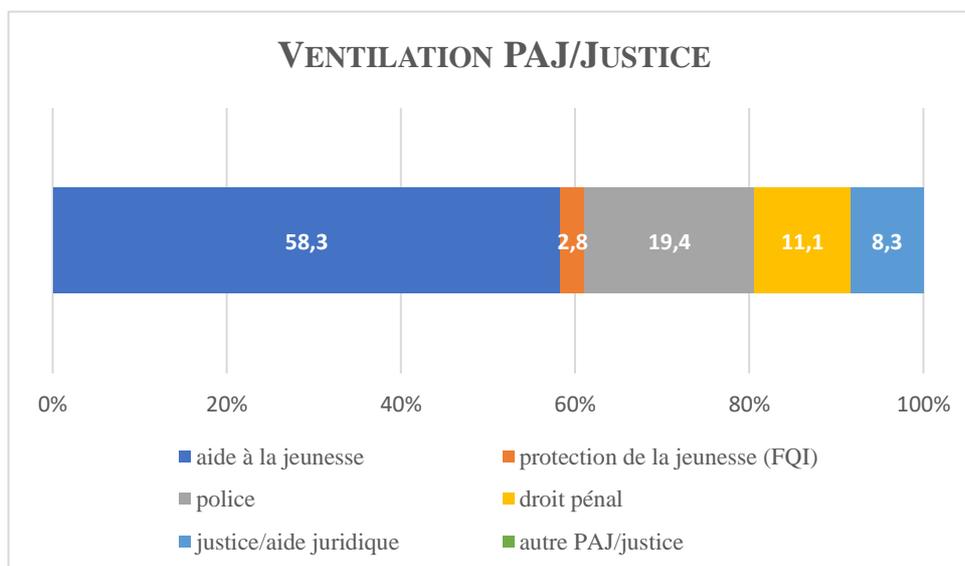
Cette année, nous constatons que les demandes sont éclatées. Aucune thématique ne semble se distinguer. Tout comme l'année dernière, nous constatons peu d'**exclusions définitives** (7%). Les mesures prises en lien avec la pandémie ont certainement eu un impact à ce propos. Même constat pour les recours contre les décisions des conseils de classe et **jury de qualification** (14%). Les demandes concernant l'**obligation scolaire** doublent et représentent 10%.

En matière de **Droit Familial/Civil**, à l'instar de l'année précédente, nous avons été consultés en matière d'**autorité parentale**, d'**hébergement/droit aux relations personnelles** (ces deux thématiques représentent 52% des demandes en droit familial/civil). Les demandes relatives aux **contributions alimentaires** sont de 22,7% (soit une hausse de 5.6% que nous pouvons mettre en parallèle avec l'augmentation des dossiers autonomie).

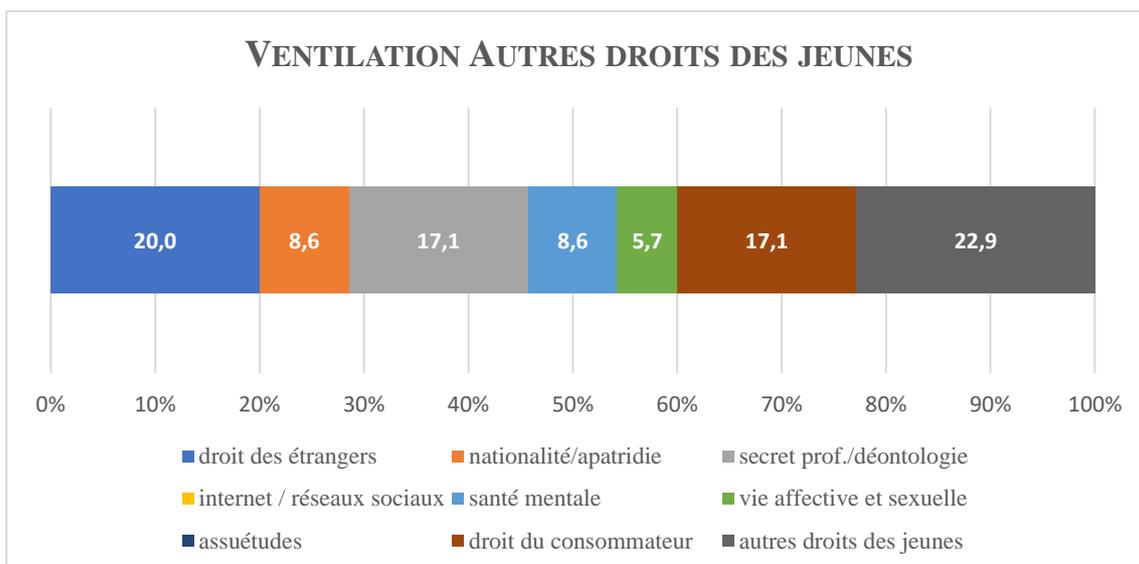


Les questions « aide à la jeunesse » augmentent fortement cette année (+12%) et représentent 58,3% des demandes PAJ/justice. A contrario, les demandes concernant la **protection de la jeunesse** diminuent très fortement (10,5% en 2020 pour 2,8% en 2021).

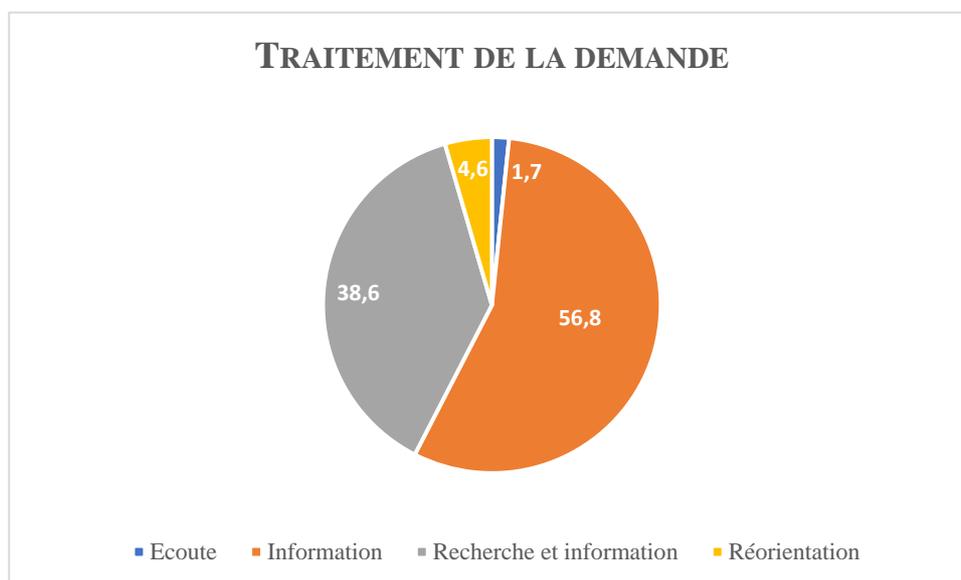
Les questions relatives à la **police** sont, à l'inverse de Namur, un peu en diminution cette année (-5%). Mais, elles représentent quand même 19,4% des demandes en la matière. De fait, nous constatons depuis un moment une **augmentation des questions en lien avec la police**. Nous sommes régulièrement consultés suite à un contact avec la police qui s'est mal passé (refus d'acter une plainte, tentative de dissuasion, violence policière...). Le rôle de la police dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ont exacerbé ces demandes.



Enfin, ce qui concerne les « **Autres droits des jeunes** », le **droit des étrangers** baisse de 8% contrairement aux dossiers. Cette année, nous avons été consultés à 17,1% en matière de **droit du consommateur** (soit 1.6% de l'ensemble des demandes) ; ce qui est comme à Namur une proportion significative au vu de cette « nouvelle » sous-catégorie d'encodage. Dans la catégorie, « autres », nous retrouvons des demandes en lien avec le permis de conduire, le droit à l'image et le droit du patient.

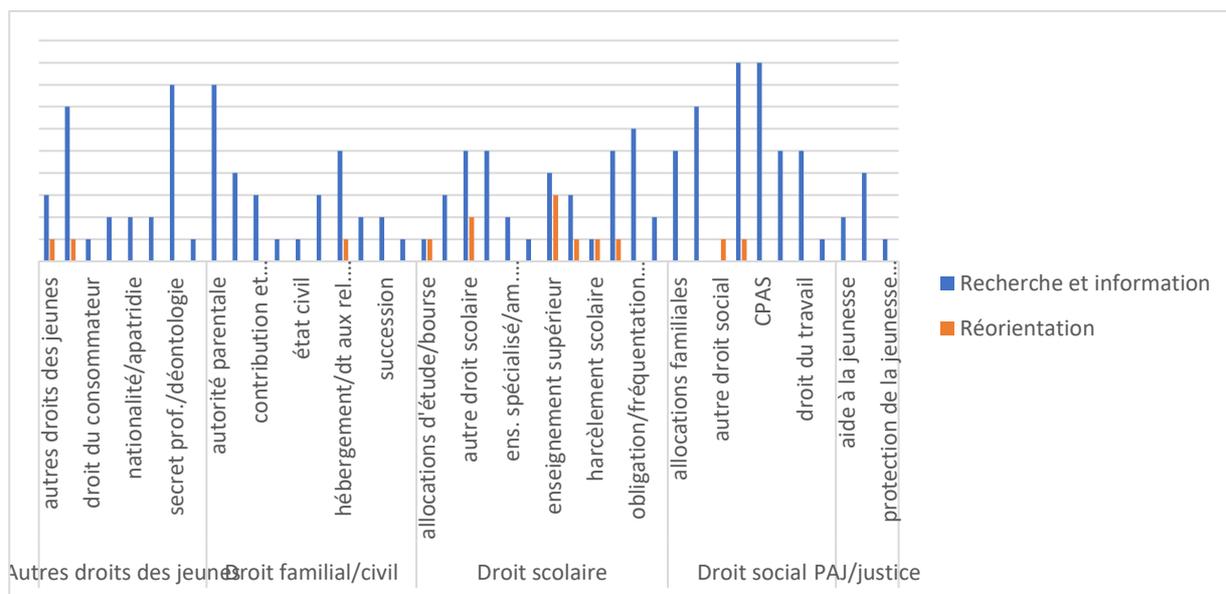


### *Traitement de la demande*



Dans 56.8 % des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une **information** directe dispensée par les intervenantes qui assurent la permanence.

Dans 38.6 % des cas, une **recherche** est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande. Elles **sont essentiellement menées en droit familial** au niveau de l'autorité parentale, en droit social (CPAS et logement/contrat de bail) ou de demandes spécifiques.



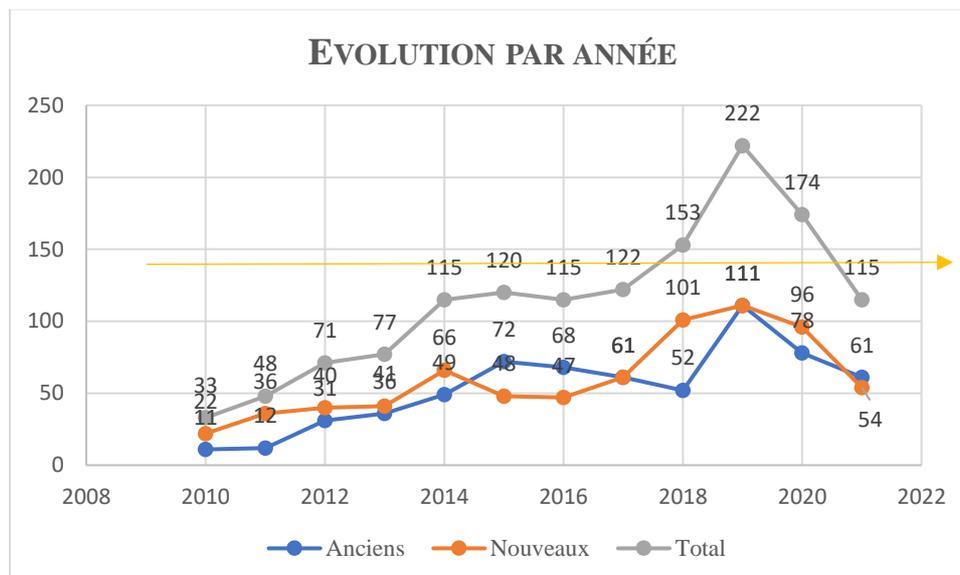
Cette année, nous avons moins réorienté que l'année précédente (7,9% en 2020 ; 4,6% en 2021).

Ce pourcentage est faible. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers ou que, comme déjà indiqué, les possibilités de réorientation sont moindres qu'à Namur.

En 2021, le SDJ Arlon a notamment réorienté les jeunes et leurs familles vers des psychologues, des services grand-ducaux, français et marocains, la FEF, les SPW logement.

## b. Les dossiers ouverts

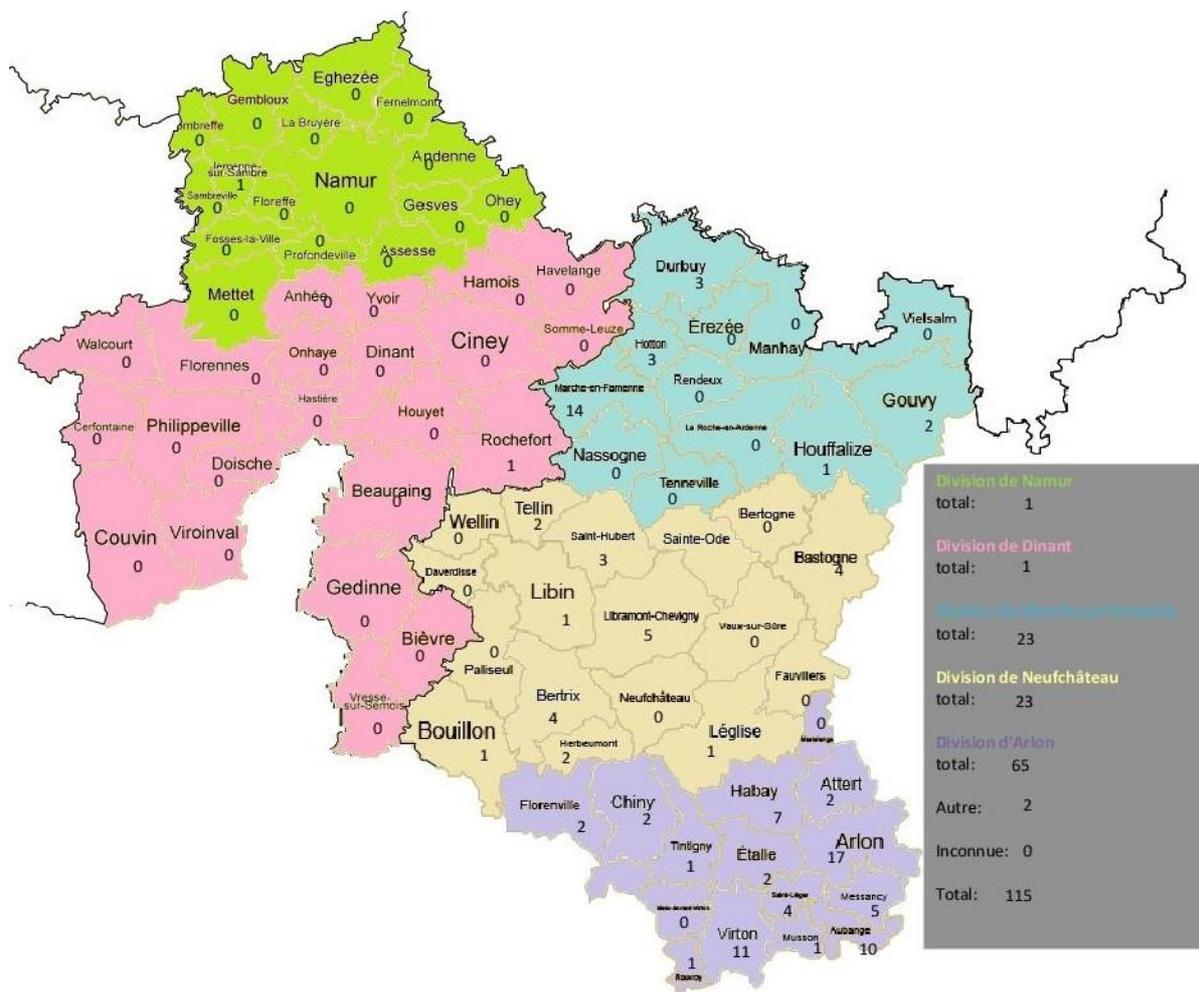
*Nombre de dossiers*



Malgré une chute des dossiers ces deux dernières années, le **nombre de dossiers traités en 2021 reste dans une moyenne haute**. En effet, même si en 2021 une **diminution de 59 dossiers** est à noter, le nombre atteint malgré les mesures COVID se maintient à un nombre atteint depuis 2016.

En effet, l'équipe aujourd'hui composée de trois intervenantes sociales (dont seulement 2 ETP pour les permanences/accompagnements), a traité **115 dossiers sur l'année de 2021**. Notons que durant l'année 2021, l'équipe d'intervention sociale a été bouleversée à plusieurs reprises. En effet, d'une part, pendant presque 6 mois, une des travailleuses était en maladie, ce qui a réduit l'équipe d'intervention sociale à un temps plein et demi. Ensuite, durant les 3 derniers mois de l'année, suite à l'écartement prophylactique de Mme Wilkin, l'équipe d'intervention était composée de deux nouvelles travailleuses. Par ailleurs, Odile Buchet n'assume en réalité qu'un mi-temps d'intervenante sociale puisqu'elle consacre l'autre moitié de son temps de travail à la coordination de l'équipe en place et à la représentation du service au sein du réseau.

## Couverture géographique

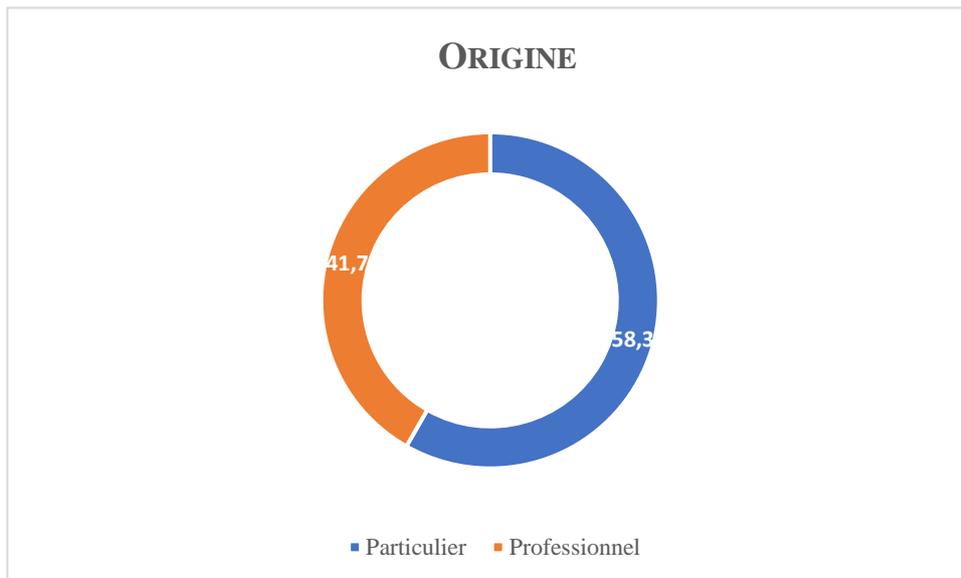


Comme pour les consultations, nous constatons que le nombre de dossiers ouverts par divisions judiciaires **varie selon la proximité géographique avec Arlon** : plus on s'éloigne, moins ils sont nombreux (même si exceptionnellement, cette année, le nombre de dossiers traités sur la division de Neufchâteau équivaut à ceux traités sur la division de Marche-en-Famenne).

En 2021, 12.037, 8 kms ont été parcourus par les permanents.

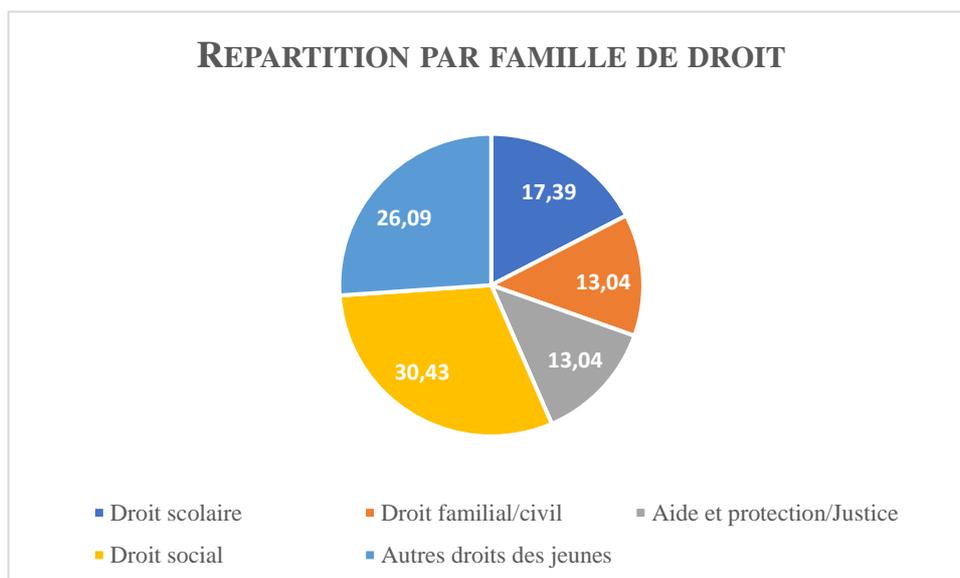
Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les AMO de la Province. L'équipe s'autorise à encourager davantage à une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaines.

## Origine des dossiers



Si les particuliers poussent nos portes « seuls » à raison de 58.3 %, ils sont orientés vers notre service par des professionnels dans 41.7% des cas. Il est intéressant d’observer que – comme pour les consultations – les **autorités mandantes de la Province de Luxembourg** réorientent très régulièrement les jeunes vers notre service ; ils représentent d’ailleurs les premiers professionnels à réorienter vers notre service. Les CPMS, SASE, SAPSE et AMO orientent également souvent vers notre service.

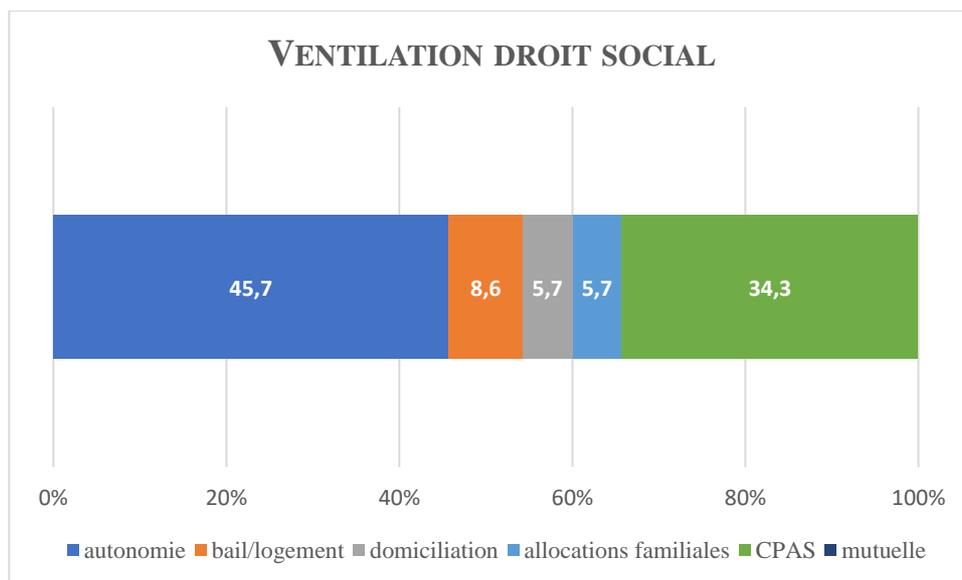
## Objet des dossiers



Si les accompagnements relevant du **Droit Social** figurent depuis plusieurs années dans les prédominants, ils **se distinguent depuis deux ans** plus fortement et ce, autant **dans les consultations que dans les accompagnements**.

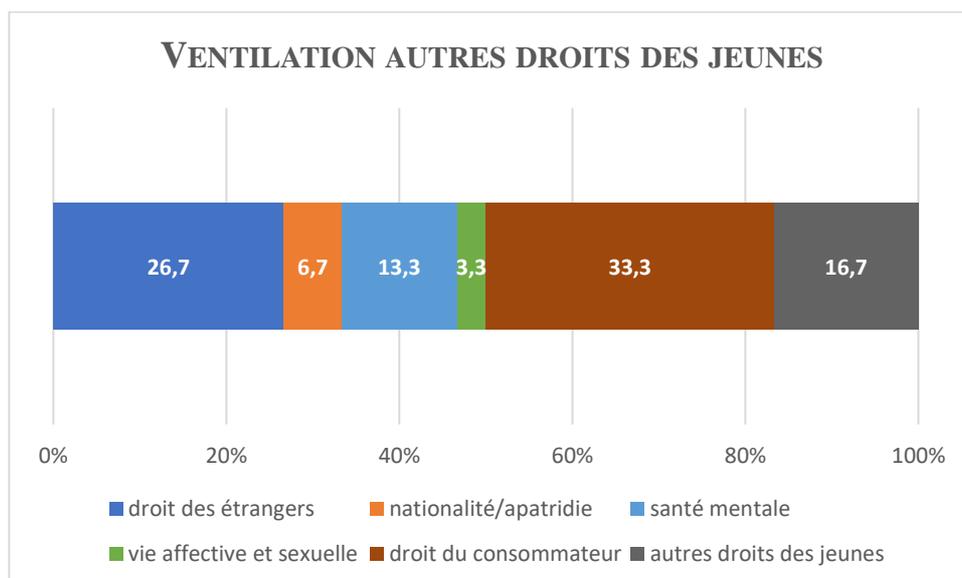
Le **Droit Scolaire** diminue de 3,9%. De même, les dossiers Aide et Protection/Justice perdent 6%. Ces baisses se font au profit des dossiers **Droit Familial/Civil** (+3.2%) et **Autres Droits des Jeunes** (+7%) qui pour la toute première fois est la deuxième famille de droit la plus importante.

L'augmentation des dossiers « Autres droits des jeunes » modifie l'ordre des familles de droit au regard de ces dernières années en faisant passer le droit scolaire en 3<sup>ème</sup> position.



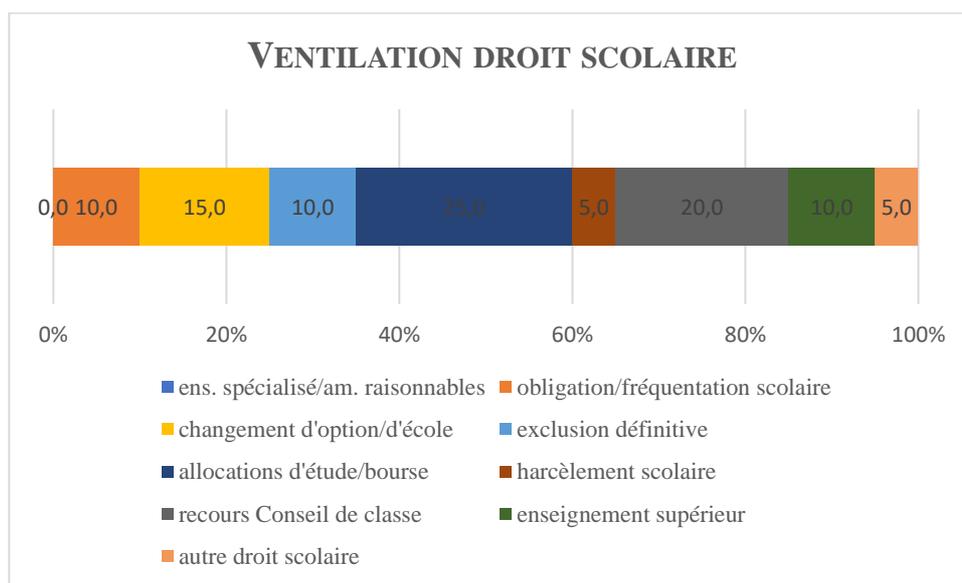
Dans la mesure où le total général des dossiers traités est en diminution cette année, tous les objets diminuent également en termes de nombre de dossiers à l'exception des dossiers **autonomie** (+ 5 dossiers ; soit 45% des dossiers en **droit social**). Si la proportion de ces dossiers se stabilisait ces dernières années (6,3% en 2020, 4,8% en 2019, 8,5% en 2018), nous constatons un bond en 2021 (13% des dossiers en 2021). Nous émettons l'hypothèse que les relations familiales ont été mises à mal par les confinements surtout lorsque les liens étaient déjà précaires, poussant certains jeunes à l'autonomie.

Les dossiers relatifs aux **CPAS** restent élevés bien qu'en légère baisse (-2,8%).



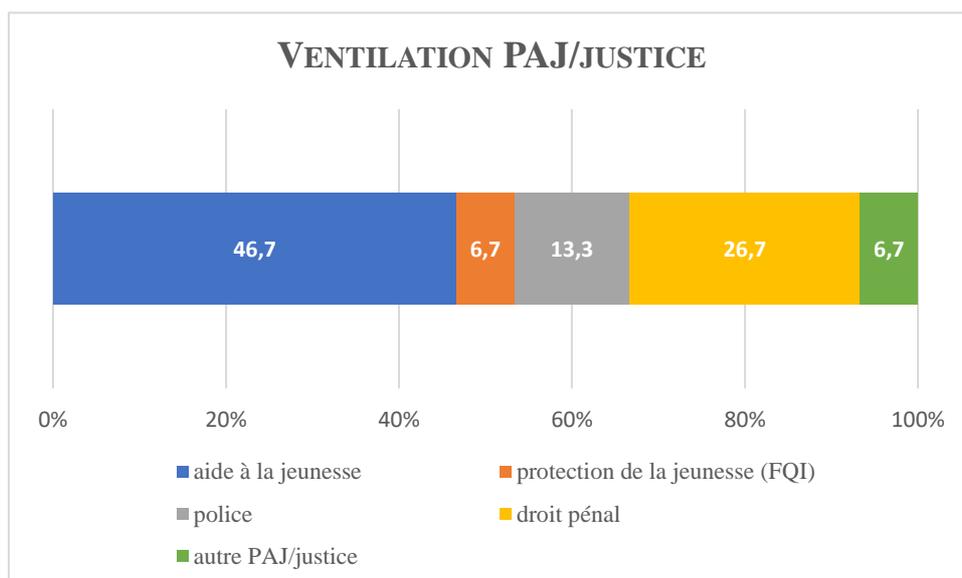
La catégorie « Autres Droits des jeunes » a en 2021 augmenté (+7%). Le nombre de dossiers en **droit des étrangers** se stabilise cette année voire baisse légèrement (8 dossiers en 2021 ; 12 dossiers en 2020). L'année dernière, la sous-catégorie « Autres droits des jeunes » représentait plus de la moitié des dossiers dans cette famille de droit. Cela nous avait poussé à intégrer dans la grille d'encodage en 2021 le nouvel objet « **droit du consommateur** » vu le nombre important de dossiers en la matière. Ce constat se confirme en 2021 puisque 10 dossiers ont été ouverts sous cet objet (soit 1/3 des dossiers « autres droits des jeunes »). Cela représente pas moins de 8,7% du nombre total des dossiers.

4 dossiers ont été ouverts en lien avec la **santé mentale** (soit 1 dossier de plus qu'en 2020).



A l'instar du nombre total de dossiers en droit scolaire, chaque sous-catégorie est en baisse. 9 **exclusions** ont été gérées par l'équipe en 2020 contre 2 en 2021. Autant dire qu'en comparaison aux années précédentes, ce nombre est étrangement bas. Nous nous questionnons, comme l'année dernière, sur l'impact des législations scolaires spécifiques au Covid-19.

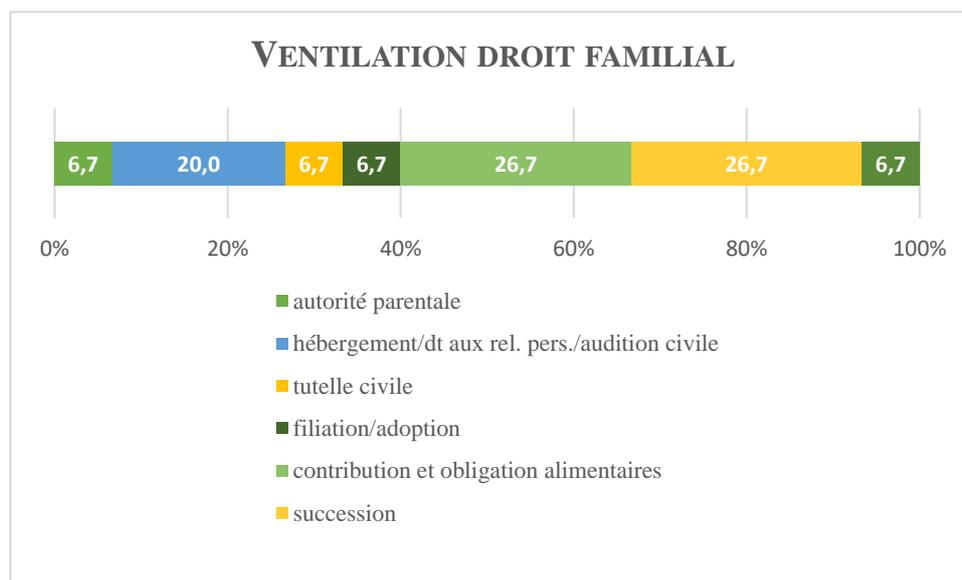
Soulignons également qu'un quart des dossiers visent à accompagner le jeune dans une **demande d'allocation d'études**. Selon le RWLP, il y a peu de recours au droit en la matière et plus particulièrement dans l'enseignement secondaire technique et professionnel. Nous aurons par conséquent une veille dans les situations suivies afin d'informer adéquatement les jeunes qui pourraient y avoir accès.



D'année en année, la répartition des dossiers en aide et protection/justice est identique.

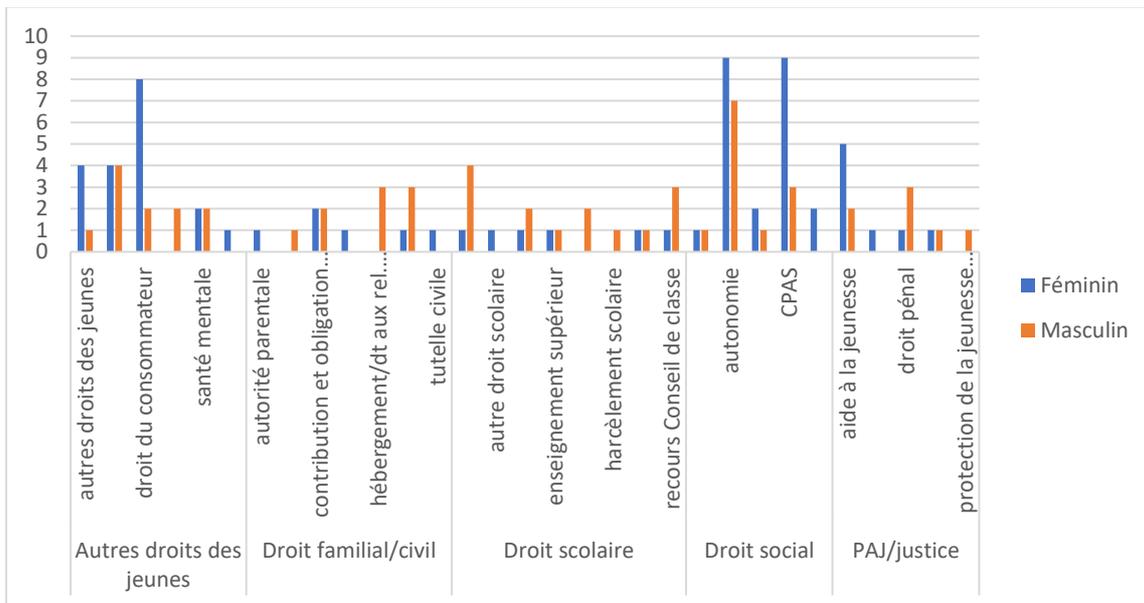
Comme en 2020, nous accompagnons à hauteur de 46,7% des dossiers des **jeunes en difficulté ou en danger** puis des jeunes en conflit avec la loi qu'ils soient mineurs ou majeurs. Les dossiers de **protection de la jeunesse** diminuent (-5,4%).

Constat commun aux deux entités en 2021 – **l'augmentation de proportion du volet plus « répressif » par rapport au volet Aide**. Nous indiquions d'ailleurs dans notre diagnostic social notre inquiétude en regard de **certaines communes à approches sécuritaires** et avons relayé aux Organes de Prévention nos constats quant aux **contrôles et violences policières**.



Là où plus de 50% des consultations ont trait à l'**autorité parentale** et à l'**hébergement/droit aux relations personnelles/audition civil**, seuls 26,7% des dossiers ont cet objet. Cela semble sans conteste en lien avec notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux limite nos interventions au stade de l'information. 26 % des dossiers en la matière sont relatifs aux contributions et obligations alimentaires. Enfin, nous constatons une augmentation des dossiers de **succession** (5,8% en 2020 pour 26,7% en 2021 soit +21%).

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces premières données de fonds avec d'autres :

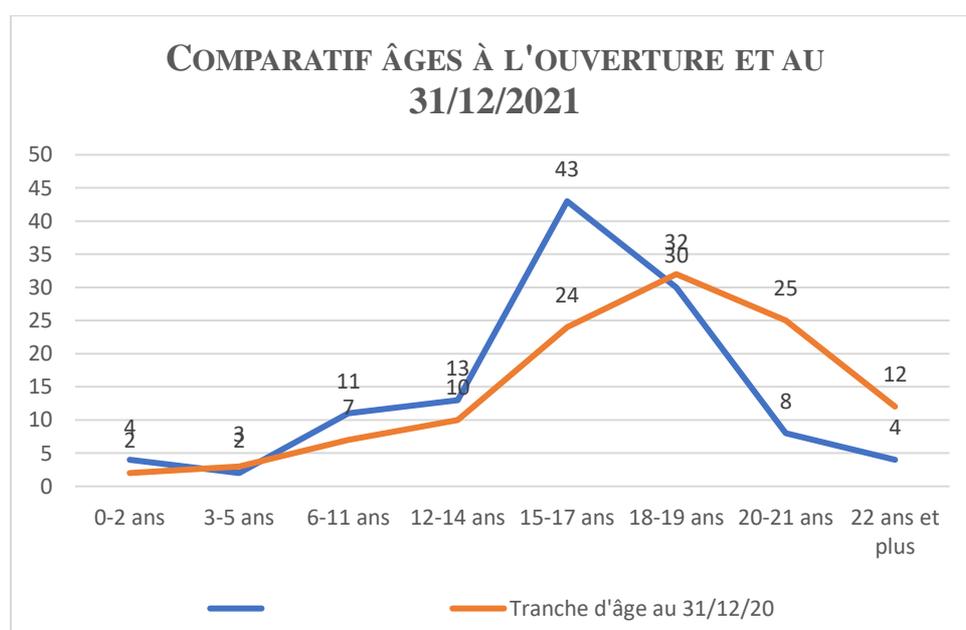


Contrairement aux années précédentes et contrairement à Namur, les **filles** sont plus nombreuses à être accompagnées cette année (54% contre 46% de **garçons**).

Comme chaque année, si dans certaines matières les garçons comme les filles nous consultent de manière indifférenciée, dans d'autres, des prépondérances en termes de genre semblent se confirmer voire s'accroître dans le cadre des accompagnements.

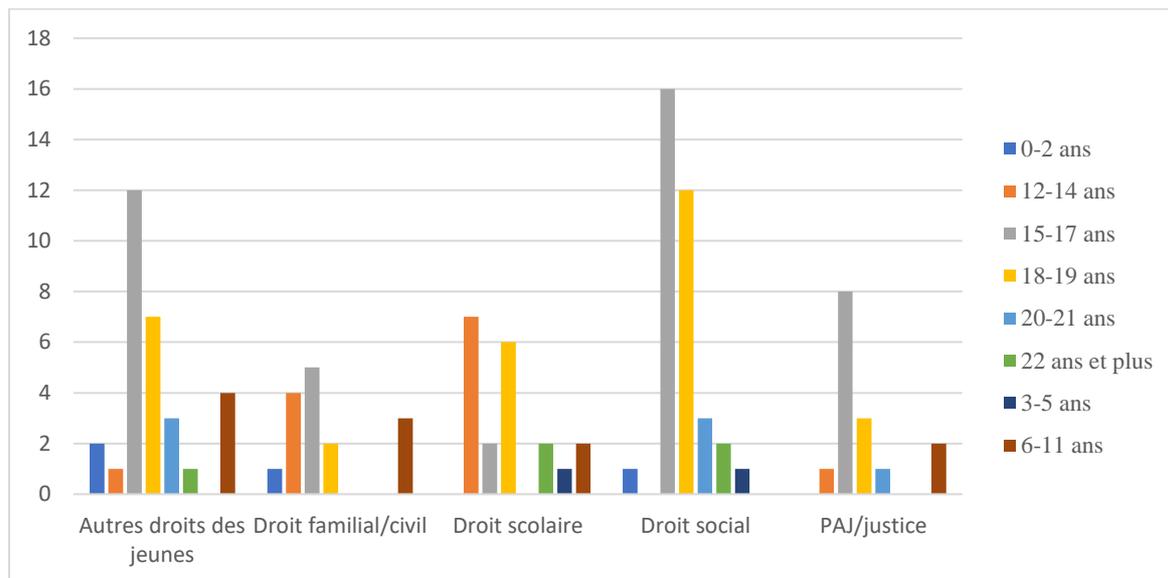
Les garçons sont, comme l'indique de nombreuses études relatives à la délinquance juvénile et aux enjeux de genre, concernés par des problématiques scolaires et pénales (pénal, protection de la jeunesse, exclusion définitive et autres droits/difficultés scolaires).

Les filles quant à elle sollicitent en 2021 davantage un accompagnement dans le cadre de demandes introduites auprès des CPAS, en aide à la jeunesse et en droit du consommateur.



Comme à Namur, c'est indéniable, le service s'occupe essentiellement de grands adolescents.

Au 31 décembre 2021, **59,9% des accompagnements concernent des jeunes majeurs**. Les **grands adolescents** proches de la majorité représentent 20,9% (+5.5%) et les **moins de 15 ans**, tout à fait stable, 19,1%.



Le croisement des données relatives à l'objet de la demande et à l'âge du jeune lors de l'ouverture de son dossier nous donne quelques indications intéressantes.

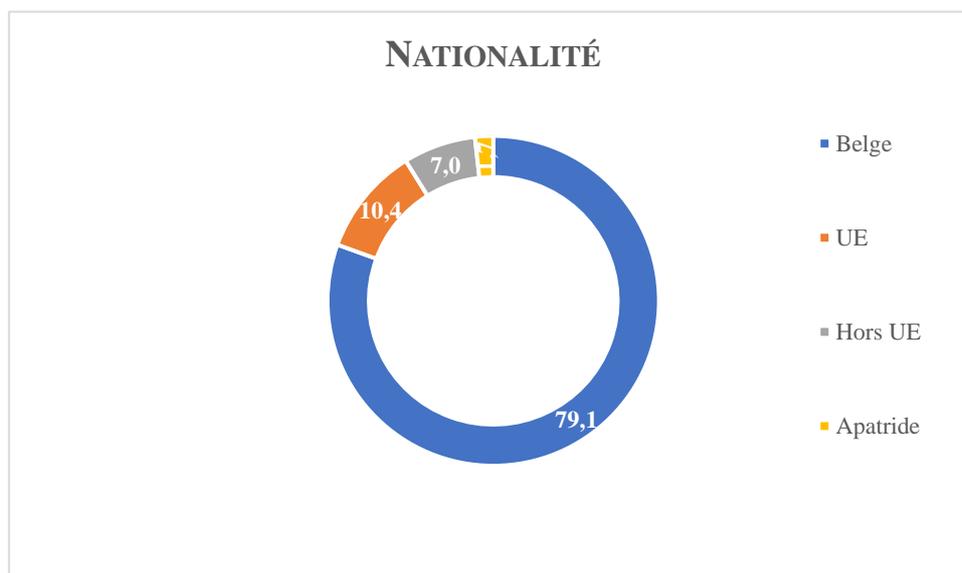
Conformément à notre position à côté des jeunes, nous ouvrons des dossiers pour des enfants en bas âge (0-5 ans) uniquement dans des thématiques pour lesquelles leur intérêt supérieur pourrait être bafoué (droit des étrangers, allocations familiales, logement, ...) et pour lesquels il est clairement dans leur intérêt que nous intervenions pour faire valoir leurs droits.

Pour les enfants entre 6 et 14 ans, nous avons entamé un accompagnement pour demander au juge de la famille à être auditionné dans le cadre d'une séparation parentale. Mais également, nous leur avons apporté une aide pour bénéficier d'une allocation d'études, ou, dans deux situations lorsqu'ils faisaient l'objet d'une procédure d'exclusion définitive malgré leur jeune âge.

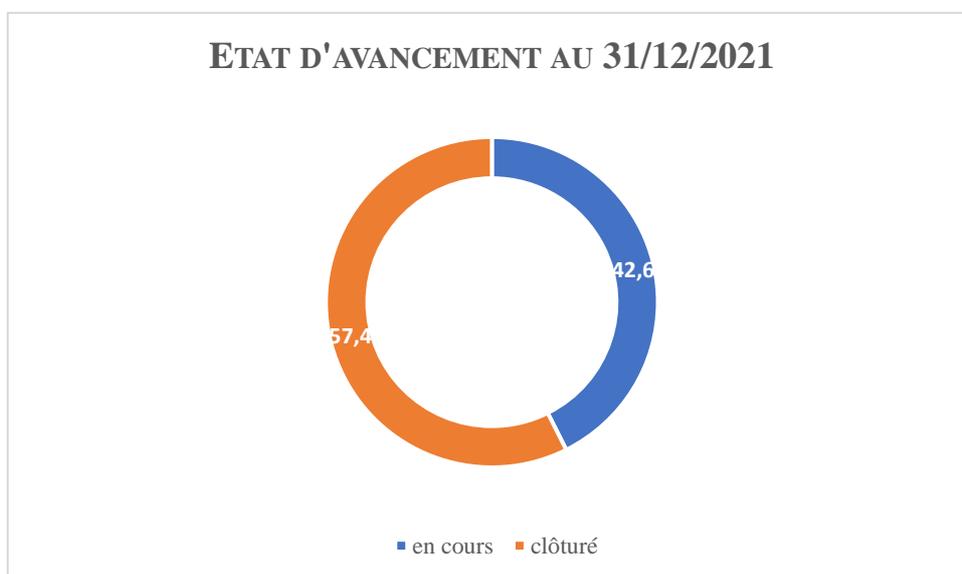
Les grands adolescents (15-17 ans) nous consultent traditionnellement pour des demandes d'accompagnement vers l'autonomie (45.7% des dossiers autonomie) auxquels on peut ajouter 34.3% de dossiers inhérents au CPAS. Ces deux objets représentent à eux seuls 80% des dossiers en droit social et 24.3% du nombre total des dossiers. En 2020, ces dossiers ne représentaient que 17.8% du nombre total (+6.5% en 2021). Ces deux objets représentent les deux plus élevés parmi l'ensemble des thématiques. Nous réitérons par conséquent notre hypothèse selon laquelle les mesures prises en vue de lutter contre le COVID-19 ont dégradé les relations familiales poussant des jeunes prématurément vers l'autonomie.

Enfin, à l'instar des grands adolescents, les jeunes majeurs sollicitent notre accompagnement pour des dossiers autonomie, CPAS, droit du consommateur et en droit des étrangers.

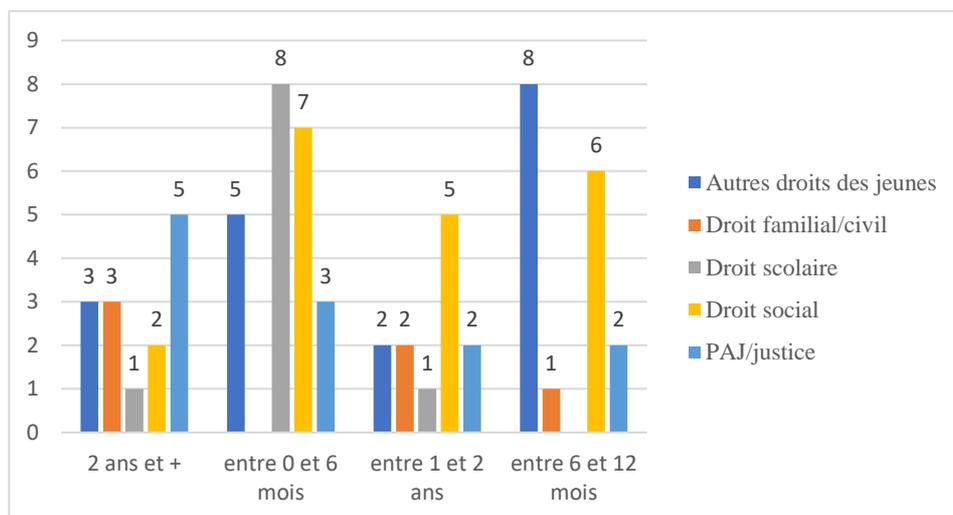
## Nationalité



Les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des belges mais la **proportion de jeunes provenant d'un autre pays en U.E et hors U.E. est en augmentation** (en lien avec l'augmentation des dossiers en droit des étrangers). Elle passe de 3,3% en 2017 à 11% en 2018 et se maintient depuis 2019 à 10%.



Au 31 décembre 2021, 42,6% des dossiers traités en 2021 étaient encore en cours.

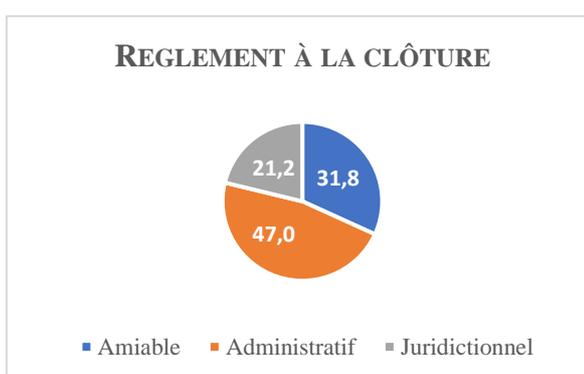
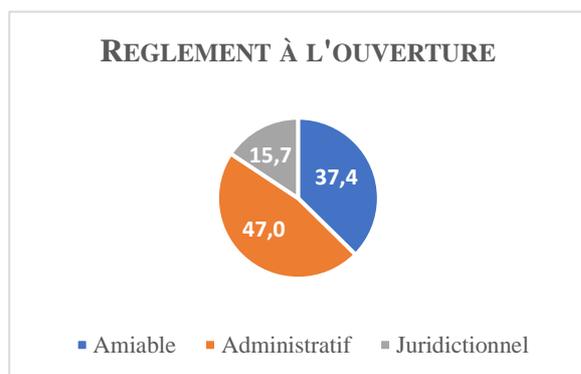


La **durée des dossiers** doit une nouvelle fois être soulignée à Arlon. Pour rappel, à Namur, 58% des dossiers sont clôturés en moins de six mois (toutes matières confondues) ; et 9 dossiers ont une durée de plus de deux ans quand à Arlon ils sont au nombre de 14. Ici, même si la plus grande partie des dossiers se clôturent en moins de six mois (23), la proportion est bien moindre qu'à Namur puisqu'elle ne regroupe que 35 % des dossiers. Dans le même temps, 18% des dossiers sont traités entre 1 à 2 ans (-6%) et 25,8% entre 6 à 12 mois<sup>25</sup> (+3%).

Comme à Namur, la **corrélation Matière/Durée** peut être soulignée entre le droit scolaire et un accompagnement « rapide /ponctuel » et les mises en autonomie nécessitant un accompagnement plus long.

### *Résolution, Issue et utilisation du fonds de défense*

Depuis 2015, la grosse partie des dossiers se traitent, comme à Namur, dans le cadre de résolutions dites « administratives ». Aussi, les mêmes hypothèses sont formulées. Assez heureusement, 2019 semble avoir fait exception concernant le pourcentage élevé d'**issues juridictionnelles puisqu'après avoir atteint 40%, il atteint à nouveau en 2020, 20% et diminue à 15.7% en 2021**<sup>26</sup>. La voie judiciaire augmente de 6 % au règlement à la clôture alors que le règlement amiable diminue de 6%.

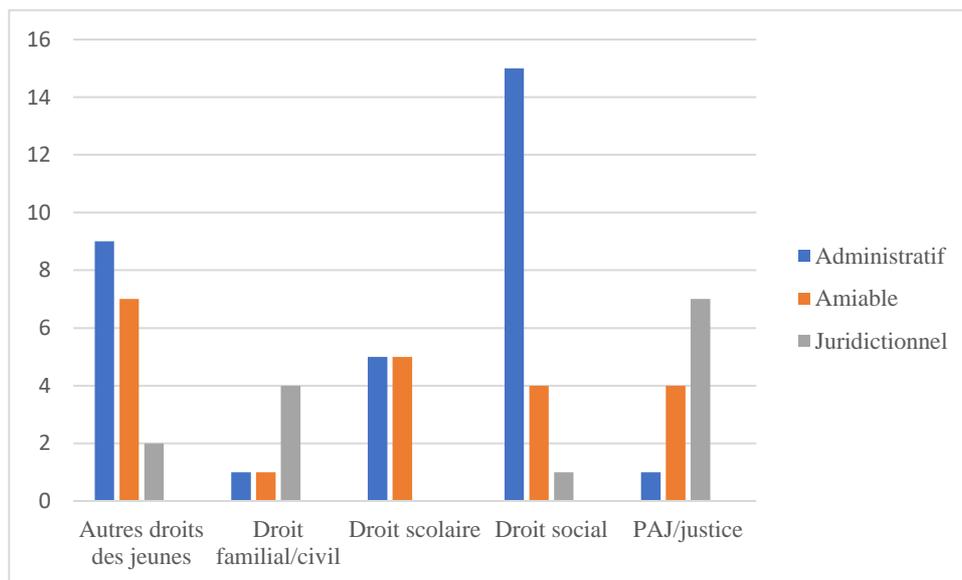


<sup>25</sup> Ces données sont presque toutes identiques à 2019 et 2020.

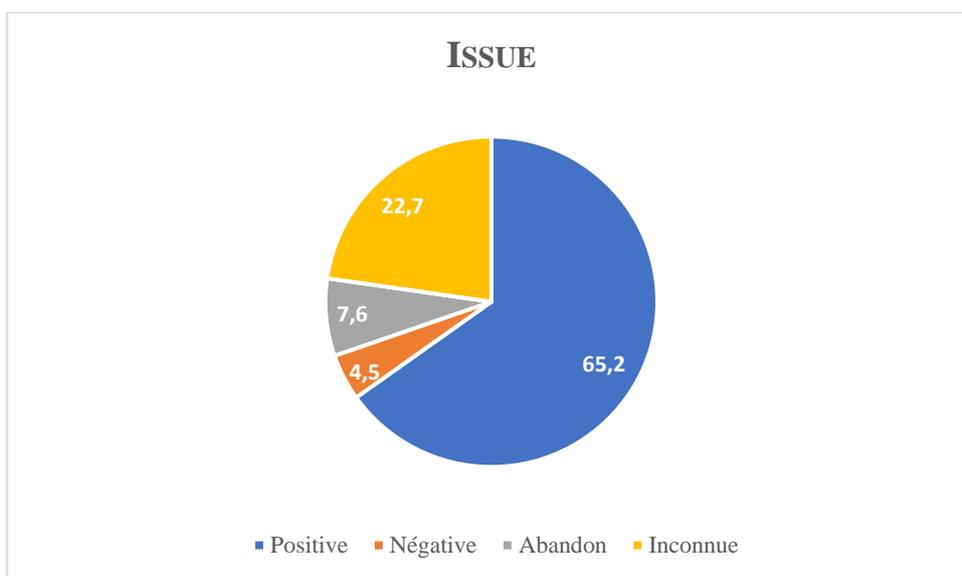
<sup>26</sup> Pour rappel, entre 2010 et 2013, les dossiers ouverts par l'antenne de Arlon étaient aussi majoritairement résolus par la voie judiciaire.

Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les **types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.**

Cela dit, pour l'encodage, une réflexion a été menée en 2020 de manière à distinguer le règlement en lui-même de l'institution à laquelle le service adresse la demande. Nous voyons cette année de légères modifications. En effet, dans le règlement à l'ouverture, la voie amiable augmente de 5 % lorsque la voie judiciaire diminue de 5%. Lorsque nous avons mené notre réflexion, nous nous sommes rendus compte que certains dossiers visant un accompagnement du jeune dans sa relation au SPJ étaient souvent placés en règlement judiciaire alors que la démarche est avant tout amiable.

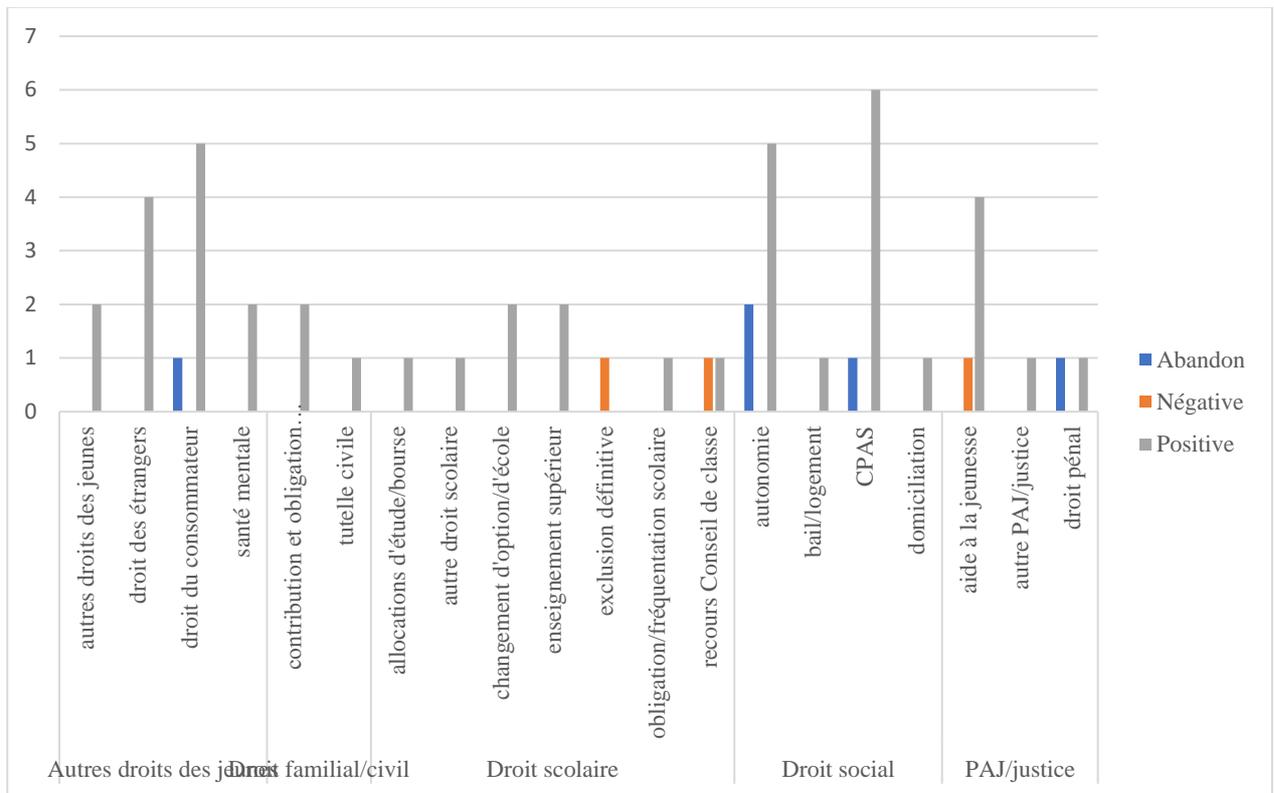


Le **nombre d'issues positives est majoritairement positif** (pourcentage identique à l'année passée).



Le pourcentage d'issues négatives est divisé par 2 cette année (8% en 2020 contre 4.5% en 2021). Les dossiers ayant eu une issue négative sont relatifs au droit scolaire. Cependant, ce chiffre est à relativiser dans la mesure où, sur les 20 dossiers traités en droit scolaire, seuls deux ont eu une issue négative.

Sans réelle surprise la plupart des dossiers ayant comme issue l'abandon se retrouve en droit social (autonomie et CPAS). Pour rappel, il s'agit des dossiers les plus fréquents et souvent longs à aboutir.



## **2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE**

### **a. Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire**

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur-Luxembourg, Liège, Mons-Charleroi et Bruxelles) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2020, le groupe a finalisé la rédaction des recommandations sur les exclusions scolaires et a sollicité une rencontre avec le nouveau cabinet dans l'objectif de faire évoluer le droit sur cette thématique. En 2021, nous avons pu préparer la rencontre avec le cabinet et cette dernière a bien eu lieu.

Le groupe poursuit, en parallèle, le recueil et l'analyse des statistiques sur les situations d'exclusions définitives rencontrées par les différents SDJ.

Un groupe de travail a été mis en place dans l'objectif de lire et d'analyser le nouveau Code de l'enseignement afin d'en proposer une présentation à l'attention de tous les travailleurs des SDJ.

- Dates des réunions : 29 janvier, 05 février, 15 février (visioconférence avec le Cabinet de Madame la Ministre de l'Enseignement).
- Date des réunions du GT "Code de l'enseignement" : 8 janvier.

### **b. « L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire**

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école.

Le jeu a été soutenu financièrement par les 3 CAAJ de la Province de Luxembourg.

Le SDJ est en charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animation, regroupement des collectes des données...).

Quelques exemplaires du jeu ont été déposés chez des services partenaires sur l'ensemble de la Province de Luxembourg en vue de leur permettre d'être autonomes. Par conséquent, plusieurs animations effectuées en 2021 ont été planifiées à leur initiative. Nous constatons maintenant **une fidélité de la part de certains établissements scolaires**. Cela remplit l'objectif initial qui vise à pérenniser les collaborations dans le temps pour aboutir à une mise en projet avec les partenaires sur base des éléments exprimés par les élèves.

**Des demandes d'utilisation émanant de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs été formulées.** Afin de pouvoir répondre positivement à celles-ci, **les autres Services droit des jeunes sont associés au projet.** Un exemplaire de l'outil est mis à leur disposition.

**En 2021, nous avons souhaité optimiser le recueil de la parole des jeunes.** En effet, le SDJ recueille depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école par le biais du jeu l'as de l'A.S. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires.

Afin d'optimiser ce recueil et de pouvoir exploiter les résultats à plus grande échelle, nous avons, en 2021, collaboré avec des chercheurs de l'HENALLUX en vue de créer un outil. Celui-ci a été testé et adapté. Un groupe de travail composé d'AMO, de la criminologue de parquet, de CPMS et du SAS a été constitué pour enrichir les réflexions qui feront l'objet d'un rapport sur le bien-être des jeunes dans les établissements scolaires de la région à destination des directions ainsi que du réseau scolaire et parascolaire. Une matinée d'échange incluant une présentation vulgarisée à destination des jeunes (notamment les délégués de classe) est réfléchi.

Malheureusement, les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne nous ont pas permis de respecter l'agenda initial puisque de nombreuses animations ont dû être postposées en raison de fermetures de classes. De même, la matinée de restitution se déroulera en 2022.

- Dates des réunions : 4 janvier, 7 janvier, 25 janvier, 4 mars, 19 novembre, 30 novembre.
- Dates des animations :
  - Athénée royal de Neufchâteau (4 classes au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 22 février, 23 février, 8 mars ;
  - Athénée royal de Bertrix (2 classes au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 26 février ;
  - Animations « passation du questionnaire » à l'Athénée royal de Neufchâteau : 9 mars ;
  - Animations « passation du questionnaire » à l'Athénée royal de Bertrix : 12 mars ;
  - Institut Sainte-Marie d'Arlon (8 classes au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 5 octobre, 7 octobre, 12 octobre, 14 octobre ;
  - Institut Notre-Dame Séminaire de Bastogne (2 classes au sein du 2<sup>ème</sup> degré) : 18 octobre, 18 novembre.
  - Athénée royal de Bertrix (1 animation au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 18 novembre ;
  - Athénée royal de Neufchâteau (4 animations au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 23 novembre, 25 novembre, 26 novembre ;
  - Athénée royal de Paliseul (1 animation au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 24 novembre ;
  - Athénée royal de Bastogne (6 animations au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 29 novembre, 30 novembre ;
  - Athénée royal de Bouillon (1 animation au sein du 1<sup>er</sup> degré) : 1<sup>er</sup> décembre ;
  - Animations « passation du questionnaire » à l'Athénée royal de Neufchâteau et de Bertrix : 2 décembre.
- Autre date : présentation de l'outil dans le cadre du certificat en accompagnement de l'accrochage scolaire et social (organisé de l'université de Namur) : 17 septembre.

Plus de 450 questionnaires ont été récoltés.

En 2022, quelques animations seront de nouveau réalisées. Les données seront ensuite encodées et analysées. Un rapport de recherche sera rédigé et diffusé largement (notamment lors d'une matinée de restitution). Plusieurs partenaires seront conviés à l'analyse des résultats et à une réflexion quant à la diffusion des résultats. Les délégués de classe, de par leur rôle, pourraient être prioritairement ciblés.

Nous réfléchissons à poursuivre l'objectivation et l'exploitation des résultats par une approche qualitative au cours de laquelle nous irons plus loin que les données statistiques.

Enfin, nous gardons en tête la nécessité d'adapter l'outil à l'enseignement spécialisé. Malheureusement, la charge de travail et les conséquences de la pandémie vécue en 2020/2021 nous ont contraints à mettre cette réflexion en stand-by.

### **c. Projet « Autonomie Arlon »**

Le SDJ pose le constat régulièrement que certains jeunes, au vu de leur situation familiale et sociale, n'ont d'autre choix que de mettre en place un projet d'autonomie. Il importe que ces jeunes puissent bénéficier d'un suivi adapté afin de favoriser leur mise en autonomie et d'éviter un échec. L'accès à un logement avec un loyer décent ressemble souvent à un véritable parcours du combattant.

Ces jeunes relevant de l'aide à la jeunesse ou bénéficiant d'une aide du CPAS disposent de moyens limités pour faire face à l'ensemble de leurs dépenses. De plus, étant souvent livrés à eux-mêmes, il leur est difficile de gérer les aspects fonctionnels, administratifs ou encore affectifs liés à cette mise en autonomie (qui rappelons-le n'est pas toujours un choix mais plutôt une obligation).

Un autre aspect compliqué à gérer est l'isolement ressenti par ces jeunes. Il est indispensable qu'ils puissent se créer un réseau et avoir des personnes ressources sur qui compter en cas de problème. Les liens que ces jeunes entretiennent avec leur famille sont précaires voire inexistantes.

Dans ce contexte, il importe de mettre en place des projets afin de venir en aide à ce public vulnérable. Développée depuis le début dans nos diagnostics sociaux, la thématique de l'autonomie des jeunes doit rester une priorité pour nous, acteurs de préventions sociale et éducative.

Les constats que nous posons déjà depuis plusieurs années sont également partagés par l'AMO Ado-Micile (Arlon). Nous avons donc décidé d'unir nos réflexions et de nous mettre en projet autour de la mise en place d'un dispositif concret pour l'accompagnement de ces jeunes. En 2020, des rencontres ont eu lieu avec d'autres services pour étoffer notre réflexion : Logé Sud (AIS de la division d'Arlon) et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. L'AIS est également intéressée pour la mise en place d'un partenariat.

En raison des mesures prises en vue de la lutte contre le COVID-19 et de l'absence de certains travailleurs, le projet n'a pas pu avancer comme nous l'aurions espéré et est toujours au stade de la réflexion et de la recherche de partenaires pour sa mise en place.

Dans le cadre des projets de prévention générale 2022-2024, le conseil de prévention d'Arlon souhaite également travailler sur ces questions. Nous avons donc pris part, avec l'AMO Ado-Micile, à un groupe de travail organisé au départ de cette instance. Les conseils de prévention de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne initient également un projet en ce sens. Nous prendrons part aux projets sur l'ensemble de l'arrondissement.

- Date de réunions du groupe de travail : 6 mai, 30 juin, 24 septembre.

### **d. Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »**

Coordonné par l'ASBL « Santé en Développement », ce projet a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2018-2020. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires bénéficient du soutien méthodologique de RTA.

La première année du projet fut consacrée au recueil de la parole des professionnels des AMO participantes. Ceux-ci ont été amenés à échanger tant sur leurs pratiques que sur les difficultés vécues en accompagnant des publics vivant des situations de précarité et plus particulièrement des parents.

En 2019, des focus-groupes ont été réalisés afin de recueillir, cette fois, la parole des bénéficiaires sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre. Ces moments d'échange ont permis aux parents de s'exprimer notamment sur le harcèlement scolaire et les violences institutionnelles.

En 2020, d'autres entretiens, cette fois individuels, ont eu lieu pour recueillir la parole de parents en situation de précarité. Une rencontre a également été organisée entre les bénéficiaires et les AMO participantes, afin de leur faire un retour sur les divers entretiens et réfléchir ensemble à la suite du projet.

Il a été déterminé que, **pour présenter le contenu des entretiens, un outil sous la forme d'un webdocu serait créé et mis en ligne.** Celui-ci sera à destination des travailleurs sociaux et futurs travailleurs sociaux, afin de les sensibiliser sur leurs pratiques vis-à-vis de ce public. Pour créer cet outil, il a été proposé aux bénéficiaires de participer à la création de divers supports sous la forme de leur choix. 12 capsules vidéos ont ainsi été réalisées.

En 2021, nous avons organisé une journée avec les témoins afin de visualiser les vidéos et de recueillir leur ressenti. Nous avons également entamé une réflexion sur la diffusion des capsules car toutes n'ont pas le même statut. Certaines peuvent aisément être visionnées seules tandis que d'autres doivent être accompagnées.

La plupart des parents interrogés ont exprimé vouloir prendre une part active aux suites de ce projet. Des réunions seront donc organisées en leur présence ainsi que des rencontres individuelles pour **créer l'outil de diffusion et de sensibilisation.**

Un **second projet, "au-delà des mots, des maux" était prévu en 2021.** Toutefois, le retard pris en raison de la pandémie, nous a poussé à renoncer actuellement à ce projet afin de nous donner tous les moyens de poursuivre le premier projet correctement.

- Dates des réunions : 5 janvier, 16 septembre, 7 octobre, 22 octobre, 25 novembre (journée avec les témoins), 10 décembre.

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à la réflexion sur la diffusion des outils. Nous prendrons contact notamment avec les Hautes-Ecoles sociales et rédigeons des carnets pédagogiques pour les vidéos qui le nécessitent.

## **e. Interpell'AMOs – Sous-groupe Sclolarité**

Pour rappel, comme indiqué dans la partie relative à l'entité de Namur, Interpel'AMOs est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation. A la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer 3 groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la sclolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes. Un groupe porteur dont le SDJ est membre coordonne les différents groupes de travail.

Le SDJ a intégré le sous-groupe sclolarité qui a été réparti en 3 sous-groupes : le sens de l'école, le questionnement institutionnel par rapport à l'école (méta) et l'organisation interne de l'école. Le SDJ fait partie de ce 3<sup>ème</sup> sous-groupe au sein duquel un travail de réflexion a eu lieu concernant le choix d'une thématique. Au vu du délai initialement imparti (juin 2019), nous avons décidé de choisir une

thématique précise : l'encadrement des temps libres dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement fondamental afin de proposer une interpellation. Le délai fixé s'est révélé trop court. Le groupe a poursuivi son travail en 2020. Mais, le contexte sanitaire ne lui a pas permis d'avancer aussi rapidement que voulu.

Le SDJ s'est occupé de la rédaction d'un écrit reprenant le cadre légal en la matière. Une réflexion autour de la méthodologie utilisée a été menée fin 2020 dans l'objectif de retirer des enseignements pour les prochaines interpellations.

En 2021, nous avons décidé de poursuivre notre interpellation concernant cette problématique. Nous avons actualisé notre document et analysé les possibilités d'interpellation qui nous semblent les plus pertinentes en concertation avec Bernard De Vos (DGDE). Nous avons décidé d'organiser une journée d'interpellation (échanges sur la pratique de l'encadrement notamment durant les temps de midi) et de créer un outil audio-visuel en relatant ce que vivent les jeunes durant ces périodes en collaboration avec le DGDE. La concrétisation de l'outil ainsi que la journée d'interpellation se feront en 2022.

- Dates de réunions : 01 février, 16 mars, 03 mai, 25 mai, 17 juin, 02 juillet, 26 octobre, 23 novembre.

#### **f. Concertation scolaire Arlon :**

En 2020, face au constat d'une baisse de présence des acteurs scolaires à la concertation, il a été décidé d'aller à leur rencontre. Ces moments de rencontre poursuivaient deux objectifs : 1/ leur présenter le travail de la concertation scolaire et recueillir leurs attentes en vue de les inciter à y assister, 2/ les informer sur les missions concrètes des différents services du secteur de l'aide à la jeunesse et leur présenter l'outil informatique reprenant la procédure en cas d'absentéisme scolaire (<https://plateformeeoajlux.wixsite.com/ressources-ecoles>).

Les établissements scolaires de la division étant nombreux, cette rencontre s'est faite en plusieurs fois pour mobiliser un maximum d'établissements scolaires. Il a été décidé de profiter des réunions déjà organisées au sein de chaque réseau.

Durant l'année 2021, les rencontres avec les directions des écoles (qui ont débutées en 2020) se sont poursuivies jusque juin. De nouveaux objectifs de la concertation scolaire sont ressortis lors de ces rencontres (notamment la création d'un outil présentant l'aide à la jeunesse).

- Dates de réunion : 01 février, 09 février, 08 mars, 22 avril, 03 mai, 31 mai, 07 juin, 18 octobre, 19 novembre (sous-groupe de travail).

Suite à ces rencontres avec les directions d'école, le Directeur de l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus, a souhaité qu'il y ait une présentation des AMO à son équipe éducative (25 février).

#### **g. Projet Interreg**

Dans les perspectives pour 2022, nous avons été sollicités par FORS de l'Henallux pour prendre part au projet Interreg qui va bientôt être relancé. Il s'agit d'un projet financé par l'Europe et mené sur la Grande Région Transfrontalière (Belgique, France, Grand-Duché du Luxembourg et Allemagne). Tout est encore à construire.

- Date de réunion : 3 décembre.

## **h. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires**

- **Animations** à l'INDSé de Bastogne : 21 janvier, 22 janvier, 5 février, 21 octobre, 28 octobre, 15 novembre (animations réalisées en 3<sup>ème</sup> général et technique).
- **Projet visibilité** : coordonné par l'AMO Mic-Ados, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une animation au sein des écoles.
- *Participation aux animations* : 19 janvier, 27 avril (réunion), 25 mai (animation), 6 octobre (tournage vidéo), 19 octobre, 29 octobre (animation), 8 novembre.
- **Projet Clic Tok** : coordonné par l'AMO Chlorophylle, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une matinée d'animations au sein de l'école secondaire libre de Saint-Hubert : 24 février, 24 mars, 24 avril, 08 septembre, 22 septembre (animation à l'école).

## **i. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions**

### *Animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert (3 sections):*

Depuis plusieurs années, le SDJ Luxembourg réalise plusieurs fois par an une animation « les experts de l'info » au sein des 3 sections de l'IPPJ de Saint-Hubert. Plusieurs thématiques sont ainsi abordées (droit scolaire, police, droit familial, droit social, etc.). Ces animations sont suivies d'une permanence à laquelle les jeunes sont libres de s'inscrire.

Le covid ne nous a malheureusement pas permis d'aller à l'IPPJ en 2021. Nous espérons pouvoir reprendre la collaboration en 2022.

### **3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2021**

#### **a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :**

Les journées n'ont pas eu lieu en 2021 en raison du Covid-19.

#### **b. Participation à des concertations, conseils, ... :**

- **Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement** : 18 mars, 20 mai.
- **Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche** : 13 décembre.
- **Conseil de concertation intra-sectorielle de Neufchâteau** : 4 octobre.
- **Conseil de concertation intra-sectorielle d'Arlon** : 28 juin, 20 septembre, 22 novembre.
- **Conseil de prévention de Marche** : 15 janvier, 15 mars, 17 mai, 7 septembre (comité d'accompagnement du projet Parkour de l'AMO Etincelle).
- **Conseil de prévention de Neufchâteau** : 14 janvier, 22 avril, 19 mai, 17 juin, 18 novembre.
- **Conseil de prévention d'Arlon** : 11 janvier, 8 février, 19 avril, 10 mai, 14 juin, 6 septembre, 8 novembre, 13 décembre.
- **Sous-groupe sur le bien-être des jeunes** : 30 avril.
- **Sous-groupe sur le logement** : 6 mai, 24 septembre.
- **Commission de sélection de projets post-Covid** : 22 juillet.
- **Commission de sélection de projets 2022-2024** : 15 septembre.
- **PLAMO** : 12 mars, 21 mai, 9 juillet, 22 octobre.

#### **c. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :**

- **Rencontre avec Monsieur Guillaume Van Der Meersch** (nouveau conseiller de l'aide à la jeunesse d'Arlon) : 23 mars.
- **Rencontre avec Gaëlle Barvaux** (cellule jeunes du CPAS d'Arlon) autour de leur projet « où sont les jeunes ? » : 8 septembre.

#### **d. Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :**

- **Formation sur les grossesses à l'adolescence** donnée à l'équipe éducative accompagnant les jeunes en autonomie de VESOS : 15 avril.
- **Formation en webinaire sur les spécificités de l'organisation de l'année scolaire en contexte covid** : préparation (visioconférences avec Sandra Gérard (SDJ Liège)) : 04 mars, 23 mars, 29 mars) – la formation ne sera finalement pas organisée.
- **Intervention lors de la formation organisée par DEI Belgique intitulée « Aide juridique adaptée aux enfants en conflit avec la loi - Perspectives européennes et pratiques interprofessionnelles »** - présentation du Service droit des jeunes : à Namur, le 23 novembre et en visioconférence pour la formation donnée à Bruxelles, le 2 décembre.

### **e. Formations suivies :**

- Webinaire de Bruno Humbeeck : 9 mars
- Webinaire sur les réseaux sociaux et les jeunes : 10 mars.
- Webinaire « Administration de biens et/ou de la personne » (droits quotidiens) : 18 mars.
- Introduction à la communication non-violente (Université de Paix) : 12 avril, 13 avril.
- Ennéagramme : 29 juin, 30 juin.
- Les assuétudes par Infor drogues : 6 juillet, 8 juillet.
- Ennéagramme : 30 août, 31 août.
- Prendre son autonomie (Fédération Infor-Jeunes) : 17 novembre.

### **f. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :**

- Webinaire de présentation du dispositif « immersion » proposé par le réseau Mathilda : 9 décembre.
- Webinaire « en temps de pandémie : repenser l'accueil de tous les enfants » organisé par le DGDE : 26 février.
- Webinaire « quelle école après la crise ? » par Bruno Humbeeck et CEMEA : 27 avril.

### **g. Accompagnement de stagiaires et jury de mémoire**

- Encadrement de janvier à mai 2021 d'un stagiaire assistant social étudiant en 3ème année codiplomation HENALLUX et HERS à Arlon.
- Rencontre du stagiaire assistant social du CPAS d'Arlon : 7 mai.
- Lecture d'un TFE en 3ème année assistant social HENALLUX Arlon sur « La justification du temps de travail et la reconnaissance professionnelle de l'assistant social » (juin).
- Lecture d'un TFE en 3<sup>ème</sup> année assistant social HENALLUX Arlon sur « le travail d'accompagnement social sur la fonction parentale des familles en faveur du jeune mineur » (juin).

## ANNEXES



Fondation  
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

KU LEUVEN

LUCAS

UCLouvain

CIRTES



Centre de Recherche Économique  
Société et Développement  
Observatoire de la Précarité  
Observatoire de la Qualité de Vie

## DÉNOMBREMENT SANS-ABRISME & ABSENCE DE CHEZ-SOI NAMUR

29/10/2021

42 organisations participantes

- Groupes importants de femmes et de jeunes adultes, beaucoup d'enfants (23,6 %)
- 2 personnes sur 5 en instabilité de logement depuis moins d'un an
- Charte communale pour la fin du sans-abrisme 2030
- Diversité et grande implication des services participants au dénombrement
- Comptage en rue le 28/10/2021

Personnes  
dénombrées

1146

874

Adultes

272

Enfants\*

\*partagent les mêmes conditions de logement que leurs parents



Genre



Hommes

64,3%



Femmes

35,6%

X/?

0,1%

### Situation de logement

Catégorie Ethos* Light	Adultes #874	%	Dont hommes %	Dont femmes %	Enfants #272	%
1 - Espace public	86	9,9	86,0	14,0	0	0,0
2 - Hébergement d'urgence (abri de nuit)	44	5,0	81,8	18,2	4	1,5
3 - Foyer d'hébergement (maison d'accueil, logement de transit, ...)	167	19,1	51,5	47,9	101	37,1
4 - En institution (ILA, santé mentale, prison, aide à la jeunesse, ...)	90	10,3	58,9	41,1	21	7,7
5 - Lieu non conventionnel (tente, garage, squat, ...)	93	10,6	84,9	15,1	11	4,0
6 - Chez des parents / amis	290	33,2	58,3	41,7	103	37,9
7 - Menace d'expulsion	36	4,1	50,0	50,0	16	5,9
Situation 29/10 inconnu, sans-abrisme confirmé	68	7,8	69,1	30,9	16	5,9

\* La typologie ETHOS est, depuis 2014, utilisée comme définition-cadre du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi en Belgique. Pour plus d'information, voir le rapport.

### Ménage

61,6%

Isolé.e.s sans  
enfants



4,5%

Couples sans  
enfants



14,8%

Isolé.e.s avec enfants\*



6,9%

Couples avec enfants



\* ne partagent pas nécessairement les mêmes conditions de logement que leurs parents

### Nationalité



72,4%

Nationalité  
belge

64,6%

Né.e.s en Belgique

### Parmi les non-belges



Droit de séjour  
temporaire

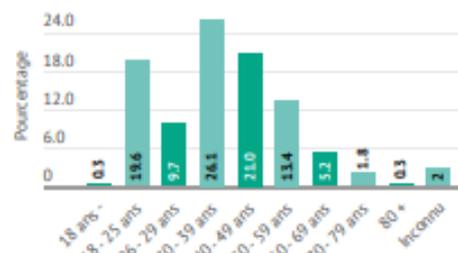
18,7%



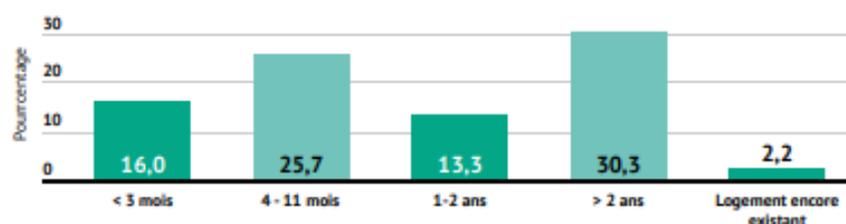
Sans titre  
de séjour

47,6%

### Âge



## Durée du sans-abrisme ou de l'absence de chez soi



## Public cible Housing First

# 16,9%

# 148

> 2 ans en situation de sans-abrisme ou absence de chez soi (suspicion de) problématique psychique / assuétude

## Santé

(suspicion de)



# 24,1%

Pas de problèmes de santé  
# 211



# 26,8%

Assuétude  
# 234



# 25,3%

Problèmes de santé mentale  
# 221



# 12,0%

Problèmes de santé chroniques  
# 110



# 5,4%

Handicap physique  
# 47



# 7,8%

Handicap mental  
# 68

## Revenu



# 17,7%

Aucun revenu



# 4,8%

Revenu du travail



# 3,3%

Revenu informel



# 70,8%

Revenu de remplacement  
ou allocation

\* Double comptage éliminé

## Passé institutionnel



# 19,6%

Passé en psychiatrie



# 7,7%

Passé en aide à la  
jeunesse



# 13,7%

Passé en  
prison

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer une société meilleure. La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la

cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin. Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.



Fondation  
Roi Baudouin

*Agir ensemble pour une société meilleure*

Abonnez-vous à notre e-news : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) | Suivez-nous sur

K.R. - Luc Taysan de Borja, Rue Bréderode 21, 1000 Bruxelles / Mars 2022



# Bernard De Vos au secours de Droits des jeunes

ARLON

Le service Droit des jeunes craint pour son avenir à Arlon. Le délégué aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, est venu soutenir les revendications.

Jeunes Luxembourg, Chlorophylle de Saint-Hubert, Inter-Actions de Libramont, aussi Benoît Van Keirsbilck de l'ONG « Défense des enfants International ».

Selon les dires, avec un équivalent temps plein et demi, c'est vraiment trop peu pour les 174 dossiers dans une



« On lance un SOS, nous n'arrivons plus à répondre aux demandes, ce sont les jeunes qui payent. Si cela continue, nous allons devoir abandonner nos activités en Luxembourg », c'est le cri de désespoir du service Droit des jeunes Namur-Luxembourg. Il faut savoir que la présence arlonaise après 20 ans n'est qu'une antenne de Namur et n'a toujours pas d'agrément. Alors, ce lundi, la directrice Johanne Wyns a rameuté. Elle a du beau monde autour de la table pour venir soutenir cette Action en Milieu Ouvert (AMO) qui défend les jeunes en difficultés. Principalement juridiquement. Rien de moins que Bernard De Vos, le délégué aux droits de l'enfant, les AMO Point

mer les jeunes de leurs droits explique faire face à des jeunes toujours plus en demande et qui s'accrochent au service comme à une bouée de sauvetage. En particulier, ces tranches des 16 et 17 ans. La directrice Johanne Wyns affirme devoir compter avec seulement 13 500 euros par an pour des dépenses de 20 000 euros.

### Les demandes explosent !

Les acteurs de terrain le confirment : les demandes explosent, la complexité aussi. Un problème de santé mentale vient se greffer à une rupture en famille ou une assuétude. L'entrée dans le monde adulte est retardée par une difficulté à trouver un emploi. Et le Covid n'a rien arrangé en termes de tensions intrafamiliales.

L'ASBL qui est là pour infor-

mer les jeunes de leurs droits explique faire face à des jeunes toujours plus en demande et qui s'accrochent au service comme à une bouée de sauvetage. En particulier, ces tranches des 16 et 17 ans. La directrice Johanne Wyns affirme devoir compter avec seulement 13 500 euros par an pour des dépenses de 20 000 euros.

La coordinatrice, Odile Bchet, qui travaille à Arlon, a dit son quotidien. Elle doit bricoler face à la spécificité de la ruralité et des distances. C'est près de 20 000 km par an. « Il y a un sentiment de culpabilité de devoir prendre ses vacances ou quand on est malade de remettre un certificat médical, car c'est le collègue qui va devoir assumer ».

Pour Maurice Buisseret de l'AMO virtonnaise, « SDJ Arlon est essentiel car il nous permet de ne pas être encombrés pas l'aspect juridique. »

Élodie Poncelet de l'AMO libramontoise assure : « Ils sont toujours de bons conseils », Benoît Van Keirsbilck reconnaît que les agents sont par-

fois les empêcheurs de tourner en rond, « les emmerdeurs de service » mais cela permet de faire bouger la législation et de clôturer : « Arrêtons de rigoler. Ce projet-pilote existe depuis 20 ans, il a fait ses preuves, il faut à présent l'institutionnaliser ».

JEAN-JACQUES GUIOT



### BENOÎT VAN KEIRSBILCK

Membre du Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant

### « Arrêtons de rigoler ! »

« Si les jeunes n'avaient pas le service Droit des jeunes, on ne sait pas trop ce que certains deviendraient. Les services questionnent aussi la réglementation. En termes d'exclusion scolaire, on a forcé à clarifier les règles. Il n'y a rien de pire qu'un jeune qui a le sentiment d'avoir été traité injustement. S'il n'y a personne pour informer les jeunes, leurs droits restent de papier. Et cela crée une méfiance par rapport à la société. Un projet pilote qui comme à Arlon a démontré sa pertinence depuis 20 ans, arrêtons de rigoler, ce n'est plus un projet-pilote, il faut l'institutionnaliser. Les cabinets et l'administration ont toujours dit « ce que vous faites est formidable », et finalement, rien se concrétise. Il y a une nécessité de cohérence. Il faut que tous les jeunes en Communauté française aient un accès équivalent à un soutien juridique et sociale. »

## « Il faut que cela bouge à Arlon »

« J'ai fait le déplacement de Bruxelles et c'est long. Le fait qu'il y ait peu de choses à Arlon, c'est inquiétant. Plus la distance est grande entre le lieu où on se trouve et les lieux où se prennent les décisions, moins l'attention pour les services a l'air importante. Les zones rurales éloignées des décisions ne sont pas prises en considération comme elles devraient l'être. »

Je ne suis pas surpris de la place que les jeunes adultes prennent dans les statistiques. Les transitions pour les jeunes sont de plus en plus compliquées, le marché de l'emploi est bouché, les formations sont difficiles à obtenir, le nombre de jeunes en rue est de plus en plus important. Ces situations sont chronophages. La période Covid a augmenté les difficultés en famille dans des lieux exigus, on est débordé en termes de droits scolaires sur des exclusions peu justifiées ou justifiées



Bernard De Vos, délégué aux droits de l'enfant.

important. Ce sont des gens qui connaissent les réalités locales. Il faut que cela bouge, il n'est pas normal que des services qui ont prouvé leur utilité aient des conditions de travail aussi déplorables. Soutenir l'antenne en Luxembourg, c'est vachement important ! », dit celui qui estime que la précarité est



### JOHANNE WYNS

Directrice SDJ Namur-Luxembourg

### 174 jeunes accompagnés en province de Luxembourg

« Nous demandons la création d'un service Droit des jeunes en Luxembourg. Nos craintes sont telles que l'année prochaine, si nous ne sommes pas agréés, nous devrions cesser nos activités en Luxembourg. En 1998, nous avions 13 dossiers, aujourd'hui nous accompagnons 174 jeunes. Et ce, avec le soutien du Fonds Maribel social qui subventionne l'équivalent d'un temps plein et demi. »



## L'ANNÉE 2021 EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

## Août

## LA BONNE NOUVELLE



EDA - 5058689273

**5 500 FESTIVALIERS À NEUFCHÂTEAU** Les organisateurs en espéraient 4000, ils étaient 5 500 à profiter de la première édition du Summer Lake festival où Suarez, Henri PFR, DJ DaddyK, DJ Art ou encore Kid Noize ont foulé la scène flottante posée sur le lac. Un lieu inédit pour un festival de musique mis sur pied en quelques semaines à peine, jonglant avec les mesures liées à la pandémie. Une bulle d'oxygène pour le milieu de la culture qui a pu retrouver son public le temps d'une trêve l'été dernier.



« Les dégâts sont très importants. Nous avons accumulé une masse incroyable d'engrais, emportés par les eaux, venant d'autres communes », peste Cédric Lerusse, bourgmestre de Rendeux, sans nouvelle des aides de la Région après les inondations de juillet.

## LA MAUVAISE NOUVELLE

LE BUS LIÈGE-ARLON  
NE PASSERA PLUS PAR

**ATHUS** Fréquentée par de nombreux étudiants des universités et hautes écoles liégeoises, la ligne 1011 du TEC a disparu le 1<sup>er</sup> septembre, au profit de la ligne Express 69 Arlon-Bastogne-Liège. Les Athusiens ne pourront dès lors plus l'emprunter directement, ils devront se rendre à Arlon.



L'archéologue Denis Henrotay à propos des vestiges découverts sous le parc Léopold à Arlon : « Il s'agit d'un bastion du XVI<sup>e</sup>. Un élément intermédiaire entre l'ensemble du

L'appel au secours du service  
Droit des jeunes entendu

Fin du mois d'août, le personnel de l'antenne arlonaise du service Droit des jeunes manifestait ses craintes. Sans agrément depuis sa création en 1998, le SDJ risquait de disparaître.



**Johanne Wyns vous êtes la directrice du service Droit des jeunes (SDJ) Namur-Luxembourg. Plus pour longtemps pour le Luxembourg puisque l'antenne basée à Arlon a finalement obtenu son agrément. C'est un peu votre cadeau de Saint-Nicolas ?**

C'est une excellente nouvelle ! Nous l'avons appris à la mi-novembre par notre ministre. Elle a obtenu le budget nécessaire juste avant le conclave budgétaire. L'annonce sera officialisée début janvier. C'est une juste équité depuis le temps que l'on se bat. Sans jamais rien lâcher !

**Cet agrément signifie que l'antenne arlonaise, qui dépendait jusqu'à présent de Namur, devient autonome. Cela se traduit de quelle manière concrètement ?**

Cette reconnaissance et le subside qui y est lié vont permettre au SDJ Arlon de voler de ses propres ailes. Et de libérer son homologue namurois qui retrouve lui aussi son autonomie, ses moyens financiers et humains. Namur va pouvoir sortir la tête de l'eau. Il faut savoir qu'à Arlon, on fonctionne avec 1,5 personne pour toute la province de Luxembourg, sur les 3 personnes disponibles pour Namur et Luxembourg.

**Avec cet agrément, le service luxembourgeois va pouvoir aider davantage les jeunes qu'elle encadre. Un service de plus en plus sollicité ?**

de ne plus diriger les jeunes vers Liège ou Namur, elle tenait une permanence par semaine avec une personne à mi-temps. La première année elle a traité 13 dossiers. Il y en a aujourd'hui près de 200. Le SDJ Luxembourg a fait plus que ses preuves !

Cet agrément va permettre d'élargir l'équipe. La coordinatrice, Odile Buchet, va être nommée directrice. Elle sera épaulée par un employé administratif à mi-temps, deux travailleurs sociaux dans un premier temps puis trois. Ce qui reste peu ! Mais l'emploi est pérennisé, le personnel peut souffler. Les jeunes qui sont accompagnés bénéficieront de plus de temps.

**Quel est le profil de ces jeunes que vous accompagnez ? Comment les aidez-vous ?**

À Arlon, ce sont pour la plupart des adolescents de 16, 17 ans que l'on conseille au niveau de leurs droits. On intervient beaucoup pour des demandes de mise en autonomie. Ce sont

tres soucis. Il y a souvent une problématique sous-jacente. Ce sont des jeunes en rupture familiale, en exclusion scolaire, avec le CPAS. Nous sommes là pour les aider à faire valoir leurs droits. Des droits qu'ils ne connaissent pas dans la plupart des cas. Nous avons une approche particulière que les autres Aides en milieux ouverts (AMO) n'ont pas et qui nous sollicitent également. Nos jeunes sont suivis jusqu'à l'âge de 22 ans.

**Vous tenez des permanences à Arlon mais vous êtes surtout sur le terrain ?**

Peu de jeunes franchissent la porte de la permanence, il faut le reconnaître. Notre personnel va, de son côté, à leur rencontre dans les écoles, dans la rue. On se rend également dans les locaux des AMO où les jeunes sont déjà suivis et peuvent faire appel à nous s'ils le souhaitent dans une démarche complémentaire de santé mentale, de faire en sorte qu'ils se sentent mieux et vivent plus sereinement

# Aide aux jeunes en décrochage est renforcée

**ON**  
Le service Droits des jeunes de la Province de Luxembourg est basé à Namur. Une jeune arlonaise a obtenu son indépendance.

ans ses nombreux attributions à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre Valérie Glatigny a chargé l'Aide à la jeunesse. Accompagnée par le directeur fédéral et président de la Province de Luxembourg, Benoît Piedbœuf, elle s'est déplaçée hier après-midi à Namur pour rencontrer le personnel de l'AMO (Accueil milieu ouvert) – un service des Droits des jeunes qui aide les jeunes en situation de décrochage scolaire ou autres. Le service, regroupé pour la Province de Namur-Luxembourg, est à saturation. À Namur avec une jeune à Arlon. La moitié du personnel (trois personnes) est à disposition de la directrice Johanne Wens affectée à la province de Luxembourg, confrontée à un vaste territoire rural et moins peuplé. Le rôle de la responsable de l'antenne arlonaise, Odile Buchet, est remarquable, à tel point que le nombre de jeunes aidés augmente sans cesse : 174 jeunes ont été traités en l'occasion du dernier exercice budgétaire, la ministre Glatigny a réussi à obtenir un budget de 200 000 €, qui permet l'attribution d'une AMO – une aide des Droits des jeunes en part entière pour la Province de Luxembourg.

diverses ont tendance à être regroupées presque toujours au détriment de notre province.

### Un métier passionnant, mais difficile

Un long échange avec le personnel de faire part de ses difficultés quotidiennes et surtout de celles de ces jeunes perdus qui ne savent à qui se raccrocher pour s'en sortir ou à qui s'accrocher pour remonter la dangereuse pente savonneuse sur laquelle ils glissent inéluctablement. « Notre rôle principal est de les écouter et de leur redonner confiance, explique Odile Buchet, en place depuis douze ans. Ils ont des droits et peuvent disposer d'aides dont ils n'ont en général aucune connaissance. Nous les accompagnons dans leurs démarches et essayons de leur redonner confiance. Ce n'est pas toujours facile. »

La ministre et Benoît Piedbœuf ont écouté avec attention les histoires vécues par ces jeunes femmes dont le métier, passionnant et difficile, est d'absorber les problèmes des autres, puis de rentrer chez elles, le soir, de rejoindre leur famille en souriant, alors que leur cœur est en colère, qu'elles sont déçues et découragées, par la misère humaine à laquelle elles sont confrontées tous les jours, mais contre laquelle elles ne peuvent pas tout faire. « Heureusement, tempère Johanne Wens, nous avons aussi parfois nos récompenses quand nous voyons qu'un jeune en perdition est en train de s'en sortir, qu'un sourire ou un merci nous conforte dans le sens que nous essayons de donner à notre tra-



La ministre Valérie Glatigny et le député Benoît Piedbœuf ont rencontré le personnel du service Droits des jeunes de la province de Luxembourg.

Salon 24<sup>e</sup> édition

# batimoi

CONSTRUCTION / RÉNOVATION

21 > 24 JANVIER 2022

Votre entrée à  
**-50 %**  
sur [batimoi.be](http://batimoi.be)

WEX - Marche-en-Famenne

## INTERVIEW - LE SDJ LANCE UN APPEL À L'AIDE


[ÉCOUTER LE PODCAST](#)
[TÉLÉCHARGER LE PODCAST](#)

### Le Service Droit des Jeunes lance un appel à l'aide

Ce service accompagne des jeunes en recherche d'informations juridiques qu'ils aient des soucis avec leurs parents, avec l'école ou toute autre demande à caractère juridique et social. Aujourd'hui, ce service est en péril en province de Luxembourg. La permanence luxembourgeoise dépend en fait de l'antenne namuroise qui tourne déjà avec un effectif très limité. La permanence dans notre province n'est pas reconnue, pas agréée et donc pas financée.

Interview de Johanne Wyns, directrice du Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg.

### DERNIERS PODCASTS

[PLUS](#)

- 
LES INFOS DES PROVINCES DE NAMUR...
- 
LES INFOS DES PROVINCES DE NAMUR...
- 
LES BALADES CYCLISTES ET GOURMANDE DE...

### SUIVEZ NOUS SUR

[f](#) [@](#)

## INTERVIEW - LE SDJ LANCE UN APPEL À L'AIDE (2)


[ÉCOUTER LE PODCAST](#)
[TÉLÉCHARGER LE PODCAST](#)

### Le Service Droit des Jeunes lance un appel à l'aide

Ce service accompagne des jeunes en recherche d'informations juridiques, qu'ils aient des soucis avec leurs parents, avec l'école ou toute autre demande à caractère juridique et social. Aujourd'hui, ce service est en péril en province de Luxembourg. La permanence luxembourgeoise dépend en fait de l'antenne namuroise qui tourne déjà avec un effectif très limité. La permanence dans notre province n'est pas reconnue, pas agréée et donc pas financée.

Interview d'Odile Buchet, coordinatrice de l'antenne d'Arlon.

### DERNIERS PODCASTS

[PLUS](#)

- 
LES INFOS DES PROVINCES DE NAMUR...
- 
LES INFOS DES PROVINCES DE NAMUR...
- 
LES BALADES CYCLISTES ET GOURMANDE DE...

### SUIVEZ NOUS SUR

[f](#) [@](#)

Rechercher un article ou une vidéo...



SOCIAL

### L'antenne arlonaise du service droit des jeunes menacée ?



Publié le jeudi 09 septembre 2021 à 16:39 - Mis à jour le jeudi 09 septembre 2021 à 17:05  
Province



Je ne m'en lasse pas !

VOO orange proXimus  
11 ou 53 72 10 ou 170

PUBLIREPORTAGE

Florenville  
*Une literie de qualité pour un sommeil au top !*

C'est un appel à l'aide que lance le service droit des jeunes Namur-Luxembourg. Ce service, qui offre une aide juridique aux jeunes, souffre d'un manque de personnel au niveau de son antenne d'Arlon. Actuellement, deux personnes y travaillent sans la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Newsletter

Recevez notre newsletter pour ne rien manquer de l'info, du sport et de nos émissions

ok

Cela fait maintenant 23 ans que le service droit des jeunes est actif en province de Luxembourg, au départ de son antenne d'Arlon. Un service d'action en milieu ouvert qui accompagne des jeunes de moins de 22 ans. Le but étant de leur faire prendre conscience de leurs droits et de les faire valoir quand ils en ont besoin comme l'explique Emeline Wilkin, travailleuse sociale :

"Cela peut-être un jeune en décrochage, qui est en recherche d'un projet scolaire ou professionnel. On est compétents aussi au niveau du droit familial : des jeunes qui veulent contester la filiation ou qui ont des questions sur l'autorité parentale".

### 174 dossiers pour... deux employées

Depuis 1998, la charge de travail est néanmoins bien plus importante. *"A l'époque, nous avons ouvert 13 dossiers. Aujourd'hui, nous en accompagnons 174"* détaille Johanne Wyns, directrice du service droit des jeunes Namur-Luxembourg. *Aucun personnel n'a été octroyé pour subvenir au besoins de cette antenne".*

L'antenne arlonaise compte à ce jour deux employées. Celles-ci sont appelées à assurer des rendez-vous, mais aussi des permanences téléphoniques et des déplacements dans toute la province de Luxembourg. La gestion de l'agenda est devenue un véritable casse-tête avec les conséquences qui en découlent dont un sentiment de culpabilité en cas d'absence : de congés ou de maladie. Odile Buchet, coordinatrice de l'antenne :

"Si je ne suis pas là, c'est ma collègue qui récupère toute la gestion du service et qui doit pouvoir répondre à toutes les demandes. Ce n'est jamais agréable !"

### Un agrément pour pérenniser le service

Au vu du manque de moyens, **l'antenne arlonaise du SDJ se dit menacée**. Elle appelle la Fédération Wallonie-Bruxelles à reconnaître son travail via un agrément et donc une aide financière. Johanne Wyns, directrice du SDJ Namur-Luxembourg, conclut :

"Tout simplement, l'année prochaine, si nous ne sommes pas agréés et que nous n'avons pas de renforts à Namur et à Arlon, nous arrêterons nos activités en province de Luxembourg. Nous n'arrivons plus à répondre aux demandes et à accompagner les jeunes avec la qualité qui nous est reconnue".

*au service de ses clients locaux et internationaux*



Abonnez-vous à notre Newsletter !

Abonnez à la DH Les Sports + avec notre offre flash et profitez de 3 mois pour 3€ seulement !

## Le Service Droit des jeunes tire la sonnette d'alarme pour son implantation d'Arlon

Luxembourg

Belga

Publié le 30-08-21 à 17h47



© Johanna de Tessières



Le Service Droits des jeunes (SDJ) Namur/Luxembourg, reconnu comme AMO (services d'actions en milieu ouvert) en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui offre un appui social et juridique aux jeunes jusqu'à 22 ans, a publiquement tiré la sonnette d'alarme, lundi lors d'une conférence de presse, sur le futur de son antenne d'Arlon. Cette implantation, créée en 1998 en province de Luxembourg, ne bénéficie toujours pas d'agrément. "Notre service s'est donné les moyens pour mettre en place cette antenne mais à terme nous ne parviendrons peut-être plus à répondre aux demandes", explique Johanne Wyns, directrice du SDJ Namur/Luxembourg. En termes d'activités, l'antenne d'Arlon a été consultée à 322 reprises en 2020 et a traité 174 dossiers. À son ouverture en 1998, elle avait traité 13 dossiers.

Les responsables du service ont choisi de mettre en évidence la situation à quelques semaines du deuxième conclave budgétaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le SDJ Namur/Luxembourg est actif sur un territoire réparti sur deux provinces, 82 communes, soit sur cinq divisions judiciaires (Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne). Le SDJ Namur/Luxembourg déplore notamment qu'aucun personnel n'a jamais été octroyé pour l'antenne d'Arlon où seul 1,5 équivalent temps plein peut être affecté. L'antenne se voit aussi allouer une subvention annuelle de 13.237 euros alors que pour 2019 les dépenses d'entretien pour l'antenne d'Arlon - hors frais de personnel - s'élevaient à plus de 27.000 euros.

Publicité



Vaillant - Sponsorisé

**Optimale verwarming**

Ontdek Meer >

"Cette antenne d'Arlon pourrait mettre financièrement en péril des projets à Namur", précise la directrice du SDJ Namur/Luxembourg. Le service en appelle à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que l'antenne d'Arlon soit reconnue comme entité à part entière active en province de Luxembourg.

Cette sortie est soutenue par le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Bernard De Vos. "Les réalités rurales ne sont pas prises en considération. On oublie les lieux éloignés des prises de décision", estime M. De Vos.

L'actu de la Province du Luxembourg vous intéresse? Inscrivez-vous à la newsletter

Votre e-mail

Je m'inscris



Je rénove,  
je vais à **BATIBOUW**



21 > 29.05.22  
**BRUSSELS EXPO**

INFO  
&  
TICKETS

REGIONS LUXEMBOURG

## Le SDJ Namur-Luxembourg lance un appel à l'aide



30 août 2021 à 16:42 · 1 min

Par Nicolas Lefèvre

Regions Luxembourg

Regions

Info

PARTAGER



Le service droit des jeunes tire la sonnette d'alarme ! Ce service qui apporte une aide sociale et juridique aux jeunes de moins de 22 ans déplore l'absence

de reconnaissance de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles : un manque de moyens humains et financiers qui se fait ressentir sur la qualité des accompagnements.

Depuis sa création en 1998, l'antenne arlonaise du SDJ, qui couvre l'entièreté de la province de Luxembourg, est de plus en plus sollicitée. Johanne Wyns, directrice du SDJ Namur-Luxembourg : "Lorsque le directeur du SDJ de Namur de l'époque a décidé d'implanter une permanence sociale en province de Luxembourg, le mi-temps qui y a été affecté a ouvert 13 dossiers. Aujourd'hui, nous accompagnons 174 dossiers".

Beaucoup plus de dossiers donc, mais les effectifs sont largement insuffisants pour pouvoir réaliser un suivi digne de ce nom : deux temps plein et demi au maximum sont présents dans la province. "On est souvent en déplacement et donc, quand on est en déplacement, on n'est pas au bureau, on ne peut pas répondre au téléphone ni ouvrir la porte quand quelqu'un vient spontanément" détaille Odile Buchet, coordinatrice de l'antenne d'Arlon. "Parfois, ça arrive qu'on ne prenne pas les heures de récupération ou qu'on les fasse sauter parce qu'on ne peut pas se permettre de tout laisser à sa collègue".

À quelques semaines du deuxième conclave budgétaire, le SDJ Namur-Luxembourg espère donc attirer l'attention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais cette dernière, aux finances déjà exsangues, sera-t-elle en mesure de lui garantir un agrément ?

Selon le SDJ, il s'agit de l'avenir des jeunes qui attendent que l'on trouve des solutions à leurs problèmes.

PARTAGER



Nos newsletters



Nos directs



S'identifier



La Une

Actualité

Régions

Foot

Sport

Vidéos

Ciné-Télé-Revue

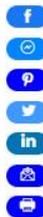
Shopping Max



14°



Alertez-nous

Luxembourg >  
Luxembourg Actu

Réagir

Publié le mardi 21 Août 2021 à 14h08 Par Belgia

7160 4 Partager

## Le Service Droit des jeunes tire la sonnette d'alarme pour son implantation d'Arlon

Le Service Droits des jeunes (SDJ) Namur/Luxembourg, reconnu comme AMO (services d'actions en milieu ouvert) en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui offre un appui social et juridique aux jeunes jusqu'à 22 ans, a publiquement tiré la sonnette d'alarme, lundi lors d'une conférence de presse, sur le futur de son antenne d'Arlon. Cette implantation, créée en 1998 en province de Luxembourg, ne bénéficie toujours pas d'agrément.



Illustration / Pexels - D.R.

Abonnez-vous 1 an à votre journal

30€ 50€  
Votre cadeau...

- 1 montre connectée
- 1 robot multifonction

SUDINFO - L'UNION - GABRIËL - PROVINCES - FOCUS/CLASH - GANTALE

**Proze**

**-15%**

SUR LES  
**VÉHICULES À  
PÉDALES ET  
LES VÉLOS**  
DU CATALOGUE



DU 23/05 AU 28/05

Toutes les infos sur ma commune

«Notre service s'est donné les moyens pour mettre en place cette antenne mais à terme nous ne parviendrons peut-être plus à répondre aux demandes», explique Johanne Wyns, directrice du SDJ Namur/Luxembourg. En termes d'activités, l'antenne d'Arlon a été consultée à 322 reprises en 2020 et a traité 174 dossiers. À son ouverture en 1998, elle avait traité 13 dossiers.

Les responsables du service ont choisi de mettre en évidence la situation à quelques semaines du deuxième conclave budgétaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le SDJ Namur/Luxembourg est actif sur un territoire réparti sur deux provinces, 82 communes, soit sur cinq divisions judiciaires (Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne). Le SDJ Namur/Luxembourg déplore notamment qu'aucun personnel n'a jamais été octroyé pour l'antenne d'Arlon où seul 1,5 équivalent temps plein peut être affecté. L'antenne se voit aussi allouer une subvention annuelle de 13.237 euros alors que pour 2019 les dépenses d'entretien pour l'antenne d'Arlon - hors frais de personnel - s'élevaient à plus de 27.000 euros.



«Cette antenne d'Arlon pourrait mettre financièrement en péril des projets à Namur», précise la directrice du SDJ Namur/Luxembourg. Le service en appelle à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que l'antenne d'Arlon soit reconnue comme entité à part entière active en province de Luxembourg.

Cette sortie est soutenue par le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Bernard De Vos. «Les réalités rurales ne sont pas prises en considération. On oublie les lieux éloignés des prises de décision», estime M. De Vos.

Retrouvez cet article et toute l'info de votre région dans notre nouvelle application *Sudinfo*

Code postal ou commune 🔍



**L'info régionale**



**Une personne se jette du viaduc de Dinant et interrompt la circulation des trains**



□

---

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir **ta vision** d'élève concernant **ton** bien-être à l'école.

Cette enquête est totalement anonyme.

---

Les résultats de l'enquête seront analysés et diffusés aux services partenaires du projet ainsi qu'aux directions d'établissements scolaires de la Province de Luxembourg afin que celles-ci puissent s'en emparer pour améliorer le bien-être des élèves à l'école.

---

### Faisons connaissance

---

1.1	Genre (cocher)	O <sub>1</sub>	Féminin
		O <sub>2</sub>	Masculin
		O <sub>3</sub>	Autre
1.2	Date de naissance (jj/mm/aaaa) Ex. 05/06/2008	<input type="text"/>	
1.3	Ecole (Dénomination exacte)	<input type="text"/>	
1.4	Année scolaire (cocher)	O <sub>1</sub>	1ère année commune (1C)
		O <sub>2</sub>	1ère année différenciée (1D)
		O <sub>3</sub>	2ème année commune (2C)
		O <sub>4</sub>	2ème année différenciée (2D)
		O <sub>5</sub>	Année supplémentaire au terme du 1er degré (2S)
		O <sub>6</sub>	3ème année de différenciation et d'orientation (3SDO)
		O <sub>7</sub>	3ème année
		O <sub>8</sub>	4ème année
		O <sub>9</sub>	5ème année
		O <sub>10</sub>	6ème année
		O <sub>11</sub>	7ème année
1.5	Type d'enseignement (cocher)	O <sub>1</sub>	Général
		O <sub>2</sub>	Technique de transition
		O <sub>3</sub>	Technique de qualification
		O <sub>4</sub>	Artistique de transition
		O <sub>5</sub>	Artistique de qualification
		O <sub>6</sub>	Professionnel

**Mon avis sur les infrastructures de l'école :**  
**sachant qu'on ne peut pas tout améliorer, qu'est-ce qui me paraît vraiment**  
**important**

2.1	Pour me sentir bien à l'école, j'ai besoin	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
2.1.1	d'une salle de repos (on peut parler, jeux, poufs...)	0	1	2	3	4	5
2.1.2	d'un espace culturel et artistique (bibliothèque, arts plastiques, photos...)	0	1	2	3	4	5
2.1.3	d'un espace extérieur aménagé (banc, pelouse accessible, préau ...)	0	1	2	3	4	5
2.1.4	d'un casier personnel	0	1	2	3	4	5
2.1.5	d'un espace de cours intérieur ou extérieur dont la disposition est adaptable (en cercle, sur des coussins, ...)	0	1	2	3	4	5
2.1.6	d'un lieu pour se confier et parler en toute confiance	0	1	2	3	4	5

2.2	Au niveau des bâtiments, pour me sentir mieux à l'école, il faudrait améliorer	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
2.2.1	la couleur et la déco des classes	0	1	2	3	4	5
2.2.2	la température des locaux	0	1	2	3	4	5
2.2.3	le local d'étude	0	1	2	3	4	5

		Coche ta réponse			
2.3	L'endroit où je prends mon repas me pose problème	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

Si j'ai répondu non à la question 2.3, je peux passer à la question 2.5

2.4	Si j'ai répondu oui à la question 2.3, durant le temps de midi, pour me sentir mieux, j'aurais besoin	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
2.4.1	d'un réfectoire plus grand	0	1	2	3	4	5
2.4.2	de manger à midi dans l'école mais à l'extérieur	0	1	2	3	4	5
2.4.3	de manger à midi en dehors de l'école	0	1	2	3	4	5

2.5	Pour mon bien-être, j'aurais besoin d'une nourriture / boissons	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
2.5.1	plus saine	0	1	2	3	4	5
2.5.2	plus variée	0	1	2	3	4	5
2.5.3	à volonté et en suffisance	0	1	2	3	4	5
2.5.4	moins chère ou gratuite	0	1	2	3	4	5
2.5.5	plus disponible (moins de files au réfectoire)	0	1	2	3	4	5
2.5.6	plus accessible (réservation du repas)	0	1	2	3	4	5
2.5.7	plus disponible (distributeur / magasin de nourriture et/ou de boissons)	0	1	2	3	4	5

2.6	Concernant les nouvelles technologies, je souhaiterais	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
2.6.1	disposer des NTIC dans et pour les cours (tableaux interactifs, tablettes, ...)	0	1	2	3	4	5
2.6.2	en disposer pendant les heures d'étude (recherches sur internet, musique)	0	1	2	3	4	5
2.6.3	disposer d'un local informatique bien équipé et plus accessible	0	1	2	3	4	5
2.6.4	disposer d'un local de projection / cinéma	0	1	2	3	4	5
2.6.5	remplacer la sonnerie par de la musique	0	1	2	3	4	5
2.6.6	que l'école diffuse de la musique durant les temps de pauses	0	1	2	3	4	5
2.6.7	que l'école diffuse de la musique durant les cours de sports et en classe	0	1	2	3	4	5

## Mon avis sur mes besoins de détente

		Coche ta réponse			
3.1	A l'école, j'ai souvent besoin de me détendre	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

3.2	Pour me détendre, j'aurais besoin de	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
3.2.1	Piscine	0	1	2	3	4	5
3.2.2	Sports multiples et variés	0	1	2	3	4	5
3.2.3	D'un espace "bien-être" (yoga,spa, ...)	0	1	2	3	4	5
3.2.4	Plus de sorties scolaires	0	1	2	3	4	5
3.2.5	Davantage de voyages scolaires	0	1	2	3	4	5
3.2.6	D'activités inter-classes et/ou inter-années	0	1	2	3	4	5
3.2.7	Disposer d'une salle de jeux vidéo	0	1	2	3	4	5
3.2.8	D'écouter ma musique durant l'étude et/ou les pauses	0	1	2	3	4	5

3.3	Pour me détendre, j'aurais besoin que ces activités se déroulent	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
3.3.1	pendant les pauses	0	1	2	3	4	5
3.3.2	durant les heures d'étude	0	1	2	3	4	5
3.3.3	après l'école	0	1	2	3	4	5

**L'impact sur mon bien être à l'école : j'insiste sur ce qui est vraiment important pour moi**

4.1	Je me sens bien	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
4.1.1	Quand tout le monde se respecte	0	1	2	3	4	5
4.1.2	Quand on respecte les locaux	0	1	2	3	4	5
4.1.3	Quand on respecte le matériel	0	1	2	3	4	5
4.1.4	Quand on s'écoute	0	1	2	3	4	5
4.1.5	Quand il y a de l'égalité	0	1	2	3	4	5
4.1.6	Quand il y a de la liberté	0	1	2	3	4	5

4.2	Je me sens mal lorsque je vois	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
4.2.1	du racisme	0	1	2	3	4	5
4.2.2	du harcèlement dans l'école	0	1	2	3	4	5
4.2.3	du harcèlement sur les réseaux sociaux	0	1	2	3	4	5
4.2.4	du jugements de valeurs ou les critiques	0	1	2	3	4	5
4.2.5	de la rivalité et de la compétition entre élèves	0	1	2	3	4	5

4.3	Je me sens bien lorsque les profs	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
4.3.1	respectent les élèves	0	1	2	3	4	5
4.3.2	écoutent les élèves	0	1	2	3	4	5
4.3.3	soutiennent les élèves	0	1	2	3	4	5
4.3.4	expliquent aux élèves qui ont des difficultés	0	1	2	3	4	5
4.3.5	se montrent attentifs aux besoins et aux rythmes d'apprentissage de chacun	0	1	2	3	4	5

4.4	Je me sens bien lorsque les élèves	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
4.4.1	se respectent entre eux	0	1	2	3	4	5
4.4.2	respectent leurs professeurs	0	1	2	3	4	5
4.4.3	respectent la direction	0	1	2	3	4	5
4.4.4	respectent leur école	0	1	2	3	4	5
4.4.5	coopèrent entre eux	0	1	2	3	4	5

4.5	Je me sens bien lorsque	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
4.5.1	l'école est bien organisée	0	1	2	3	4	5
4.5.2	l'école propose une aide dans la gestion des conflits	0	1	2	3	4	5
4.5.3	la communication est bonne au sein de l'école	0	1	2	3	4	5
4.5.4	la communication est bonne au sein de la classe	0	1	2	3	4	5
4.5.5	la direction écoute les élèves	0	1	2	3	4	5
4.5.6	la direction respecte les élèves	0	1	2	3	4	5

4.6	Je me sens mal quand les règles ne sont pas appliquées de la même manière entre les élèves et les professeurs	Coche ta réponse			
4.6.1	Au niveau vestimentaire	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
4.6.2	Au niveau de l'usage du gsm / smartphone	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
4.6.3	Par rapport aux boissons durant le cours	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
4.6.4	Au niveau de la ponctualité	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

## Mon avis sur le vivre ensemble à l'école

		Coche ta réponse			
5.1	Pour améliorer mon bien-être à l'école, je serais favorable au port de l'uniforme	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

Si j'ai répondu non à la question 5.1, je peux passer à la question 5.3

5.2	Si j'ai répondu oui à la question 5.1,	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
5.2.1	Car l'uniforme, c'est beau comme dans les séries américaines !	0	1	2	3	4	5
5.2.2	Car l'uniforme permet d'éviter les critiques et les comparaisons	0	1	2	3	4	5

5.3	Pour améliorer mon bien-être à l'école, je serais favorable ...	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
5.3.1	à des règles vestimentaires claires qui s'appliquent de la même façon à tous les élèves par tous les éducateurs et enseignants	0	1	2	3	4	5
5.3.2	à une meilleure répartition du travail (devoirs et interros)	0	1	2	3	4	5
5.3.3	à la gratuité des études	0	1	2	3	4	5
5.3.4	à la mise en évidence des talents des élèves	0	1	2	3	4	5
5.3.5	au travail en groupe à l'étude	0	1	2	3	4	5
5.3.6	à davantage d'heures de remédiation	0	1	2	3	4	5

		Coche ta réponse			
5.4	Pour améliorer mon bien-être, je serais favorable à plus de sécurité dans l'école	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

Si j'ai répondu non à la question 5.4, je peux passer à la question 5.6

5.5	Si j'ai répondu oui à la question 5.4,	Coche ta réponse			
5.5.1	Car j'ai déjà été témoin de harcèlement	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
5.5.2	Car j'ai déjà subi du harcèlement	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
5.5.3	Car j'ai déjà participé à du harcèlement	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

5.6	Ce qui pourrait améliorer mon sentiment de sécurité :	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
5.6.1	des espaces de paroles régulés	0	1	2	3	4	5
5.6.2	des règles disciplinaires plus claires	0	1	2	3	4	5
5.6.3	des règles disciplinaires mieux appliquées	0	1	2	3	4	5
5.6.4	une meilleure surveillance dans la cours de récré	0	1	2	3	4	5
5.6.5	une meilleure surveillance des espaces sanitaires	0	1	2	3	4	5

5.7	Pour me sentir bien à l'école, j'accorde de l'importance à la propreté	Entoure un chiffre entre 0 = pas du tout important et 5 = très important					
5.7.1	de la classe et de son mobilier	0	1	2	3	4	5
5.7.2	du réfectoire / de la cantine	0	1	2	3	4	5
5.7.3	de la cour de récré	0	1	2	3	4	5
5.7.4	des vestiaires	0	1	2	3	4	5
5.7.5	des sanitaires propres et fonctionnels	0	1	2	3	4	5
5.7.6	des couloirs	0	1	2	3	4	5
5.7.7	du matériel	0	1	2	3	4	5

5.8	Pour améliorer mon bien-être à l'école, je serais favorable	Coche ta réponse			
5.8.1	à une meilleure gestion des déchets	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui
5.8.2	à m'impliquer dans des actions de propreté	O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

5.9	La Covid a eu un impact sur mon bien-être à l'école	Coche ta réponse			
		O <sub>0</sub>	Non	O <sub>1</sub>	Oui

5.10	J'explique ma réponse à la question précédente en quelques mots

Merci pour ta collaboration en vue du bien-être des élèves à l'école !